



— RAPPORT FINANCIER 2017 —

NOTRE PACTÉ COOPÉRATIF ET TERRITORIAL



CRÉDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRÉNÉES

— EN APARTÉ —
2017, UNE VISION STRATÉGIQUE
AU SERVICE DU TERRITOIRE



Cette année encore, le directeur général et le président sont satisfaits des résultats enregistrés ainsi que des initiatives prises sur le territoire Nord Midi-Pyrénées. Bien sûr, dans le domaine de l'économie, comme dans bien d'autres d'ailleurs, rien n'est jamais gagné d'avance, et il aura fallu, une fois encore, ne pas tergiverser avec les fondamentaux de l'entreprise tout en faisant la part belle à l'imagination.

2017 a été dans la continuité de votre stratégie **au service du territoire...**

Pierre Cambefort : Effectivement, je serais tenté de dire qu' « on déroule ». J'ai déjà eu l'occasion de dire que, pour nous, la proximité avec la compétence a de l'avenir. Nous continuons donc de moderniser et d'amener la compétence au sein de notre réseau de proximité, représenté par nos 159 points de vente. Nous possédons ainsi des agences modernes en milieu rural, car nous refusons le repliement sur l'urbain.

Les nouvelles technologies sont présentes partout. Des connexions sont, par exemple, possibles entre les agences et des experts dans de nombreux domaines.

Des équipes spécialisées travaillent ainsi en synergie avec les agences, qu'il s'agisse d'aborder les spécificités de l'agriculture, de l'entreprise, ou encore de s'intéresser à la banque d'affaires, par exemple.

“Pour nous, la proximité avec la compétence a de l'avenir”

Je considère le chef d'agence comme un chef d'entreprise. Il a de plus en plus de pouvoir. Aujourd'hui, 9 dossiers crédit sur 10 sont accordés par le chef d'agence. Cela lui confère une responsabilité supplémentaire : celle de développer sa zone de chalandise, son fonds de commerce, et la recommandation de ses clients en véritable chef d'entreprise.



Jean-Jacques Calcat : Nous venons de vivre une très bonne année. Une fois encore, le travail des salariés aura été remarquable. Les consignes étaient bonnes aussi. Nous continuons en tant qu'élus à nous impliquer dans la vie de la caisse régionale. Nous sommes là pour valider la stratégie de la direction. Nous sommes sur le terrain aux côtés des salariés et des clients.

Je crois beaucoup en l'implication des individus, au travail en équipes, aux rencontres. Le lancement, en 2017, des cafés de la Création est un événement très intéressant. Et sans précédent.

Il consiste à réunir dans un lieu forcément convivial les acteurs de la création d'entreprise. Tous ceux-là rencontrent et conseillent de futurs créateurs d'entreprises dans l'élaboration de leur projet. Quatre Cafés ont déjà eu lieu à Albi, Castres, Montauban et Cahors. Une centaine de porteurs de projets ont pu bénéficier de précieux conseils. L'action est reconduite cette année dans d'autres villes du territoire.

Le crédit agricole joue bien son rôle d'acteur du territoire, et toujours avec sa singularité de prendre les décisions ici. C'est-à-dire au plus près du client.

“Le Crédit Agricole joue bien son rôle d'acteur du territoire”



On sent bien que vous croyez beaucoup en une expertise du terrain, en une certaine remontée des idées...

Pierre Cambefort : Je crois en effet au concept d'agences laboratoires. Et je mise beaucoup sur les idées que les salariés peuvent faire remonter. Il faut sentir son territoire.

On vit par et pour nos territoires. Nous sommes chevillés au corps. Quand on a 50% de part de marché, ce qui est bon pour le territoire est bon pour nous, et inversement. Nous sommes une banque régionale de plein exercice, et notre chance est de ne pas être une banque cotée. Notre mission est d'œuvrer pour notre territoire et l'avenir de nos clients. J'aime à dire que nous possédons à la fois les racines et les ailes : les racines sont profondément ancrées dans le territoire, et les ailes tournées vers l'avenir et l'innovation. Je pense notamment au premier « job dating » que nous avons lancé sur Albi en février dernier, et qui consiste à mettre sur pied une rencontre entre nos clients entrepreneurs recruteurs et des jeunes à la recherche d'un emploi ou d'un stage dans la région. Nos initiatives, nos innovations visent toujours à couvrir les quatre départements.

“On vit par et pour nos territoires”

Jean-Jacques Calcat : C'est cela faire vivre le territoire. Nous sommes le partenaire incontournable loyal, différenciant et engagé. En Nord Midi-Pyrénées, nous sommes sur tous les fronts. Et en tant que président, je suis ravi de voir autant d'investissements.

Au sein du conseil d'administration, on enregistre une grande diversité, et les administrateurs sont d'ailleurs de plus en plus formés et dégagent un maximum de temps pour mener à bien leurs missions.

Vous êtes fin prêts pour accompagner la reprise...

Pierre Cambefort : Nous pouvons nous appuyer sur nos fondamentaux pour cela. C'est-à-dire une situation financière solide avec 2,6 milliards d'euros de fonds propres, et une excellente couverture des risques. Les charges de fonctionnement, de leur côté, étant bien maîtrisées.

Nous pourrons donc accompagner la reprise, tout en n'oubliant pas le contexte général de pression sur les marges du produit net bancaire de la banque de détail (taux bas, concurrence, arrivée de nouveaux opérateurs). Et il faut aussi compter avec une certaine pression législative et réglementaire.

Jean-Jacques Calcat : Notre caisse est solide et prête pour affronter l'avenir avec des salariés formés et performants, des locaux très opérationnels... Nous continuerons d'accompagner tous les projets banque assurance auprès des particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités locales. C'est de notre responsabilité.

Sommaire

RAPPORT DE GESTION 2017	7
1. CHIFFRES CLES	7
2. LA CONJONCTURE	8
3. LES FAITS MARQUANTS	10
4. L'ACTIVITE	11
4.1. LE FONDS DE COMMERCE	11
4.2. LA COLLECTE	11
4.3. LE CREDIT	11
4.4. LES ASSURANCES DE BIENS ET DE PERSONNES	11
4.5. LES PRODUITS ET LES SERVICES	12
5. RAPPORT FINANCIER	13
5.1. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)	13
5.2. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT (BASE CONSOLIDE)	15
5.3. DISPOSITIF DE RATIOS PRUDENTIELS ET DE GESTION	17
5.4. LE SUIVI ET LE CONTROLE DES RISQUES	18
5.5. APPETENCE AUX RISQUES	19
6. LES FACTEURS DE RISQUES	20
6.1. RISQUE DE CREDIT	20
6.2. RISQUE DE MARCHE	36
6.3. RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL	42
6.4. RISQUE DE CHANGE	44
6.5. RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	44
6.6. LES RISQUES OPERATIONNELS	48
6.7. RISQUE JURIDIQUE	53
6.8. RISQUES DE NON-CONFORMITE	53
7. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIETAL	56
7.1. MISSION ET RESULTAT	56
7.2. LA GOUVERNANCE MUTUALISTE DU CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES	57
7.3. LA DEMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE).	59
7.4. EXERCER NOTRE RESPONSABILITE VIS-A-VIS DE NOS CLIENTS	61
7.5. EXERCER NOTRE RESPONSABILITE SOCIETALE	74
7.6. EXERCER NOTRE RESPONSABILITE SOCIALE ET FAIRE VIVRE UN MODELE SOCIAL PARTAGE	79
7.7. EXERCER NOTRE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	90
7.8. PRINCIPALES INNOVATIONS RSE PREVUES EN 2018	101
7.9. ANNEXE : NOTE METHODOLOGIQUE SUR LES INFORMATIONS RSE	101
8. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	104
9. DIVIDENDES DISTRIBUES	105
10. LES PERSPECTIVES 2018	106
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017	110
CADRE GENERAL	111

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	118
COMPTE DE RESULTAT	118
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	119
BILAN ACTIF	120
BILAN PASSIF	121
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	122
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	123
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	126
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	126
1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE	126
1.2 FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	135
1.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	135
1.4 PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28)	157
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	161
3 GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	162
3.1 RISQUE DE CREDIT	162
3.2 RISQUE DE MARCHE	165
3.3 RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	167
3.4 COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE	169
3.5 RISQUES OPERATIONNELS	169
3.6 GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES	170
4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	171
4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	171
4.2 COMMISSIONS NETTES	171
4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	172
4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	172
4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES	172
4.6 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	173
4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	173
4.8 COUT DU RISQUE	174
4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	174
4.10 IMPOTS	175
4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	177
5 INFORMATIONS SECTORIELLES	178
6 NOTES RELATIVES AU BILAN	179
6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES	179
6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	179
6.3 INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	180
6.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	181
6.5 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE	182
6.6 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'EACHEANCE	183
6.7 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS	184
6.8 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN	185
6.9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE	186
6.10 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES	186
6.11 INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS	187
6.12 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	188

6.13	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS	189
6.14	IMMEUBLES DE PLACEMENT	190
6.15	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)	191
6.16	PROVISIONS	192
6.17	CAPITAUX PROPRES	194
6.18	VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE	197
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	198
7.1	DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL	198
7.2	EFFECTIFS DE LA PERIODE	198
7.3	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES	198
7.4	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	199
7.5	REMUNERATIONS DE DIRIGEANTS	201
8	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	202
9	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	205
10	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	205
10.1	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT	207
10.2	INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR	210
11	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2017	214
11.1	INFORMATION SUR LES FILIALES	214
11.2	COMPOSITION DU PERIMETRE	214
12	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	217
12.1	PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES	217
12.2	INFORMATIONS SUR LES ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	218
13	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2017	220
<u>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</u>		<u>221</u>
<u>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</u>		<u>228</u>

RAPPORT DE GESTION 2017

1. CHIFFRES CLES

Principaux chiffres significatifs	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
BILAN (comptes sociaux) <i>en millions d'euros</i>				
Total du bilan	16.289	15.348	14.465	13.920
Fonds Propres avec FRBG	2.207	2.063	1.950	1.860
Capital social	125	125	125	125
COMPTE DE RESULTAT (comptes sociaux) <i>en millions d'euros</i>				
Produit net bancaire	379	399	425	422
Résultat brut d'exploitation	151	172	204	201
Bénéfice net	98,1	97,5	99	100
MOYENS				
Effectif *moyen au 31 décembre (* effectif moyen utilisé)	2.061	1.907	1.901	1.929
Nombre de guichets permanents	157	160	161	157
Nombre guichets périodiques	9	17	17	23
(DAB / GAB) et automates bancaires	545	547	571	611
Nombre de partenaires (* déf. langage commun)	705.511	703.232	713.900(*)	710.891(*)
SOCIETARIAT				
Nombre de Caisses locales	66	66	66	66
Nombre de sociétaires de Caisses locales	274.531	268.007	262.723	257.076

2. LA CONJONCTURE

L'année 2017 a été riche en bouleversements, notamment politiques, conduisant à une volatilité forte et à des tendances contrastées sur les marchés financiers, sans toutefois modifier fondamentalement la trajectoire des économies à court terme.

1er Trimestre : Le contexte international est dominé par des préoccupations d'ordre politique, alors que la toile de fond conjoncturelle reste satisfaisante. Au Royaume-Uni, Theresa May a demandé l'activation officielle de l'article 50 du traité de Lisbonne, qui lance les négociations de séparation avec l'UE. A ce stade, il y a peu de traces des incertitudes post-référendum mais l'intégration de ce choc conduit à des anticipations, pour 2017, d'une croissance moindre et d'un taux de chômage et d'une inflation plus élevés. Aux Etats-Unis, après une hausse des taux directeurs en décembre, la Réserve Fédérale a de nouveau resserré sa politique monétaire en mars. Cette accélération du calendrier ne révèle pas de craintes quant à un éventuel retard de la normalisation monétaire (il n'y a pas de mauvaises surprises côté inflation notamment). La série de mesures annoncées par le candidat Trump n'a pas fait l'objet de précisions à ce stade en vue de leur mise en œuvre.

Sur les marchés financiers, après le réajustement sensible du prix des actifs au 4e trimestre 2016 (intégration de la hausse du prix du pétrole suite à l'accord des producteurs sur l'offre, augmentation de l'appétit envers les actifs risqués avec le choc de confiance postérieur à l'élection de D. Trump), les prix des actifs ont peu évolué au 1er trimestre. Le CAC 40 a progressé de 5,4 %. Le taux OAT 10 ans finit le trimestre à 0,97 %, en hausse de 28 points de base (pb). Près de la moitié de cette hausse (16 pb) est due à l'augmentation de la prime par rapport à l'Allemagne, liée à l'incertitude politique en France du fait du calendrier électoral. Le reste est dû à la hausse du taux sans risque.

2eme Trimestre : Le contexte international reste marqué par des préoccupations d'ordre politique, alors que la conjoncture continue d'être globalement satisfaisante. Au Royaume-Uni, les Conservateurs ont perdu leur majorité absolue à l'issue des élections législatives anticipées du 8 juin, juste avant que ne débutent les négociations de séparation avec l'Union européenne (UE). Comme attendu, les effets du référendum sur le Brexit commencent à se concrétiser, via une hausse sensible de l'inflation qui pèse sur la consommation des ménages, principale composante du PIB, conduisant à un ralentissement de la croissance. Aux Etats-Unis, sans surprise, la Fed a opéré en juin sa 3e hausse de 25 pb des taux directeurs depuis décembre dernier et ce en dépit du ralentissement à la fois de l'inflation au cours des derniers mois et de l'activité au 1er trimestre. En effet, les banquiers centraux américains considèrent que la croissance va rebondir à court terme et que l'inflation va se redresser à moyen terme, en ligne avec l'objectif de 2 %, parallèlement à l'amélioration continue du marché du travail. De plus, J. Yellen prépare les marchés à la mise en œuvre d'une nouvelle phase de normalisation de la politique monétaire, à savoir la réduction du bilan de la Fed : celle-ci sera progressive et pourrait débiter à la fin de l'été. A noter également que le choc de confiance positif enregistré à la suite de l'élection de D. Trump s'érode, faute d'éléments tangibles ou même de calendrier précis sur d'éventuelles mesures de relance.

Sur les marchés financiers, les deux hausses de 25 pb des taux directeurs de la Fed, en mars puis en juin, ont été bien absorbées (à contrario de la 1re étape de la normalisation monétaire en 2013 qui avait perturbé les marchés obligataires mondiaux). Le compartiment monétaire européen reste caractérisé par des taux négatifs. Sur l'obligataire, à la faveur de la diminution de la prime d'incertitude politique après les élections et de la baisse de la prime d'inflation due au reflux du prix du pétrole, le taux OAT 10 ans a reflué de 1,0 à 0,8 % au 2e trimestre. Les indices actions, qui atteignent des niveaux de valorisation élevés, n'ont pas réussi à trouver de nouveaux catalyseurs haussiers. Le CAC 40 finit le 2e trimestre à son niveau de la fin du 1er trimestre, les normalisations à venir des politiques monétaires étant un facteur de normalisation de ces valorisations tendues.

3eme Trimestre : Les statistiques publiées cet été font état, dans quasiment toutes les zones économiques, d'une activité meilleure que prévue. Notons toutefois qu'au Royaume-Uni, le ralentissement de l'activité s'est confirmé : les incertitudes autour des modalités du « Brexit » continuent de peser sur la livre sterling, ce qui alimente l'inflation et pèse donc sur la consommation des ménages.

Sur les marchés financiers, le 3e trimestre a vu l'euro s'apprécier fortement face au dollar (de 1,14 à 1,18 dollar), les statistiques conjoncturelles porteuses militent pour la hausse naturelle du taux de change et les investisseurs intégrant le « tapering » de la BCE alors que le billet vert pâtissait lui, à la fois de l'affaiblissement de l'administration Trump (démissions, risque de shutdown budgétaire) et de la résurgence des tensions. L'appréciation de l'euro, sur la sphère réelle, est de nature à importer de la désinflation et à freiner les exportations et, sur la sphère financière, pèse sur les actions (les profits réalisés en devise étrangère seront moins généreux une fois convertis en euros). Les marchés actions, malgré les bonnes nouvelles conjoncturelles, ont été sous le joug de la hausse de la perception du risque géopolitique et de l'appréciation de l'euro une bonne partie de l'été, avant de rebondir en septembre, malgré la dégradation de l'environnement géopolitique. Le contexte de liquidité abondante et de recherche de rendement des investisseurs peut expliquer cette résilience à la hausse des risques sous-jacents. Au total, le CAC 40 a progressé de 4,1 % au 3e trimestre (+9,6 % depuis le début de l'année). Le taux OAT 10 ans finit le 3e trimestre proche de son niveau de fin juin (0,7 % vs. 0,8 %, cf. graphique). Le taux s'est tendu jusque 0,95 % début juillet lorsque les investisseurs intégraient le « tapering » de la BCE en 2018, avant de subir un peu de volatilité liée à la variation de l'appétit des investisseurs envers les actifs risqués (baisse à 0,60 % fin août, rebond en septembre).

4eme Trimestre : La conjoncture internationale est sur une dynamique positive : les statistiques publiées cet automne font état, dans quasiment toutes les zones économiques, d'une activité meilleure que prévu. Au niveau international, seule la conjoncture britannique montre un ralentissement du fait du « Brexit ». En Chine, le ralentissement tendanciel de l'activité se poursuit sans à-coup et le rééquilibrage de la demande interne vers davantage de consommation s'opère toujours lentement avec deux risques sous surveillance : le risque de crédit et celui lié à l'immobilier. S'agissant du risque de crédit, l'endettement du secteur non financier atteint 242 % du PIB aujourd'hui et s'établirait à près de 300 % du PIB en 2022 selon le FMI : ce sont des niveaux qui, historiquement, ont engendré des crises dans de nombreuses économies. Aux Etats-Unis, la croissance reste ferme et la Fed poursuit la normalisation de sa politique monétaire de manière progressive compte tenu de la modération des pressions inflationnistes : une nouvelle hausse du taux des fed funds de 25 points de base, pour les porter à 1,5 %, a eu lieu au mois de décembre.

Sur les marchés financiers, le taux OAT 10 ans finit l'année à 0,8 %. Il n'a pas été sensiblement influencé par l'annonce récente de la BCE de la réduction des achats obligataires dès janvier 2018. Ce début de normalisation de la politique monétaire de la BCE n'a pas eu d'emprise sur le prix des obligations donc sur les taux d'intérêt de long terme dans la mesure où la présence de la BCE reste encore très prépondérante : avec ses achats, même moindres, la BCE absorbera à elle seule les émissions nettes obligataires des Etats de la zone euro en 2018. Le 4e trimestre n'a pas vu de grande tendance se dégager sur les marchés boursiers : le CAC 40 a varié de -0,3 % (soit +9,3 % sur l'année).

Perspective 2018 : Courant 2018, alors que la conjoncture économique devrait continuer d'être favorable à court terme, économistes et investisseurs scruteront :

- la géopolitique mondiale (Corée du Nord, Moyen-Orient) et européenne (élections italiennes, Brexit, Catalogne...)
- les normalisations monétaires en cours (Fed, BCE) qui pourraient affecter le prix des actifs
- les risques financiers (l'endettement en Chine notamment)

3. LES FAITS MARQUANTS

- **Opération de titrisation**

Le 23 février 2017, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la sécurisation de l'accès à la liquidité pour le Groupe et donc de la maîtrise de ce mode de refinancement. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 28,64 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 3,4 millions d'euros des titres subordonnés.

- **100% local, 100% Digital**

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a continué en 2017 le programme de transformation de ses agences qui se déploie jusqu'en 2019. C'est ainsi 35 agences qui ont été entièrement rénovées et transformées en agences « collaboratives ».

Parmi les innovations relatives au développement de la digitalisation de la relation client, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a lancé dès janvier 2017 l'entrée en relation digitale via les tablettes pour toutes les agences, dès avril 2017 le paiement Paylib par smartphone, ou encore dès Juillet / Aout 2017 l'enrichissement de l'application ma Banque (possibilité de commander un chéquier, encaisser un chèque...), et en novembre 2017 l'offre EKO, offre innovante de conquête client.

- **Autres**

Les provisions non affectées sur crédits ont été ramenées de 194 à 131 millions d'euros, en lien avec la mise à jour du système Groupe de notation des risques validé par la Banque Centrale Européenne.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a créé le 5 décembre 2017 une nouvelle filiale : SAS NMP IMMO, holding foncière immobilière, dont le capital initial est de 0,2 million d'euros

4. L'ACTIVITE

4.1. Le fonds de commerce

La Caisse régionale a pour ambition le développement durable et rentable de son fonds de commerce dans un contexte de banque 100% humaine et 100 % digitale.

Avec 32.586 nouveaux clients, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a concrétisé son attractivité sur tous les marchés : jeunes, actifs, professionnels et entreprises.

En lien avec son engagement mutualiste, le nombre de sociétaires ayant rejoint les caisses locales de la Caisse régionale a progressé de 2.4%.

4.2. La collecte

La collecte progresse de + 3.9 % sur un an pour approcher la barre des 21Md€ (20,9 Md€), avec une évolution marquée des liquidités (DAV +11,3%) et l'épargne réglementée, notamment l'épargne logement (+ 4.3 %/ 2016).

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché de 43,2 % à fin novembre 2017 (source BDF).

La collecte monétaire évolue de + 6.9 %.

L'épargne bancaire évolue de + 3.8 %.

L'assurance vie évolue de + 1.8 %

Quand les valeurs Mobilières reprennent 3.4 %.

Conformément à la loi ECKERT la situation des avoirs inactifs à fin 2017 est la suivante :

Nombre de comptes inactifs	Montant des avoirs sur comptes inactifs [en milliers €]	Nombre de comptes transférés à la CDC	Montant transféré à la CDC [en milliers €]
9 723	8 110	590	918

Il est à noter que cette information est également mise à disposition sur le site Internet NMP.

4.3. Le crédit

Avec 12.2 Md€ l'encours augmente de + 5.1 % sur 2017.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché globale de 49,0% à fin novembre 2017 [source BDF].

Avec 1,1Mds€ de réalisations soutenant l'investissement local, l'encours des crédits à l'équipement évolue de 2,0%.

La Caisse régionale a continué d'accompagner la filière agricole avec l'octroi de 290 M€ de crédits équipement.

Dans un contexte de baisse des taux et de vive concurrence, les réalisations habitat s'établissent à 1 400 M€.

Sur le marché des particuliers, les crédits à la consommation ont connu une nette évolution, avec 208 M€ de réalisations, l'encours progresse de 10 %.

4.4. Les assurances de biens et de personnes

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées poursuit son développement dans la vente de produits d'assurances.

L'assurance protection des personnes (Prévoyance décès, Dépendance, Obsèque, Santé, GAV, PJ, etc.) connaît une croissance avec plus de 282 676 contrats en stock (+2.0% /2016). (Source RCR)

Les contrats d'assurances de biens (Auto, MRH, Tous mobiles, Fourrage) continuent de gagner du terrain avec plus de 194 714 contrats (+4.5% /2016). (Source RCR)

4.5. Les produits et les services

A fin 2017, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées présente plus de 300.000 titulaires de comptes services, dont 270.000 sur le marché des particuliers.

En complémentarité avec son réseau d'agences, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a poursuivi, en 2017, le développement des canaux et des offres répondant aux aspirations des clients désireux de communiquer et d'échanger avec leur banque où ils le veulent et quand ils le veulent, dans des conditions de sécurité garanties.

Les visites sur le site internet www.ca-nmp.fr représentent 26.1 millions de connexions. Ce site traite 80.2 % des virements réalisés par internet et près de 99.5 % des ordres de bourse.

Les communications via SMS s'élèvent à 2.4 millions et l'envoi de relevé électronique concerne plus de 324 000 plis. En 2017, le renforcement de l'usage de la tablette en agence a permis la signature électronique de contrats qui couvre aujourd'hui plus de 88.6 % des actes éligibles.

L'application gratuite CA Pocket NMP, pour smartphone et tablette, permet un accès unique à tous les services bancaires, et à d'autres informations comme la localisation des actions mutualistes conduites par les Caisses locales avec 1840 téléchargements sur 2017. Concernant Ma Banque, le nombre de profils actifs dépasse 68 400 au 31 décembre 2017.

5. RAPPORT FINANCIER

5.1. Bilan et compte de résultat (comptes sociaux)

5.1.1. Le bilan

Le total bilan au 31 décembre 2017 s'élève à 16,3 Md€, en progression de 6,1 % par rapport à 2016.

A l'Actif :

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	2017	2016
Crédits clients	71,8%	72,6%
Trésorerie et Banques	8,8%	7,9%
Immobilisations et Titres	17,6%	17,6%
Comptes Encaissements et Régularisation	1,8%	1,9%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions de l'actif en 2017 portent sur :

- ✓ Les opérations avec la clientèle (11,7 Md€) progressent de 5 % sous l'effet principal de la croissance des encours de créances habitat.
- ✓ Le poste Trésorerie et Banques (1,4 Md€) progresse de 17 %, sous le principal effet d'un dépôt cash de 195 M€ auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de la gestion du ratio de liquidité LCR.

Au Passif :

Structure du Passif (en pourcentage)

	2017	2016
Trésorerie et Banques	51,3%	51,2%
Comptes créditeurs de la clientèle	31,0%	30,7%
Comptes de tiers et divers	1,7%	1,5%
Provisions et dettes subordonnées	2,5%	3,0%
FRBG	1,0%	0,7%
Capitaux propres	12,5%	12,9%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions du passif en 2017 portent sur :

- ✓ Le poste Trésorerie et Banques (8,3 Md€) progresse de 6 %, en lien avec la croissance du refinancement à court terme (+190 M€), à moyen terme (+135 M€ TLTRO) et une opération de REPO de titres de 91 M€ pour la gestion du ratio de liquidité LCR.
- ✓ Le poste Comptes créditeurs de la clientèle (5 Md€) évolue de +7 %, compte tenu de la progression des dépôts à vue (+ 11 %), tempéré par le recul des dépôts à terme (-17 %).
- ✓ Le poste Comptes de régularisation et passifs divers (0,3 Md€) comporte des dettes envers les fournisseurs à hauteur de 291 milliers d'euros, dont la quasi-intégralité est à échéance de moins de 45 jours. En 2017, sur 23 341 factures, 90% ont été réglées en moins de 45 jours.
- ✓ Les capitaux propres (2,2 Md€) augmentent de 7 %, cette évolution est liée à l'augmentation des réserves suite à l'affectation du résultat 2016.

5.1.2. Le compte de résultat

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

en millions d'euros	2017	2016	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	154,9	175,2	-11,5%
Produits nets de commissions	170,2	175,8	-3,2%
Produits nets sur opérations financières	48,7	41,2	18,2%
Autres produits nets d'exploitation	5,5	6,7	-17,1%
Produit net bancaire	379,3	398,8	-4,9%
Frais de personnel	-134,0	-132,1	1,4%
Autres frais administratifs	-81,9	-82,5	-0,8%
Dotations aux amortissements	-12,4	-12,6	-1,5%
Résultat brut d'exploitation	151,1	171,6	-12,0%
Coût du risque	23,5	-5,8	-504,6%
Résultat net sur Actifs immobilisés	-0,3	-0,3	22,4%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charge fiscale	-21,9	-44,2	-50,5%
Dotations Fonds pour Risques Bancaires Gén.	-54,3	-23,8	128,2%
Résultat net	98,1	97,5	0,6%

5.1.3. Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB : 379,3 M€) est en repli de 4,9 %, sous les effets :

- du PNB d'activité en retrait de 6 %, en lien avec la baisse de la marge d'intermédiation globale suite aux réaménagements/rachats de prêts clients et indemnités versées pour le réaménagement du refinancement (70 M€), et ce malgré une activité soutenue en nouvelles réalisations crédits. La marge sur commissions, qui représente plus de la moitié du PNB d'activité, reste stable en 2017.
- de la marge de Fonds Propres en progression de 2 % à 61,7 M€, suite notamment à la perception de + 2 M€ de dividendes de la SAS Rue de la Boétie.

5.1.4. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement nettes (228,3 M€) sont en hausse de 0,5 %.

Les frais de personnel, qui représentent 59 % des charges de fonctionnement nettes, sont en progression contenue de 1,4%.

Les charges informatiques sont en hausse de 6 %, le système informatique des Caisses Régionales « Nouvelle Informatique Convergente Evolutive -NICE» se transformant vers un portail unifié client /collaborateur, pour une relation client performante sur le local et le digital.

Les autres charges sont en repli de 2 % suite à un effet de base (une contribution exceptionnelle au Fonds de Garantie des Déposants de 1,4 M€ avait été versée en 2016).

Sur un total de 23 341 factures payées en 2017, 2 305 ont fait état d'un paiement supérieur à 45 jours : soit 9,88% des factures traitées mais dans la très grande majorité des cas, la facture est reçue tardivement.

5.1.5. Le revenu brut d'exploitation

La réduction du PNB accompagnée d'une hausse des charges de fonctionnement nettes se traduit par un Résultat brut d'exploitation de 151,1 M€, en repli de 12 %.

Le coefficient d'exploitation, qui mesure le niveau d'absorption du produit net bancaire par les charges de fonctionnement, est à 60 %.

5.1.6. Le cout du risque

Le coût du risque est en 2017 positif de 23,5 M€, contre -5,8 M€ en 2016, l'effet de la hausse du risque affecté étant moindre que l'effet des reprises sur les provisions collective et filières (en lien avec la sortie de périmètre des encours sensibles des contreparties retail dont la note est supérieure ou égale à H).

Il intègre :

- un taux de créances douteuses et litigieuses rapporté à toutes les créances (capital et intérêts) en léger repli à 2,49 %, contre 2,58 % à fin 2016.
- un taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses à 81,3 %.

5.1.7. Le résultat net

Après déduction de la charge fiscale (21,9 M€), en baisse de - 50 % du fait de la baisse du résultat avant impôt et de l'effet de base du contrôle fiscal subi en 2016 (4,9 M€), la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dégage un résultat net de 98,1 M€, en hausse 0,6 % par rapport à 2016.

	Résultat Net
2012	100,2
2013	100,3
2014	100,5
2015	99,0
2016	97,5
2017	98,1

5.1.8. Informations diverses

Charges non déductibles

Le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI, s'élève à 44.930 euros au titre de l'exercice 2017, le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses étant de 15.469 euros.

5.2. Bilan et compte de résultat (base consolidé)

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées publie depuis le 31 décembre 2005 ses états financiers consolidés conformément aux normes internationales IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne afin d'harmoniser et de garantir la transparence de l'information financières.

L'agrégation des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et des 66 Caisses locales qui lui sont affiliées forme « l'entité consolidante » Nord Midi-Pyrénées.

Les 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 M€ et dans lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient plus de 20 % des droits de vote sont consolidées. Il s'agit des deux fonds dédiés FORCE 4 et NMP GESTION (OPCVM fermés utilisés dans le cadre des placements de la Caisse régionale) et du groupe INFORSUD GESTION (activités imprimerie et éditique).

5.2.1. Le bilan consolidé

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017 s'établit à 16,4 Md€, en hausse de 6% par rapport au 31 décembre 2016.

Structure de l'Actif consolidé (en pourcentage)

	2017	2016
Prêts et créances sur la clientèle	72,66%	73,02%
Actifs financiers disponibles à la vente	12,23%	12,03%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6,12%	5,27%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4,99%	5,05%
Comptes de régularisation et actifs divers	1,71%	1,85%
Autres postes de l'actif	2,29%	2,78%
TOTAL	100,0%	100,0%

L'activité clientèle constitue l'essentiel de l'actif du bilan consolidé : le poste prêts et créances sur la clientèle représente 73 % du total bilan. En progression en valeur de 5 %, il atteint 11,9 Md€.

Parmi les autres postes de l'actif significatifs figurent :

- les Actifs Financiers Disponibles à la vente pour 2 Md€ soit 12% du total du bilan (dont les titres Rue La Boétie valorisés au coût soit 646 M€ et les titres Sacam Mutualisation valorisés à 588 M€).
- Les Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour un montant de 0,8 Md€, en hausse de 5 % en raison de l'achat de titres liquides de haute qualité (HQLA) pour le respect des exigences de liquidité Bâle 3.

Structure du Passif consolidé (en pourcentage)

	2017	2016
Dettes envers les établissements de crédits	50,0%	50,3%
Dettes envers la clientèle	30,6%	30,3%
Dettes représentées par un titre	0,0%	0,0%
Capitaux propres	15,9%	15,5%
Provisions pour risques et charges	0,5%	0,6%
Autres postes du passif	3,0%	3,2%
TOTAL	100,0%	100,0%

Deux postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle :

- En premier lieu, le poste Dettes envers les établissements de crédits qui représente 50% du total du bilan : il atteint 8,2 Md€ fin 2017, en hausse en valeur de 5 % en lien avec le refinancement de la hausse des encours de crédits.
- En second lieu, les Dettes envers la clientèle qui représente 30% du total du bilan : ce poste atteint 5.0 Md€, en hausse de 7%. Cette variation résulte d'une nette progression des Dépôts à vue de la clientèle, tempérée par l'arrivée à échéance de Dépôts à terme.

Les Capitaux propres, part du groupe s'élèvent à 2,6 Md€, en hausse de 9 %. Cette évolution est principalement liée au résultat consolidé 2017.

5.2.2. Le compte de résultat consolidé

en millions d'euros	2017	2016	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	206,9	221,2	-6,5%
Produits nets de commissions	171,5	175,5	-2,3%
Gain ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente	47,8	42,0	13,8%
Autres éléments du PNB	68,8	64,4	6,8%
Produit net bancaire	495,0	503,0	-1,6%
Charges générales d'exploitation	-272,6	-270,8	0,7%
Dotations aux amortissements	-14,7	-15,0	-2,1%
Résultat brut d'exploitation	207,7	217,3	-4,4%
Coût du risque & divers	23,4	-6,1	-485,7%
Charge fiscale	-66,1	-75,1	-12,0%
Résultat net	165,1	136,2	21,2%

Le Produit Net Bancaire consolidé est en repli de 1,6% entre 2016 et 2017 et s'établit à 495 M€.

- Les Produits nets d'intérêts et revenus assimilés, qui ne représentent plus que 42 % du PNB, diminuent de 6,5 %. Cette évolution est la conséquence notamment des réaménagements de crédits des dernières années, qui amoindrissent la marge d'intermédiation. 2017 a néanmoins vu un ralentissement des demandes de réaménagements.
- Les Produits nets des commissions sont en repli de 2% et représentent 35% du PNB.
- Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à 48 M€. Il est à noter une hausse de 2 M€ du dividende reçu sur les titres de participation Rue la Boétie.
- Les autres éléments du PNB représentent globalement 69 M€, contre 64 M€ en 2016.

Les charges générales d'exploitation consolidées augmentent de 0,7%, comprenant une progression des charges informatiques de 1,2 M€. Les dotations aux amortissements sur immobilisations sont en repli de 2%.

Le Résultat Brut d'Exploitation, en repli de 4,4 %, couvre:

- Le coût du risque est en 2017 positif de 23,4 M€, contre -6,1 M€ en 2016, l'effet de la hausse du risque affecté étant moindre que l'effet des reprises sur les provisions collective et filiales (en lien avec la sortie de périmètre des encours sensibles des contreparties retail dont la note est supérieure ou égale à H).
- une Charge Fiscale de 66 M€, en repli de 12 % en lien notamment avec la baisse du taux de l'impôt différé qui passe de 28,92 % à 25,83% suite à dernière la loi de finances votée.

Le Résultat net (part du groupe) est de 165 M€, en hausse de 21 % par rapport au 31 décembre 2016.

5.3. Dispositif de ratios prudentiels et de gestion

5.3.1. Le ratio de solvabilité européen

Avec un niveau de fonds propres prudentiels de 1,52 milliard d'euros au 31 décembre 2017, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées affiche un ratio de solvabilité CRD4 Bâle 3 transitoire de 20,3 %, entièrement en Core Tier One, contre 18,6% au 31 décembre 2016.

5.3.2. Les ratios de gestion (Base Comptes Sociaux)

L'exercice 2017 confirme la solidité de la structure financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement sur le total du produit net bancaire, s'établit à 60 %. En dégradation de 3 points en 2017, essentiellement en raison de la baisse du produit net bancaire, ce ratio reste à un niveau compétitif et traduit une performance satisfaisante en valeur absolue.

5.4. Le suivi et le contrôle des risques

La caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ; il précise et complète les dispositions à mettre en œuvre en termes de Contrôle Interne, applicables depuis le 1er octobre 1997.

Le Responsable des Contrôles Permanents est désigné comme responsable de la fonction de gestion des risques. Il est directement rattaché au Directeur général.

La CR Nord Midi- Pyrénées dispose d'une charte de Contrôle interne qui définit dans une approche globale le "CONTROLE INTERNE" au sein de l'Entreprise, et précise les moyens destinés à assurer son bon fonctionnement. Les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures, de marché, de taux et de liquidité, de crédit, d'organisation comptable, des risques de non-conformité et de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, de sécurité des systèmes d'information et opérationnels, sont formalisés dans cette charte qui s'appuie sur les derniers textes internes de référence.

Les politiques sur lesquelles s'appuie le contrôle interne sont régulièrement mises à jour : Politique des entrées en relation, Politique de maîtrise des risques crédits, Politique financière, Politique des Risques Opérationnels ...

Plusieurs comités (Comités Risques Crédit, Comités de Contrôle Interne, Comités des Risques Opérationnels, Comités de Management de la Conformité, Comités Financiers, Comité Nouveaux Produits, Nouvelles activités...) se réunissant à périodicité régulière, veillent au suivi et au contrôle des différents risques. Un diagnostic périodique permet de cibler les priorités et de piloter les actions.

Un Comité d'Audit et un Comité des Risques, composé de 6 administrateurs, sont tenus périodiquement. Le comité d'audit sollicite les explications et éclairages qu'il juge nécessaires pour comprendre les comptes et prépare la décision du Conseil d'Administration. Le rôle du comité des risques est de conseiller le Conseil d'Administration pour les aspects concernant la stratégie globale en matière de risques.

Le Comité de Contrôle Interne trimestriel, instance de coordination et de suivi des dispositifs de contrôle interne présidée par le Directeur général, veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne. Une information régulière sur l'exercice du contrôle interne est également donnée au Conseil d'Administration de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Ainsi, deux rapports ont été présentés au Conseil d'Administration de la Caisse régionale au cours de l'année 2017. Le rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à Crédit Agricole SA et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est agréée comme prestataire de services d'investissement au titre du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ses activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le questionnaire annuel de contrôle des services d'investissement (RCSI) est transmis à l'Autorité des Marchés Financiers avec copie à la Direction de la conformité de Crédit Agricole SA.

5.5. Appétence aux risques

Le Conseil d'Administration définit annuellement son appétence et sa tolérance aux risques, conformément à la Directive CRR - CRD IV, publiée le 26 juin 2013, qui prévoit de :

- définir une stratégie et des politiques proportionnées au niveau de la tolérance aux risques,
- déployer une politique de rémunération conforme à l'appétit aux risques et
- mettre en place un Comité des risques composé de membres compétents pour suivre la stratégie et l'appétence en matière de risque de l'établissement de crédit.

L'appétence et la tolérance aux risques sont définies comme le niveau agrégé et le type de risques que l'entité est prête à prendre, au sein de sa Capacité en Risque, pour parvenir à réaliser ses objectifs stratégiques et son business plan.

La capacité en risque est définie comme le niveau maximal de risques que l'entité peut porter sans enfreindre ses obligations réglementaires.

Le tableau de bord de suivi des risques est établi et présenté au Comité des Risques et / ou Conseil d'Administration semestriellement et inclut les indicateurs du socle commun et des mesures de risques. Tout dépassement de ces seuils ou limites entraîne une information au Conseil ainsi qu'à Crédit Agricole SA/DRG.

Indicateurs définis en 2017 par le Conseil d'administration :

	Indicateurs de suivi du risque	Nature de risque	31/12/2016	31/12/2017	Niveau
Solvabilité	Ratio CET1	Fonds propres	18,6%	20,3%	
	Δ nette Parts sociales/CCA/CCI	Fonds propres	0M€	+12,2 M€	
Liquidité	LCR	Liquidité	86,3%	118,3%	
	Stress global de survie	Liquidité	-	Excedentaire de 769 M€ à 1 mois	
	stress idiosyncratique	Liquidité	-	Excedentaire de 1022 M€ à 3 mois	
	stress systémique	Liquidité	-	Excedentaire de 1486 M€ à 12 mois	
	Consommation LCT selon la limite en vigueur	Liquidité	-	79% au 31/12/2017 de la LCT Ferme	
Activité	Coefficient d'exploitation	Activité	57%	60%	
	Coût du risque	Contrepartie	5,8 M€	-23,5 M€	
Résultat	Taux de défaut (créances dépréciées / encours brut)	Crédit	2,5%	2,4%	
	RN base sociale NF	Impact / Fonds propres	97,5 M€	98,1 M€	
Autres indicateurs	Taux de provisions individuelles / créances dépréciées (capital + intérêts)	Crédit	79%	81%	
	Limite LBO + FSA (politique crédit en vigueur)	Crédit	241 M€	238M€	
	Limite en stress sur le portefeuille AFS (politique financière en vigueur)	Marché	43 M€	53 M€	
	Seuil Incident significatif RO (en vigueur)	Opérationnel	-	-	
	Coût de la fraude avérée (externe et interne) /PNB - données actualisées	Conformité	0,27%	0,31%	
	Coût du RO pur / PNB (en date de détection) - données actualisées	Opérationnel	0,78%	0,81%	

Aucun dépassement des seuils d'alerte définis n'a été constaté en 2017.

6. LES FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

6.1. Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend réglementairement comme « le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés conformément au 39 du §1 du règlement (UE) n°575/2013 » (article 10-e de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque).

Ce risque se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

6.1.1. Objectifs et politique

Le Conseil d'Administration valide annuellement la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles d'octroi pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre, du contrôle et de la subdélégation de cette politique dans le cadre de sa mission générale de gestion de l'ensemble des risques significatifs de la Caisse régionale et des pouvoirs afférents qui lui sont accordés.

L'application de la politique de distribution de crédits relève du réseau d'agences de proximité, des agences entreprises, des agences spécialisées, des marchés et instances titulaires d'une délégation d'octroi de crédit.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées applique les exigences réglementaires issues des règlements 93-05 et 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dernièrement refondu par l'arrêté du 3 novembre 2014, des règles internes au groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs.

La Caisse régionale procède à l'actualisation périodique de la politique de maîtrise des risques. La dernière révision a été validée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 27 juin 2017.

La politique de maîtrise des risques a été déclinée par marché de la banque de détail et de la grande clientèle, ainsi que dans un corps de règles de recouvrement.

Le Contrôleur Central des risques au sein de l'unité Contrôles Permanents a pour mission de coordonner et d'animer la filière risque de crédit.

Ses principales activités consistent à :

- analyser l'évolution du risque,
- identifier les entrées en niveaux de risques Sensible et Avéré (indicateurs Bâle II),
- informer les Directions et services des résultats des diverses analyses menées,
- proposer et coordonner les actions visant à une amélioration de la maîtrise des risques,
- procéder aux contrôles sur le respect de la politique de maîtrise des risques.

6.1.2. Gestion du risque de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées exerce son activité de distribution de crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone de compétence (agriculteurs, professionnels, particuliers, entreprises, coopératives, collectivités publiques et associations) et divise ainsi ses risques.

La Caisse régionale a exclu de son périmètre d'intervention les financements de certaines activités (notamment les maisons de jeux, les casinos, les discothèques, les campagnes électorales...). La Caisse

régionale n'entre pas en relation et ne finance pas les activités susceptibles de nuire à son image. Les dérogations sont du ressort de la Direction Générale.

L'octroi des crédits mobilise différents acteurs, dont les agences de proximité et centres d'affaires Entreprises qui sont en relation avec la clientèle et instruisent les dossiers de prêts en collaboration avec les experts des services de financement (marchés de la banque de détail et engagements entreprises-collectivités publiques-PIM) ; chacun dans le respect des délégations qui leur sont accordées.

Procédures de décision

Le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs en matière d'octroi de crédits au Directeur général ainsi qu'à deux types de Comités : les Comités départementaux des prêts et le Comité des Engagements.

- Comités départementaux des prêts : ils se réunissent toutes les semaines. Ils agissent par délégation du Conseil d'Administration. Ils ont délégation pour statuer sur l'octroi de crédit dans les limites d'un encours après projet par groupe de contrepartie de 1,5 M€ pour le marché des Particuliers, 3 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture, et 5 M€ pour les marchés de la grande clientèle.
- Comité des Engagements : il se réunit en moyenne tous les 15 jours. Sur la base des analyses présentées par les responsables des marchés particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques, il décide de l'octroi de prêts pour les dossiers dont l'encours, après projet par groupe de contrepartie est supérieur aux délégations accordées aux Comités départementaux des prêts.
- Le Directeur Général : il a reçu des pouvoirs du Conseil d'Administration qu'il a délégué à différents collaborateurs en deçà des limites de compétence des Comités des prêts. La limite supérieure de la délégation du Directeur général correspond à la limite inférieure des Comités départementaux des prêts, et à titre exceptionnel par exigence de rapidité, la Direction générale et les Directeurs de marchés peuvent accorder un dossier dans les limites d'encours après projet en délégation des comités départementaux de prêts, ces derniers devant être informés des dossiers relevant de ce processus rapide.
- La politique générale de maîtrise des risques de crédit rappelle que chaque délégataire s'engage à utiliser sa délégation avec prudence et discernement. Les différents niveaux de délégation se traduisent par l'existence d'une échelle de montants adossés à des grades Bâle II et/ou de scoring et des critères d'exclusion différenciés par marché.

Banque de détail (Retail)

Les règles de délégation reposent principalement sur la cotation interne Bâle II, sur les résultats d'outils de scoring (Score-Habitat pour les crédits à l'habitat, Score-Conso pour les crédits à la consommation depuis janvier 2015 et Soprano pour les marchés de l'Agriculture et des Professionnels), sur la nature du projet et son impact financier. Toutefois la cotation seule n'est pas suffisante pour décider de l'accord du crédit. La décision s'appuie notamment sur la pertinence du projet, la situation financière de l'emprunteur, son professionnalisme, sa situation patrimoniale, et dont l'appréciation est traduite dans un avis motivé rendu par l'instructeur.

Plusieurs étapes décisionnaires sont appliquées entre les différents acteurs.

En application de la politique de maîtrise des risques, un avis risque indépendant rendu par les Contrôles Permanents est requis pour les dossiers de crédit dont l'encours après projet par groupe de contrepartie est supérieur à 2,5 M€ pour le marché des Particuliers et 4 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture (y compris les professionnels de la CASEG), ainsi que les dossiers LBO/FSA dont les projets sont supérieurs à 2 M€.

Grande Clientèle (Corporate)

Les règles de délégation reposent sur la cotation interne Bâle II en complément de la cotation BDF. La décision s'appuie sur la pertinence du projet, la situation financière de l'emprunteur, dont l'appréciation est traduite dans un avis motivé rendu par l'instructeur.

En application de la politique de maîtrise des risques, un avis risque indépendant rendu par les Contrôles Permanents est requis pour les dossiers suivants :

En Comité départemental des prêts :

- Dossiers Corporate sensibles ou en défaut (cotées E+, E, E-, F, et Z) dont l'encours après projet est >3M€ ;
- Dossiers Entreprises LBO/FSA dont le projet est >2M€ quelle que soit la note.

En Comité des engagements :

- Dossiers Corporate sensibles ou en défaut (cotées E+, E, E-, F, et Z) dont l'encours après projet est >5M€ ;
- Dossiers Entreprises LBO/FSA dont le projet est >2M€ quelle que soit la note et dont l'encours après projet est >5M€ ;
- Dossiers Entreprises dont le groupe de risque présente un encours après projet >12 M€ pour les notes allant de A à D ;
- Dossiers Entreprises dont le groupe de risque présente un encours après projet >8 M€ pour la note D- ;
- Dossiers de Collectivités publiques dont le groupe de risque présente un encours après projet >24 M€ quelle que soit la note ;
- Dossiers de Promotion Immobilière dont l'encours après projet > 5 M€, quelle que soit la note.

L'appréciation du risque

L'appréciation du risque est fonction de différents critères généraux : encours global, ancienneté de la relation, notation du client, qualité du client, capacité de remboursement et revenu résiduel après endettement.

Des critères spécifiques à chaque marché viennent compléter les premiers notamment si l'évolution des risques sectoriels l'exige, ainsi qu'en matière de politique de garantie.

• Méthodologies et systèmes de mesure des risques

❖ **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

Description du dispositif de notation

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur les outils internes au groupe.

Les contreparties sont notées avec les outils du dispositif Bâle II : LUC pour la Banque de Détail (particuliers, agriculteurs, professionnels, petites associations) et ANADEFI pour la Grande Clientèle (entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier). Dans le cadre de la mise en œuvre des usages Bâle II, les grades Bâle II sont utilisés dans les schémas de délégation de la Banque de Détail comme de la Grande Clientèle.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Agricole à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Banque de détail

L'analyse s'effectue sur des critères d'appréciation du risque spécifiques à chaque marché.

Une note est attribuée mensuellement à chaque contrat et groupe de risque. Elle est déterminée par le croisement de plusieurs critères qui permettent d'estimer le risque de probabilité de défaut.

L'échelle de notation de LUC comprend différents grades hors défaut assortis des probabilités de défaut indiquées dans les tableaux de correspondance ci-dessous.

Le modèle a évolué avec une bascule de la version V33 à la version V41 en mai 2017, à partir d'un rapport de mission BCE reçu en septembre 2016 complété d'une lettre d'autorisation reçu en date du 12 avril 2017. Il est en production uniforme pour l'ensemble des Caisses Régionales.

Version de janvier à avril 2017

PD = Probabilité de Défaut

Intervalle des notes PD des groupes de risque	01 - DAV Particulier	02 - Habitat	03 - Consommation	04 - Revolving	05 - Autre Crédit Bilan	06 - Autre EHB	02 - Agriculture	03 - Professionnel	05 - Association
Intervalle des notes	Grades PD	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33
783-High	A	0,05	0,1	0,18	0,35		0,36		
714-782	B	0,15	0,2	0,52	1,06		0,36	0,22	0,13
641-713	C	0,38	0,38	0,82	2,08	0,31	0,36	0,22	0,13
571-640	D	0,78	0,87	1,5	4,23	0,31	0,36	0,22	0,13
501-570	E	1,11	2,58	2,87	4,68	0,91	0,36	0,42	0,29
431-500	F	1,97	5,77	4,86	8,17	0,91	2,05	0,75	0,58
361-430	G	2,59	10,14	8,33	12,42	2,27	3,39	1,5	1,35
289-360	H	4,23	10,14	12,39	18,82	6,11	5,97	3,12	2,89
214-288	I	8,47	13,74	21,52	27,12	8,85	11,91	6,35	6,62
131-213	J	19,43	23,12	32,57	37,83	17,47	16,46	12,45	12,65
031-130	K	21,15	50,7	48,26	54,46	31,9	20,11	25,5	26,27
Low-030	L	48,77	73,59	79,94	73,31	54,08	31,15	45,91	47,12

Version de mai à décembre 2017

PD V41													
Segment de notation	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	U	Y
PARTICULIERS	0,04	0,07	0,17	0,34	0,64	1,03	2,63	6,51	11,95	21,2	47,66		
PROFESSIONNELS			0,16	0,33	0,63	1,27	2,37	5,49	11,96	23,75	47,83		1,78
AGRICULTEURS			0,18	0,32	0,55	0,98	2,42	6,31	11,99	22,97	47,97		0,86
ASSOCIATIONS	0,05		0,17	0,4	0,9	1,76		4,83		24,06		0,29	

Grande clientèle

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, commune aux Caisses Régionales du groupe CREDIT AGRICOLE, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

❖ Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Outils de détection du risque utilisés

La Caisse régionale utilise principalement des données issues de l'outil GERICO du groupe Crédit Agricole. Pour la Grande clientèle, la CR utilise également les données de la Base « Tiers et Groupes » et les états de couverture de Foncaris.

Des développements informatiques internes permettent de cibler les analyses de données sur les différentes composantes du portefeuille et de constituer des pistes d'audit.

Axes d'analyse

Le reporting du risque s'articule principalement autour :

- ✓ Du suivi de l'évolution des indicateurs de taux d'encours Sensibles (grades LUC H, I, J, K et L jusqu'à fin mai, puis grades I, J, K à compter de juin 2017) pour la Banque de détail et E+, E, E- pour la Grande clientèle) et de taux de Défaut (Grade V pour la Banque de Détail et grades F et Z pour la Grande clientèle). Ces indicateurs sont présentés mensuellement à la Direction Générale en Comité mensuel des risques et au Conseil d'administration, et trimestriellement à la Direction générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne.
- ✓ D'analyses spécifiques à l'évolution du risque des différents segments en Comité mensuel des risques et le cas échéant aux autres instances.

- **Dispositif de surveillance**

Les axes principaux du dispositif de surveillance de la Caisse régionale consistent en la fixation de limites avec contrôle de leur respect, de règles de division des risques, de processus spécifiques d'engagements le cas échéant, de déclassement en défaut et de provisionnement idoine, l'objectif étant d'obtenir une mutualisation maximale du risque de contrepartie par sa diversification et sa segmentation.

❖ Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Engagements de la Caisse régionale au 31/12/2017 sur les dix plus grandes contreparties Corporate non bancaires

Identifiant du bénéficiaire	Nom du bénéficiaire	Exposition originale en K€	Exposition nette pondérée en K€	Ratio exposition nette pondérée / Fonds propres
0000127378	DEPARTEMENT AVEYRON GR	60 008	12 002	0,79%
0000050811	DEPARTEMENT DU TARN	57 692	11 538	0,76%
0000030032	DEPARTEMENT DU LOT	47 040	9 408	0,62%
0000127111	DEPARTEMENT 82 GR	46 769	9 354	0,62%
0000123458	OCCITANIE	42 320	8 464	0,56%
0000085276	ARTERRIS	39 227	24 017	1,58%
0000010729	CDC	38 561	38 561	2,54%
0000020368	CAPEL	33 446	24 969	1,64%
0000053300	GROUPE ARCADIE SUD OUEST	30 475	30 475	2,01%
0000010600	PIERRE FABRE	29 820	16 174	1,07%

Source AVAL ON

Encours garantis par Foncaris au 31/12/2017

Groupes	Emprunteur	EAD	Risque FONCARIS
ARTERRIS	ALLIANCE OCCITANE	13 200 000	6 600 000
	MAISAGRI DURAN	100 000	50 000
	SAS LES FERMIERS OCCITANS	1 238 026	619 013
	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS	16 210 311	8 105 156
Total ARTERRIS		30 748 337	15 374 169
CAPEL	CAPEL	7 783 726	3 891 863
	CAPEL 4 SAISONS	3 100 000	1 550 000
	LA QUERCYNOISE	5 800 000	2 900 000
	SAS AGRIPRO	200 000	100 000
Total CAPEL		16 883 726	8 441 863
FIGEAC AERO GROUPE	FIGEAC AERO	10 215 792	5 107 899
	MECABRIVE INDUSTRIES	250 000	125 000
	MECANIQUE ET TRAVAUX INDUSTRIELS	769 126	384 563
	SAS FGA PICARDIE	523 098	261 549
Total FIGEAC AERO GROUPE		11 758 016	5 879 011
PIERRE FABRE	ART ET CARACTERE	1 042 233	521 117
	PIERRE FABRE SA	26 500 000	13 250 000
Total PIERRE FABRE		27 542 233	13 771 117
RAGT	SA RAGT	15 728 750	7 864 376
	TERRYA LA MAISON DE L'ELEVEUR	3 000 000	1 500 000
Total RAGT		18 728 750	9 364 376
REDEN SOLAR	AVENIR ENERGIE	545 620	272 810
	REDEN INVESTISSEMENTS	10 362 012	5 181 009
Total REDEN SOLAR		10 907 632	5 453 819
UNICOR	CADAUMA	680 539	340 270
	LES HALLES DE L'AVEYRON	75 000	37 500
	SOLEVIAL	2 710 986	1 355 493
	UNICOR	6 584 066	3 292 034
Total UNICOR		10 050 591	5 025 297
Total général		126 619 285	63 309 652

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées mesure ses risques en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe de contrepartie, en agréant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

La notion de groupe de contrepartie doit s'entendre comme « groupe de clients liés » tel que défini dans les points n°39 – a et 39-b du §1 du règlement (UE) n°575/2013, auquel renvoie l'article 10-e de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

Ces points disposent en substance qu'un groupe de clients liés est constitué de deux personnes physiques ou morales ou plus devant être considérées comme un ensemble, soit en raison de l'existence d'un pouvoir de contrôle de l'une sur l'autre, soit en raison de l'existence de liens entre elles tels que si l'une rencontrait des difficultés financières, l'autre ou toutes les autres les connaîtraient également.

Afin d'éviter que la concentration des risques sur certains clients ou certains secteurs, puisse mettre en cause, en cas de défaillance, les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, une politique de division des risques est appliquée.

Tableau récapitulatif des limites individuelles de risque de crédit

Types de contrepartie	Grades BALE 2	Limite individuelle (en EAD et en €)	
Particuliers	Tous grades	1,5 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Agriculteurs	Tous grades	3 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Professionnels	Tous grades	3 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Professionnels de la CASEG	Tous grades	6 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Marché des entreprises	Grades A à C	20 M€ net après prise en compte de la garantie FONCARIS	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Marché des entreprises	Grades C- et suivantes	15 M€ net après prise en compte de la garantie FONCARIS	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Promotion Immobilière	Tous grades	12 M€ net après prise en compte de la garantie FONCARIS	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Sociétés d'Economie Mixte (SEM)	Tous grades	12 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Collectivités Publiques <i>Hors Départements et Région CR NMP</i>	Tous grades	30 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Départements CR NMP et Région OCCITANIE	A+/A	90 M€ Et 50% de l'endettement bancaire de la Collectivité Publique	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
CCMSA	A+/A	50 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements

Tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit

Type de crédits ou marchés	Limites globales (en %)	Limites globales (en EAD bruts) au 31/12/2017	EAD bruts Au 31/12/2017
Crédits syndiqués toutes contreparties Entreprises (CRNMP suiveurs)	< ou = à 15 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	317 M€	281 M€
LBO & FSA	< ou = à 15 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	317 M€	238 M€
dont LBO purs	< ou = à 5 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	106 M€	50 M€
Promotion Immobilière	< ou = à 3 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	63 M€	15 M€
Energies Renouvelables	< ou = à 10 % de l'EAD brut des marchés Entreprises & Agriculture & Professionnels**	490 M€	305 M€
Particuliers	Aucune	Non concerné	
Agriculteurs	Aucune	Non concerné	
Professionnels	Aucune	Non concerné	
Professionnels de la CASEG	Aucune	Non concerné	
Entreprises	Aucune	Non concerné	
Professionnels de l'Immobilier	Aucune	Non concerné	
Sociétés d'Economie Mixtes (SEM)	Aucune	Non concerné	
Marché des Collectivités Publiques	Aucune	Non concerné	

* Montant de l'EAD brut du marché Entreprises = **2,116 Md€** (Source : GERICO, à fin décembre 2017)

** Montant de l'EAD brut des marchés :

- de l'Agriculture = 1,404 Md€

- des Professionnels = 1,376 Md€

- des Entreprises, de l'Agriculture et des Professionnels = **4,896 Md€** (Source : GERICO, à fin décembre 2017)

Division des risques

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a mis en place un dispositif de contrôle des dépassements de ces limites à 2 niveaux :

- ✓ Les unités de marché de la Caisse régionale identifient en premier lieu les dossiers qui dépassent les limites d'engagements fixées par le Conseil d'Administration, et effectuent une présentation biannuelle au Conseil d'Administration de Janvier et Juillet.
- ✓ Le Contrôleur Central des Risques de crédit (unité Contrôles Permanents) contrôle ultérieurement l'exhaustivité de l'identification et des présentations par les marchés.

Financements syndiqués Entreprises

Les caractéristiques de ces financements conduisent à déléguer en pratique l'étude de fond du dossier à un autre intervenant généralement CA CIB ou une autre Caisse régionale, ou à diviser ultérieurement auprès d'autres Caisses Régionales ou Etablissements une prise ferme de la Caisse régionale sur un financement.

L'encours de la CR NMP en tant qu'établissement suiveur s'établissant à 281 M€, dans le respect de la limite globale.

Les principaux dossiers font l'objet d'un suivi dans le cadre des Comités trimestriels des Grands Risques.

Plafond de risques sur un même bénéficiaire

La réglementation qualifie de "grands risques" ceux qui dépassent 10 % des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit. Elle exige de ne pas dépasser 25 % de nos Fonds Propres en risque sur un même bénéficiaire.

Dans sa Politique de maîtrise des risques de crédit, la Caisse régionale ramène ce seuil aux limites globales définies dans le tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit ci-dessus.

Ceux-ci font l'objet d'obligations légales de contrôle interne et de déclaration trimestrielle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Déclassement des créances en « douteuses litigieuses » et provisionnement

Les règles de passage en douteux litigieux suivent les préconisations de l'A.C.P.R.

Depuis fin 2014, les règles d'entrée des créances en DL ont évolué dans le sens d'un asservissement du Douteux Litigieux à la notion de Défaut.

Le niveau de provisionnement est calculé à l'entrée en Défaut en fonction de la garantie.

Si le dossier ne se régularise pas, une étude approfondie du dossier est menée permettant notamment de mieux apprécier la qualité de la garantie en vue de son éventuelle mise en œuvre.

L'évolution du portefeuille Défaut est suivie mensuellement en Comité mensuel des risques, et le provisionnement des créances en Défaut dans le cadre des 2 revues annuelles du portefeuille Contentieux. Une information sur les risques est transmise mensuellement à la Direction Générale, par le biais de tableaux de bord. Ces éléments comprennent à chaque fois l'indication du taux de provisionnement global des dossiers en défaut.

Les Unités et personnels participant à la maîtrise des risques de crédit, et plus spécifiquement les unités de marchés et de recouvrement peuvent proposer le classement de contreparties en Défaut à dire d'expert. Ces propositions sont généralement examinées par le Comité mensuel des risques qui statue sur leur opportunité et transmet pour traitement à la cellule Prévention des risques ; le Directeur des risques assure cette délégation entre la tenue de deux comités.

Par ailleurs, des provisions sectorielles sont également constituées sur des filières économiques ou des typologies de crédits identifiées comme présentant des niveaux de risques potentiels significatifs.

❖ Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Un ensemble de comités et revues indiqués ci-dessous est piloté par l'unité Contrôles Permanents.

Comités Mensuels Risques

12 comités ont été tenus en 2017.

Le Comité Mensuel des Risques est présidé par le Directeur Général Adjoint Fonctionnement. Interviennent les services du Contentieux, le Recouvrement Amiable et les Marchés (celui ou ceux qui participent au Comité Grands Risques prévu sur la séance), le Contrôle Permanent et toutes unités à la demande du Comité sur des problématiques risques spécifiques.

Sujets abordés (liste non limitative) :

- Analyse individualisée de certains dossiers,
- Etudes sur des sujets relatifs au risque de crédit (analyse de filières, étude des scores, etc.),
- Zoom sur les évolutions des risques à travers les différents indicateurs et tableau de bord, ...

Cette instance statue également comme entité faîtière de mise en œuvre du dispositif d'alertes du Groupe Crédit Agricole, ainsi que du dispositif de notation Corporate, en application de la procédure interne de notation :

- Présentation des dossiers avec encours > 5 M€ et dégradation de NOR > 1 grade suite à renotation pour décision d'engager la procédure d'alerte Groupe;
- Présentation des dossiers avec écarts de NOR / NCF > 2 grades pour validation de la notation ;
- Présentation des passages en défaut prévus en M+1 pour information ;
- Présentation des demandes de « suspens défaut » prévues en M+1 pour décision ;
- Validation des notes Bâle 2 dans le cadre du Second Regard pour les notes Bâle 2 avec écart NOR/NCF > 1 grade (NOR = Note Financière Retenue ; NCF = Note Financière Calculée) ;
- Notion de « Triple Regard » sur les notes Bâle 2 validées par le Second Regard dont l'écart NOR/NCF est ≤ 1 et :
 - dont le Chiffre d'Affaires de la Contrepartie ou de son Groupe de Risques est ≥ 50 M€
 - et/ou dont les Contreparties ou leur Groupe de Risques ont une note « Sensible » (E+, E et E-) et comptabilisent un EAD ≥ 10 M€.

En 2017, plusieurs analyses ont été conduites sur différentes typologies sectorielles de financement :

- Analyse filières locatifs, étude relative aux prêts investisseurs immobiliers in fine, étude sur les restructurations, analyse du portefeuille crédits à la consommation, et un bilan de notation Bâle 2 Corporate au CMR du 29/03/2017,
- Analyse et évolution des sensibles et défauts Corporate au CMR du 26/04/2017,
- Etude filières bovins-lait, analyse risque du portefeuille du marché de l'agriculture, analyse des indicateurs Bâle 2 Corporate et suivi des anomalies, au CMR du 31/05/2017,
- Analyse prescription habitat par génération, au CMR du 28/06/2017.
- Analyse filières boulangerie et restauration, analyse des traitements des petites créances en irrégularités au CMR du 30/08/2017,
- Etude sur les crédits du marché des particuliers dont la durée initiale est supérieure à 20 ans selon également l'âge de l'emprunteur, et analyse risque du portefeuille crédits à la consommation au CMR du 27/09/2017,
- Suivi de la qualité de la notation Bâle 2 Corporate au CMR du 25/10/2017,
- Etude filières céréales, analyse risque du portefeuille du marché agricole, étude filière pharmacies au CMR du 29/11/2017.
- Analyse des SCI locatives, analyse risque sur la distribution des crédits à la consommation inférieurs à 5 K€, présentation Stress Test 2017 au CMR du 20/12/2017.

Des opérations Task-Force peuvent être organisées sur demande de la Direction ou à l'initiative des Contrôles Permanents afin d'analyser et apporter des éclaircissements sur des portefeuilles sensibles, ou sur une filière en particulier.

Comités Grands Risques

12 comités ont été tenus en 2017, 8 dédiés à la Banque de détail (4 pour la clientèle Particuliers, 4 pour la clientèle Professionnels et Agriculteurs) et 4 à la Grande clientèle.

Le CGR est présidé par le Directeur Général Adjoint du Fonctionnement pour la Banque de Détail et du Développement pour le Corporate, chacun pouvant intervenir en remplacement l'un de l'autre si cela s'avère nécessaire.

Il est composé du Directeur du/des Marchés concernés, du Directeur des Risques, du Responsable de l'unité Contrôles Permanents ou de son représentant et du Contrôle Central des Risques.

Les sélections de dossiers sont effectuées par l'unité Contrôles Permanents.

Par ailleurs, d'autres dossiers peuvent être examinés sur propositions du Comité.

La présentation des contreparties porte sur l'évolution de leur situation financière, la nature des garanties détenues par la Caisse régionale, l'évolution du marché et de la concurrence, les projets du client, les flux confiés, le fonctionnement du compte, l'évolution de la cotation interne ou Banque de France, etc.

Les décisions prises peuvent avoir pour effet le classement du client en CDL/défaut forcé ou donner lieu à des recommandations précises auprès des agences et des services du siège quant à la suite à réserver à la relation (désengagement, nécessité d'accroître les flux confiés, etc.).

Revue de portefeuille agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales

Les dossiers relevant des agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales ont été examinés au cours de l'année 2017 dans le cadre des Comités Grands Risques Grande Clientèle trimestriels.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le suivi des contreparties défaillantes est adapté en fonction du marché.

Au niveau des marchés de proximité (particuliers, professionnels, agriculteurs)

- 1ère phase : traitement dans les points de vente.
- 2ème phase : si la régularisation du dossier n'est pas intervenue dans un délai calendaire établi (40 jours), le dossier, en fonction de différents critères (typologie du crédit (restructuré ou non, Neiertz), durée de l'irrégularité, montant de l'irrégularité et note Bâle II) est transféré dans les unités de Recouvrement Commercial, placées sous la responsabilité de la Direction des Risques. Il s'agit d'unités de recouvrement amiable.
- 3ème phase : le transfert du dossier au Contentieux ne s'effectue qu'en cas d'échec de la phase amiable ou en cas de survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Au niveau du marché des entreprises

La cellule « Affaires Spéciales », rattachée à la Direction des Entreprises, accompagne les Centres d'Affaires Entreprises dans la gestion quotidienne des risques. Elle gère les dossiers présentant un risque aggravé pour la CR et qui lui sont transférés sur décision du Directeur du Marché ou du Comité des Risques.

- Le transfert à l'unité Contentieux, placée sous la responsabilité de la Direction des Risques, s'effectue lors de la survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire

Particularisme des Défaits forcés

Il doit être noté que lorsqu'une contrepartie non en Défaut présente des risques élevés de défaillance, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées prend l'initiative de la positionner en « Défaut forcé ». De ce fait, cette contrepartie est exclue de la délégation d'octroi de crédit des agences de proximité et les encours sont affectés d'une provision individuelle.

Revue de portefeuille des Unités de recouvrement commercial

La Direction des Risques examine semestriellement les dossiers de l'unité Recouvrement Amiable. Les dossiers sont sélectionnés par le Directeur des Risques. Ces contrôles formalisés sont transmis à l'unité Contrôles Permanents.

Revue de portefeuille Contentieux

2 réunions ont été tenues en 2017.

Sur sélection par l'Unité Contrôles Permanents de dossiers rattachés à chaque portefeuille, l'objectif de cette revue est notamment de s'assurer que les dossiers font l'objet d'un traitement de recouvrement actif (exploitation des voies de recouvrement, tenue des fiches de synthèse des dossiers, provisionnement et passages à perte), et qu'ils ne restent pas en souffrance.

Y participent le Directeur des risques, le Responsable de l'unité Contentieux, les analystes de l'Unité, le Contrôleur Central des Risques.

Restructurations forcées, NPE et Forbearance

Les crédits de restructurations forcées font l'objet d'un dispositif d'octroi spécifique excluant la délégation des réseaux commerciaux ; des contrôles sur la bonne codification de ces crédits sont effectués périodiquement par la cellule de la Prévention des Risques (Unité Contentieux).

Concernant les NPE et la forbearance dont les principes ont été régulièrement présentés en Comité mensuel des risques (dernière présentation en date du 26 octobre 2016), la Caisse régionale se conformera au corpus opérationnel qu'évoque la Lettre Jaune n°2014-097, dès sa parution.

❖ Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité mensuel des risques, présidé par le DGA Fonctionnement, est dédié au suivi du risque de crédit. Y sont présentés mensuellement l'évolution des différents indicateurs du risque de crédit de la Caisse régionale (taux de Sensibles, de Défaut, Pertes, provisionnement, coût du risque, etc...) globaux et par segments du portefeuille, avec comparaison avec les chiffres de la « CR cumul » fournis par la DRG de Crédit Agricole SA.

Chaque marché présente une synthèse des résultats de ses contrôles de niveau 2.1, complétée d'un reporting des contrôles de 1er degré-agences par les Contrôles Permanents, ainsi que, le cas échéant, des plans d'actions rendus nécessaires par la dégradation d'indicateurs.

L'Unité de recouvrement Amiable présente les principales statistiques liées à son activité.

Les Contrôles Permanents présentent périodiquement à cette instance les résultats de leurs analyses concernant le risque de crédit, assortis le cas échéant de propositions d'actions.

Toute Unité participant à la maîtrise des risques de crédit peut être invitée à présenter devant cette instance pour décision ou information un dossier sur son domaine spécifique d'activités.

Le Comité mensuel des risques statue également en tant qu'instance faïtière de la notation Bâle II de la Grande clientèle de la Caisse régionale : il a notamment compétence pour valider les suspens Défaut sur les dossiers relevant de ces segments de clientèle, ainsi que les écarts de notation. Afin de répondre à la recommandation BCE, la possibilité de suspendre un passage en défaut pour les retards de plus de 90 jours ou au 1er jour de retard pour les crédits restructurés pour risques, est supprimée pour les tiers du segment entreprise à compter du 1er janvier 2018.

Depuis la mise en place du Second Regard au 1er décembre 2015, le Comité Mensuel des Risques a seul le pouvoir de valider les notes dont l'écart entre NCF et NPA est ≥ 2 grades.

❖ Impact de stress scenarios

La Caisse régionale utilise le kit stress-test du groupe Crédit Agricole, qui fournit les résultats d'un scénario macroéconomique global, violent mais plausible, s'inscrivant dans l'avenir et déterminé par les économistes du groupe.

Le stress de sensibilité consiste en l'application d'une dégradation massive de la notation Bâle 2 du portefeuille de la grande clientèle, telle qu'observée lors de la crise des PME de 1993 en France. Il s'agit ainsi de mesurer l'impact, sur le portefeuille actuel, d'une crise identifiée.

Les résultats des stress tests à A+1 et A+2 appliqués au portefeuille de crédits, mettent en évidence l'hétérogénéité de sensibilité des filières et la capacité de résistance de la Caisse régionale et ont été présentés en Comité Mensuel des Risques du 20 décembre 2017.

- **Mécanismes de réduction du risque de crédit**

- ❖ **Garanties reçues et sûretés**

Les crédits consentis par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont globalement assortis de garanties. La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

- ❖ **Utilisation de contrats de compensation.**

Dans le cadre de la réduction du risque de contrepartie, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'une convention FBF avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank relative aux opérations sur instruments financiers à terme.

Cette convention fait l'objet d'une annexe relative aux remises en garantie : « collatéralisation » qui permet de compenser en termes de valorisation l'ensemble ou une partie des opérations avec une même contrepartie.

- ❖ **Utilisation de dérivés de crédit**

La Caisse régionale achète et vend des instruments dérivés de crédit pour sa clientèle. Ces dérivés clients dit « autres que de couvertures » sont systématiquement adossés dans les comptes de la Caisse régionale, opération de « back to back ».

Lors de la mise en place de ces instruments, une double validation est nécessaire : Direction du marché des Entreprises et Direction Financière. Ces instruments sont valorisés mensuellement dans les comptes de la Caisse régionale, une communication à minima annuelle est adressée à l'attention des clients.

Au 31/12/2017 l'encours des dérivés de crédit s'élève à 182,2M€, valorisés à 13,9 M€ (l'encours était de 196,4 M€ M€ à fin 2016). (Source KTP)

6.1.3. Exposition

- **Exposition maximale au risque crédit** (Source : Arpège)

Données consolidées normes IFRS (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	21 757	44 396
Instruments dérivés de couverture	101 208	128 025
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	542 928	482 400
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	4 740	8 954
Prêts et créances sur la clientèle	11 946 960	11 321 246
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	820 312	716 358
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	13 437 905	12 701 379
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 200 823	1 182 073
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	184 474	179 657
Provisions - Engagements par signature	- 1 390	- 299
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 383 907	1 361 431
TOTAL Exposition nette	14 821 812	14 129 284

- **Concentration**

Ventilation des encours Bâle II (EAD : encours bilan + hors bilan pondérés), taux d'encours sensibles et taux de défaut au 31/12/2017 et 31/12/2016.

Filières CASA	AU 31/12/2017			AU 31/12/2016		
	EAD en KE	Taux Sensibles	Taux Défaut	EAD en KE	Taux Sensibles	Taux Défaut
Agroalimentaire	1 891 386	4,81%	3,78%	1 693 962	21,74%	4,59%
Immobilier	1 353 298	11,66%	3,00%	1 297 259	18,28%	2,81%
Services non marchands/ Secteur public/ Collectivités	1 122 845	0,09%	0,16%	1 096 501	0,24%	0,17%
Tourisme/ Hôtels/ Restauration	450 107	34,41%	5,41%	379 969	42,49%	4,28%
Divers	402 574	8,75%	4,17%	375 363	12,41%	6,26%
Distribution/ Industries de biens de consommation	388 011	5,94%	6,56%	296 015	21,08%	5,19%
Energie	330 192	10,42%	0,72%	306 780	11,34%	0,25%
Santé / Pharmacie	319 278	2,19%	0,58%	232 858	4,25%	0,73%
BTP	224 702	8,41%	4,31%	149 286	21,06%	5,07%
Utilities	110 796	0,32%	0,48%	114 663	1,31%	0,47%
Automobile	99 387	11,21%	3,98%	66 323	20,96%	6,33%
Industrie lourde	78 595	4,51%	10,89%	88 673	6,82%	8,82%
Autres industries	54 899	2,03%	8,68%	20 240	24,42%	20,70%
Autres Transports	44 799	3,86%	1,87%	38 937	9,41%	2,44%
Bois/ Papier/ Emballage	21 957	11,51%	8,09%	20 419	10,26%	12,27%
Média/ Edition	19 392	11,36%	3,25%	18 518	16,28%	7,24%
Autres activités financières (non bancaires)	16 100	11,54%	0,00%	249 527	21,50%	3,23%
Assurance	15 886	2,86%	0,47%	16 802	10,69%	0,06%
Télécom	7 607	0,00%	1,07%	544	44,82%	0,00%
Informatique/ Technologie	6 752	4,91%	1,10%	12 150	2,11%	0,18%
Aéronautique/ Aérospatial	1 547	10,21%	0,00%	1 724	10,67%	0,00%
Maritime	536	0,00%	12,85%	291	16,04%	0,00%
Banque	10	0,00%	0,00%	7 330	0,00%	0,00%
TOTAL	6 960 654	7,88%	3,10%	6 484 134	16,13%	3,25%

Source : GERICO

Le taux des sensibles a évolué suite au changement de modèle de notation RETAIL (passage de V33 à V41) en mai 2017 (cf. « Méthodologies et systèmes de mesure des risques »).

❖ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Le détail des encours de prêts et créances par agent économique figure en note 3.1 des états financiers consolidés :

- Prêts & créances par agent économique
- Engagements donnés en faveur de la clientèle

- **Qualité des encours**

- ❖ **Analyse des prêts et créances par catégories**

Tableau Prêts et Créances

Prêts et créances (en millions d'€)	31/12/2017	31/12/2016
Ni en souffrance, ni dépréciés	12 810	12 065
En souffrance, non dépréciés	223	208
Dépréciés	299	293
Total	13 332	12 566

Source : Arpège

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle (cf. note 3.1 des états financiers consolidés).

- ❖ **Analyse des encours par notation interne**

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Retail » et « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations, PIM et Collectivités publiques).

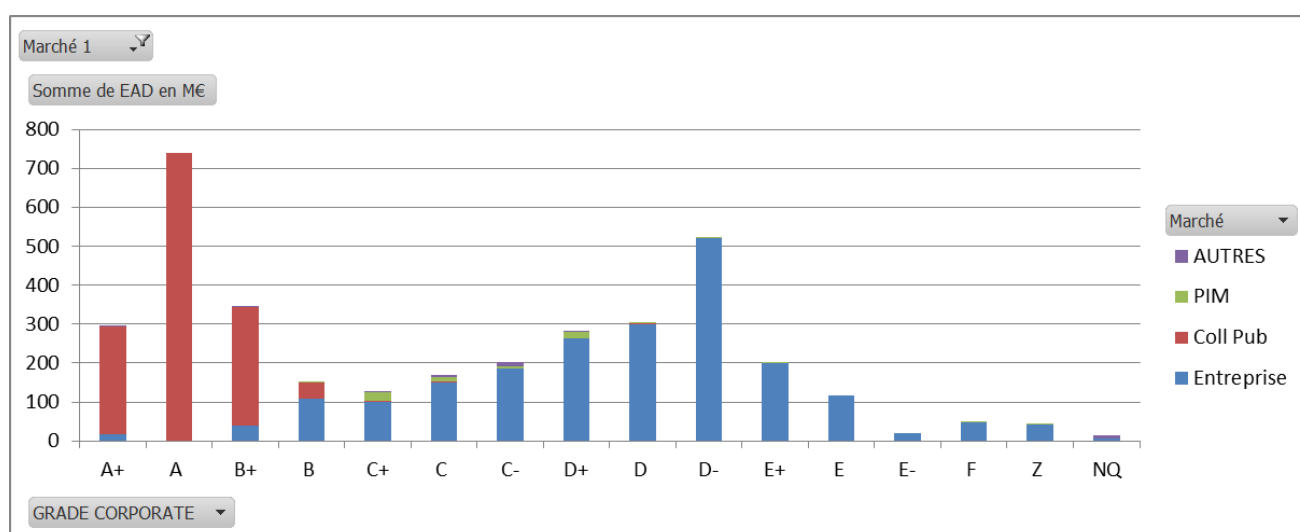
Au 31 décembre 2017, l'EAD de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sur la Grande Clientèle s'élève à 3 586 M€ (+0,4 % vs 31/12/2016).

L'EAD pour la Banque de Détail s'élève à 9 751 M€ (+ 7 % vs 31/12/2016).

Répartition des EAD en fonction des notes

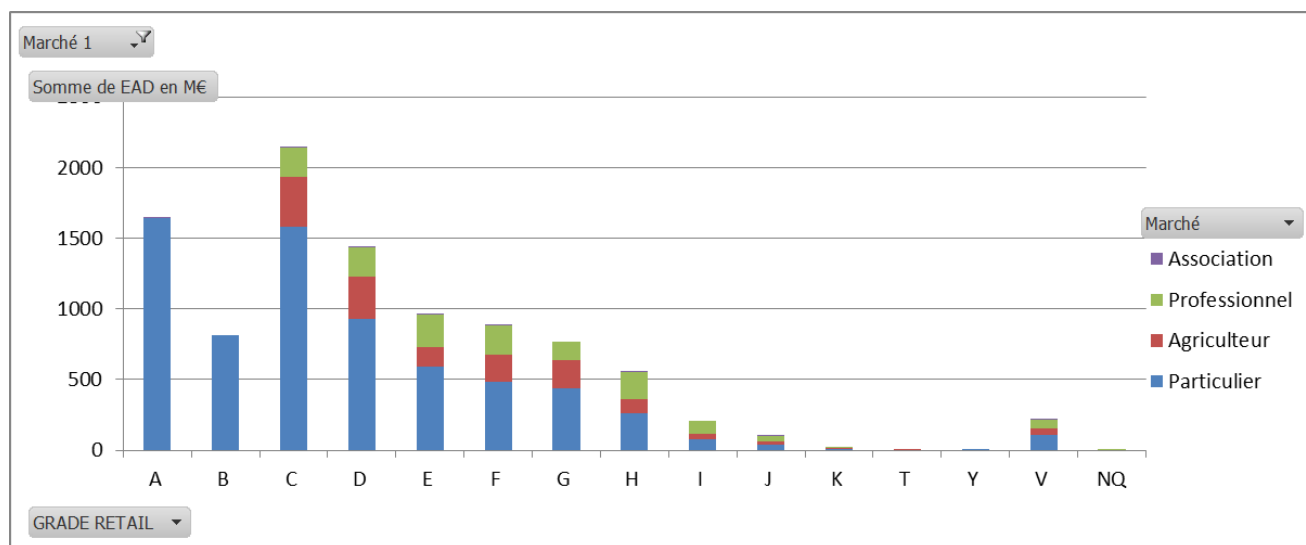
Le périmètre ventilé dans les graphiques ci-après est celui des engagements portés par la Caisse régionale sur les clients de la Grande Clientèle et de la Banque de Détail à fin décembre 2017, soit un total de 13 337 Md€.

Marché Grande Clientèle



Source GERICO

Marché Banque de Détail



Source GERICO

❖ Dépréciation et couverture du risque

Conformément à la réglementation bancaire et comptable d'une part et en s'appuyant d'autre part sur les différents outils permettant d'évaluer l'acuité des risques de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pratique une politique de dépréciation des créances risquées par provisionnement collectif des encours sensibles et provisionnement individuel des encours en Défaut ou Défaut forcé.

Des provisions spécifiques par filières en raison d'une évolution défavorable des indicateurs de risques ou d'une anticipation à dire d'expert d'évolutions défavorables peuvent venir compléter ce dispositif.

- **Coût du risque**

Le coût du risque en capital et intérêt (crédit) sur CDL/défaut au 31/12/2017 s'établit à 27,1 M€.

- **Risque de contrepartie sur instruments dérivés**

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés se traduit dans les comptes de la Caisse régionale par la provision CVA/DVA (Crédit / Debt valuation adjustment) pour les dérivés conclus avec une contrepartie hors groupe Crédit Agricole,

La « CVA » : risque de contrepartie sur dérivés

La « DVA » : risque de contrepartie de l'émetteur du dérivé (IFRS)

Le calcul porte sur le Mark to Market (valorisation des flux futurs aux conditions de marché)

+ add-on [valorisation du risque relatif à la maturité résiduelle], y.c. collatéral, et intègre une estimation des pertes attendues (mesure sur la base de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut).

La provision CVA représente 1,8 M€ au 31/12/2017.

6.2. Risque de marche

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, dû aux fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers. Ces fluctuations dépendent des variations des paramètres de marché [Exemples : les taux d'intérêts, le cours des actions, les taux de change, ainsi que de leur volatilité implicite].

6.2.1. Objectifs et politique

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en comptes consolidés.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées ne détient pas de Trading book. Son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

La gestion du Banking book a pour objectif de contribuer régulièrement au PNB tout en maîtrisant et contrôlant les expositions au risque de marché à travers des limites destinées à restreindre les éventuels impacts négatifs sur le PNB.

6.2.2. Gestion du risque

➤ Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

➤ Les comités de décision et de suivi des risques

L'organisation des instances décisionnelles est déclinée sous forme de :

- Comité Financier : comité stratégique

- Comité de Gestion Financière : comité qui pilote le déploiement opérationnel des orientations stratégiques.

Ces comités revêtent un caractère pluridisciplinaire.

Organisation opérationnelle : 12 Comités par an dont 4 Comités Financiers à vocation trimestrielle

Composition du Comité Financier trimestriel

Président : Directeur Général

Animateur : Directeur Financier

Membres permanents :

- Directeurs Généraux Adjoint
- Responsable Contrôle de Gestion-Pilotage-Infocentre
- Responsable d'Equipe Gestion & Finance
- Responsable Comptable
- Responsable Contrôles Permanents
- Responsable Audit-Contrôles Périodiques

Mission du Comité Financier

Définit, pilote et optimise le cadre stratégique de :

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt général
- La gestion du risque de liquidité
- La gestion des ratios prudentiels.

Et traite tout autre élément impactant (environnement financier, réglementaires...)

Composition du Comité de Gestion Financière mensuel

Président : Directeur Général Adjoint Fonctionnement

Animateur : Directeur Financier

Membres permanents :

- Responsable Contrôle de Gestion-Pilotage-Infocentre
- Responsable d'Equipe Gestion & Finance
- Responsable Comptable
- Responsable Contrôles Permanents

Mission du Comité de Gestion Financière

Définit, pilote et optimise la mise en œuvre opérationnelle de :

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt général
- La gestion du risque de liquidité
- La gestion des ratios prudentiels.

Et traite tout autre élément impactant (environnement financier, réglementaires...)

L'organisation décrite ci-dessus et les principes suivants concourent à l'encadrement de la prise de décision des comités et à la contribution des parties prenantes.

- Avant d'être souscrit, tout nouveau produit ou activité est examiné en Comité de Gestion Financière en présence des différentes parties prenantes afin de s'assurer de l'identification

des risques induits et de la mise en place de procédures de contrôles adaptés, ainsi que l'adéquation à la politique financière et au système d'information.

- Le Responsable Contrôles Permanents, représente la fonction Risques et Conformité, il apporte le « double regard » et émet des avis motivés sur les propositions soumises lors des comités.
- Cet avis ne porte pas sur l'opportunité de l'opération en termes de gestion mais donne une appréciation sur la conformité de l'opération avec la politique financière, sur l'identification des risques, sur leurs mesures et leur encadrement.
- Les comptes rendus des comités mentionnent les avis émis par le Responsable Contrôle Permanent.
- Les nouvelles activités et nouveaux produits sont analysés, préalablement à leur lancement, notamment sous l'angle des risques associés, conformément aux dispositions de l'article 103 de l'arrêté du 3 novembre 2014.
- L'étude des décisions d'investissement sur des produits financiers pour compte propre, est formalisée au travers de la grille d'analyse détaillée (cf LJ 2010-160) qui synthétise l'adéquation de la politique financière et l'adaptation du système d'information aux produits susceptibles d'être achetés.

A défaut de pouvoir déterminer ou mesurer ces éléments la Caisse régionale s'interdit d'intervenir.

6.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur la combinaison des indicateurs de risque sur base IFRS (titres AFS dont fonds dédiés en transparence totale & HTM), donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte.

L'encadrement définis par le Conseil d'Administration inscrite dans la politique financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est le suivant :

- Stress Groupe

Stress hypothétique élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporates et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

Les exemples de chocs appliqués sont les suivants pour le calcul de la situation 2017 :

Stress Groupe 2017

Chocs sur les covered (bp)

Rating	choc de Crédit
AAA	120
AA	120
A	170
BBB	220
choc par défaut	700

Changement de chocs (bp)

Catégorie	Stress Groupe 2016	Stress Groupe 2017	Variation
Financières sans Rating	840	1050	210
Absence de Secteur (Rating AAA)	840	90	-750
Absence de Secteur (Rating AA)	840	90	-750
Absence de Secteur (Rating A)	840	140	-700
Absence de Secteur (Rating BBB)	840	240	-600
Absence de Secteur (Rating BB)	840	450	-390
Absence de Secteur (Choc par Défaut)	840	840	0
Belgique	80	50	-30
Autriche	20	0	-20
Norvège	20	0	-20
Suède	20	0	-20
Angleterre	0	10	10
Canada	30	0	-30
Supranationaux	90	100	10

Autres Chocs inchangés, pour mémoire :

Choc de la France à 170 bp

Italie & Espagne à 190 bp

Allemagne à 0 bp

La mesure de stress est effectuée en central par Crédit agricole SA / DRG

- Stress adverse 1 an.

Il reprend pour chaque facteur de risque [composante crédit et taux] la plus grande variation sur 1an observée sur un historique long [sup à 10 ans].

Concrètement les paramètres sont choqués de façon corrélée et visent à une reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphérique, de la crise 2008 etc.

Stress Adverse 1an

Exemple de chocs Stress Adverse 1an		
Actions	-50%	
Inflation	140 bp	
Obligataire	Ratings	Fourchette chocs
Banques et fi.	AAA à BBB	190 bp à 350 bp *
Autres corpo	AAA à BBB	90 bp à 240 bp *
Souverain France	3 mois à 15 ans	310 bp à 370 bp
Souverain Allemand & Pays-Bas	3 mois à 15 ans	270 bp à 330 bp
Souverain Espagne, Portugal et Irlande	3 mois à 15 ans	690 bp à 750 bp
Belgique	3 mois à 15 ans	480 bp à 540 bp
Supra zone €	3 mois à 15 ans	290 bp à 330 bp
Autres souverains en €	3 mois à 15 ans	310 bp à 370 bp

*Hors choc de taux

Les limites sur ces indicateurs réglementaires ressortent à :

Indicateurs de risques	Limite Conseil d'Administration	Seuil d'information Conseil d'Administration	Limites Opérationnelles	Situation au 30/11/2017
Stress scénario Groupe périmètre AFS	82 M€	71 M€	60 M€	52 M€
Stress scénario Groupe Périmètre HTM		163 M€		74 M€
Stress Adverse Périmètre AFS		100 M€	88 M€	82 M€

La Caisse régionale a complété le dispositif de limite en s'imposant des règles plus fines et contraignantes sur l'évolution de son stock de plus-values latentes du portefeuille par rapport 31 décembre N-1 à savoir :

	Seuil d'information Conseil d'Administration	Limites Opérationnelles	Situation au 31/12/2017
Baisse du stock de PVL	- 20M€	- 15M€	+ 4,4 M€

		NMP 31/12/2017	
		M€	%
Portefeuille "sans risque de marché"	Titres dégageant des revenus réguliers [Obligataire TI]	814	56%
	Prêts en blancs fonds propres	14	1%
	Monétaire + Disponible	294	20%

Titres généralant des revenus potentiels	Actions	60	4%
	Obligataire	222	15%
	Diversifié	44	3%
	Capital investissement & Immobilier	40	3%

Impact du retraitement des fonds dédiés	-26	-2%
---	-----	-----

La gestion réalisée en 2017, sur la même base que 2016, sur le portefeuille s'est décliné au travers de 3 axes :

- Renforcement du portefeuille LCR contenant les actifs éligibles au ratio court terme Bâle III.
- maintien d'un niveau élevé de titres non soumis au risque de marché
- Poursuivre la diversification des placements dans un cadre sécurisant et dans une perspective à Moyen / long terme.

Cette stratégie nous permet d'atteindre un niveau de ratio LCR de 118,3% à fin décembre 2017.

6.2.4. Risque actions

➤ **Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

La Caisse régionale n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

➤ **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

Au 31 décembre 2017, la Caisse régionale détient en direct 60,4 M€ d'OPCVM actions positionnés dans un fonds dédié. Ce fonds dédié comprend une poche actions de 40 M€ dont la gestion est

effectuée par CPR AM, les 20,4 M€ supplémentaires sont positionnés dans des OPCVM actions directionnels et thématiques. L'encours total de ces fonds actions représente 4,1% des placements de FP.

Les lignes de fonds actions représentent 11,2 M€ de plus-values latentes.

6.2.5. Risques particuliers

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées détient un CDO (Collateralised Debt Obligations)

Les CDO sont des contrats consistant à transférer un risque de crédit (risque de défaut) moyennant le versement d'une prime, sans transfert de propriété de l'actif sous-jacent aussi longtemps que l'événement de crédit (la défaillance) ne survient pas.

Le portefeuille de placement ne comporte pas d'encours en gestion extinctive [supports ne répondant plus aux objectifs de la politique financière], sur des CDO au 31/12/2017.

6.2.6. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement n'est pas soumis aux risques de marché et représente 814 M€.

Dans le cadre du ratio réglementaire LCR [Liquidity Coverage Ratio], la Caisse régionale a constitué un portefeuille LCR de titres éligibles dont 733 M€ sont comptabilisés en titres d'investissement.

Le portefeuille de titre d'investissement comporte également 1,9 M€ d'encours en gestion extinctive [supports ne répondant plus aux objectifs de la politique financière].

Les provisions pour risque de contrepartie au 31 décembre 2017 s'élèvent à 1,9 M€ soit l'intégralité des titres en gestion extinctive.

6.3. Risque de taux d'intérêt global

6.3.1. Objectifs et politique

De par son activité, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est structurellement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan (y compris les compartiments titres et fonds propres).

Dans le cadre de sa gestion actif-passif, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées cherche à limiter la sensibilité du PNB et des fonds propres à l'intérieur de limites répondant à la réglementation Bâle II, définies en Comité Financier et validées en Conseil d'Administration (politique financière 2017).

6.3.2. Gestion du risque

L'exposition de la Caisse régionale au risque de taux est mesurée par le pôle de coopération gestion financière. Cette mesure fait l'objet d'une présentation en Comité de Gestion Financière et en Comité Financier.

Ces Comités statuent sur les couvertures à mettre en œuvre, sont informées de la réalisation des décisions prises et s'assurent du respect des limites validées en Conseil d'Administration. Les positions de couvertures sont mises en place par le pôle de coopération gestion financière.

L'Unité Contrôle Permanent s'assure régulièrement de l'exhaustivité, de la qualité et de l'auditabilité du bilan risqué ainsi que des positions de couverture réalisées.

6.3.3. Méthodologie

La Caisse régionale mesure son exposition sur le bilan risqué social par le calcul d'un gap de taux fixe entre ses passifs et ses actifs avec une approche statique (sans renouvellement de l'activité) tout en tenant compte de la macro couverture.

L'analyse du risque de taux est réalisée avec l'outil du groupe Cristaux selon des modèles nationaux (conventions d'écoulement des produits sans échéance, scénario d'évolution de taux...) et des modèles locaux revus et validés annuellement par le Comité de gestion Financière : les hypothèses de remboursements anticipés pour les DAT Crescentaux, sur les crédits habitat à taux fixe, la production engagée non versée, les OPCVM actions et alternatifs (passage en convention nationale sur ce dernier point au T3 2017).

A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, un écoulement des encours des différents postes du bilan est réalisé de 1 à 30 ans par pas annuel.

La représentation de l'exposition est faite à travers le gap synthétique (passifs-actifs) décomposé en gap d'activité (taux fixe hors fonds propres), un gap inflation et un gap taux Fonds Propres, complété d'une analyse sur les crédits capés.

L'impact du risque de taux est évalué en % des fonds propres prudentiels et du PNB au travers d'un stress scénario de +/- 2 %. Afin de réduire l'exposition de son bilan à la variation des taux, les limites globales Conseil d'Administration 2017 sont les suivantes:

- Les pertes potentielles actualisées sur les 30 prochaines années doivent être inférieures à 10 % des fonds propres prudentiels du 30 juin 2017, soit 134 M€.
- Une limite de concentration est calibrée sur le gap synthétique par année : 862 M€ pour les deux premières années civiles et 690 M€ de l'année 3 à l'année 15.

L'impact d'une évolution adverse conjointe des taux [+/-200 bp] et de l'inflation [+100 bp] est encadré par une limite à 11 % des Fonds Propres prudentiels du 30 juin 2017, soit 148 M€.

La limite de concentration sur le gap inflation s'appliquent sur 10 ans, en cohérence avec le profil d'écoulement des postes de bilan porteurs de risque inflation : 400 M€ sur un horizon de 1 à 5 ans, 300 M€ sur années 6 à 10 ans.

Ces limites sont déclinées en seuils d'information du Conseil d'Administration et en limites opérationnelles. Dans sa gestion, la Caisse régionale complète ce dispositif de limites d'un suivi opérationnel du risque taux fixe activité, du risque inflation et du risque relatif aux crédits capés.

6.3.4. Exposition

La mesure de l'exposition de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au risque de taux au 30 septembre 2017 se traduit par les indicateurs suivants :

- Gap synthétique égal à [somme des passifs à taux fixe – somme des actifs à taux fixe] + [somme des passifs inflation – somme des actifs inflation]

Année	A1	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028-30	2031-35	>2035
GS 12/17	- 144	- 57	194	282	374	223	221	285	379	389	222	- 248	- 57

- Au 31/12/2017, les limites fixées par le Conseil d'Administration sont respectées :

Une baisse des taux de 2 % induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de 11.2 M€ soit 0.8 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

Une hausse des taux de 2 % induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 19.3 M€ soit 1.4 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

L'exposition au risque de taux respecte les limites de concentration à 15 ans.

Une hausse adverse des taux de 2 % et de l'inflation de 1% induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de -5.6 M€ soit 0.4 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

Une baisse adverse des taux de 2 % et de l'inflation de 1% induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de 36 M€ soit 2.7 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

L'exposition au risque inflation respecte les limites de concentration à 10 ans.

6.4. Risque de change

La Caisse régionale n'est pas exposée au risque de change, elle s'interdit les prises de positions de change direct. Pour autant, elle pourra être indirectement exposée à ce risque dans le cadre de ses investissements en OPCVM Euro susceptible de contenir, dans leurs allocations, un risque de change résiduel. Ce risque résiduel inhérent aux parts en Euro de fonds hors zone Euro non couverts du risque de change est encadré au travers d'une limite opérationnelle fixée à 75 M€.

6.5. Risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont notamment définies par :

- L'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité
- L'instruction 2009-05 relative à l'approche standard du risque de liquidité (définition du coefficient de liquidité)
- Le règlement européen n°575/2013 relatif à la réglementation Bâle III [Accords publiés le 16 décembre 2010] et instauration du Liquidity Coverage Ratio – LCR

6.5.1. Objectifs et politique

La Caisse régionale privilégie la recherche de ressources collectées auprès de sa clientèle.

En effet, la collecte client constitue la première ressource permettant de financer en liquidité le développement du crédit. Cette proportion est mesurée par le LTD [Loan to Deposit] Ratio Crédit / Collecte, faisant l'objet d'un suivi mensuel.

Le refinancement du déficit crédit collecte s'effectue auprès du groupe Crédit Agricole, sous forme d'avances à long moyen terme et/ou d'emprunts en blanc à court terme, et peut éventuellement s'opérer dans le cadre d'émission de CDN financiers dans la limite fixée par le Conseil d'Administration.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, a inscrit dans sa politique financière, la recherche d'un refinancement par le biais de ressources adaptées en fonction de l'évolution des coûts.

Les refinancements obtenus auprès de Crédit Agricole SA sont souscrits dans le cadre de la convention de gestion de la liquidité, de la convention OFI, et de la limite d'endettement à court terme définis par le groupe. Un suivi journalier est effectué afin de déterminer les volumes et les durées des refinancements à court terme nécessaires.

6.5.2. Gestion du risque

La stratégie de gestion de la liquidité est définie par le Comité Financier trimestriel, dans le cadre de la politique financière fixée par le Conseil d'Administration.

Le risque de liquidité est produit par le pôle de coopération gestion financière [CR T31] et fait l'objet d'un suivi journalier et d'un reporting mensuel.

Depuis d'octobre 2015, le LCR a remplacé le coefficient de liquidité, avec un niveau minimum réglementaire de 80% à respecter au 1er janvier 2017 et 100 % au 30 juin 2017.

Dans le cadre des relations financières internes au groupe Crédit Agricole SA, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité vient en complément des dispositions réglementaires.

Les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement à court terme (1,35 Md€ au 31 décembre 2017). Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

6.5.3. Conditions de refinancement

Compte tenu du contexte favorable du prix de la liquidité et des taux bas, la Caisse régionale a opté pour les orientations stratégiques suivantes en 2017 :

- poursuivre l'utilisation des possibilités de refinancement à court terme [limite LCT]
- opérer des remboursements anticipés de refinancement moyen terme dans un contexte de baisse des taux
- accepter de recevoir sa quote-part sous forme d'avances de toutes les émissions de Crédit Agricole S.A. relatives aux émissions obligataires Predica, aux Covered Bonds (CACB), aux refinancements relatifs à la BEI et à la CDC afin de bénéficier du coût attractif de ces liquidités à Long et Moyen Terme.

Situation au 31/12/2017	Montant (M€)	Durée moyenne pondérée (Année/Mois)	Principales contreparties	Coûts de Refinancement
CCT CA S.A.	176	1 jour	CA.sa	Eonia
Emprunts en blanc CA S.A.	2 041	2,3 ans	CA.sa	0,04
TSR Groupe	0			
Avances globales CA S.A.	1 942	13 ans	Ca.sa	0,7
Avances spécifiques:SHR, Covered, etc	771	11,5 ans	Ca.sa	0,65

6.5.4. Méthodologie

La liquidité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est gérée sous les aspects : ratio réglementaire et limites d'endettement à court terme fixées par Crédit Agricole SA.

Le pôle de coopération Gestion financière [CR T31] effectue les mesures quotidiennes de la liquidité et la CR Nord Midi-Pyrénées réalise les opérations nécessaires au respect de ces exigences.

➤ Limites d'endettement à court terme

La Caisse régionale mesure chaque mois sa situation de liquidité à court terme et les encours de ses réserves de liquidités mobilisables. En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, une limite d'endettement à court terme est définie semestriellement en fonction des réserves de liquidité (2 niveaux de limite possible, LCT ferme ou conditionnelle selon la situation de Groupe). Le niveau de consommation de la limite d'endettement court terme est validé par le Conseil d'Administration et se décline ainsi dans la politique financière :

Limite Conseil d'administration : 100 % de la LCT en vigueur [fixée par Casa].

Seuil d'information Conseil d'Administration : Correspond :

- à 105% de la LCT Ferme si la LCT conditionnelle est en vigueur
- à 95 % de la LCT ferme si la LCT ferme est en vigueur.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure quotidiennement la situation d'endettement à court terme ainsi que la répartition des emprunts par bandes de maturité.

La limite d'endettement court terme est complétée de 3 limites sur la base de l'application de stress scénarii Groupe [stress idiosyncratique, systémique et global].

➤ Limites d'endettement à long moyen terme

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure mensuellement le respect de la limite sur la concentration des échéances de dettes LT Nettes.

En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, les tombées d'échéances semestrielles (au-delà de 18 mois) des avances à long moyen terme sont limitées à 1.8 % de l'encours des crédits par semestre sauf réduction imposée par Casa en fonction de l'échéancier total des Caisses Régionale. Cette limite est validée par le Conseil d'Administration.

➤ Ratio de liquidité LCR

Le LCR est un ratio de stress de la liquidité mesurant la capacité à disposer de suffisamment de réserves de liquidité pour résister pendant un mois à la fermeture des marchés [impossibilité de renouveler les tombées de dette court terme et moyen long terme] et à une fuite importante de la collecte clientèle.

Afin de répondre aux exigences LCR, la Caisse régionale a respecté les objectifs fixés par la lettre jaune 2015-088 à savoir un objectif à 100% au 30 juin 2017. Au cours de l'année 2017, des achats de titres éligibles ont été réalisés, une opération de repo-reverse-repo a été mise en œuvre. Au 31 décembre 2017, la Caisse régionale a atteint un niveau de ratio LCR de 118.3%.

Le prochain point de passage se positionne à 110%, volonté du Groupe, au 01 janvier 2018.

La mesure de ce ratio est effectuée dans l'outil New Deal, mis en place par le Groupe.

6.5.5. Exposition

➤ Limites d'endettement à court terme

- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils en fin de mois sur les différents composants de cette limite.
- Au cours de l'année 2017, les 3 stress Groupe de mesure du stress Global, du Stress idiosyncratique et systémique ont été respectés.

➤ Limite de concentration des échéances de dettes LT Nettes

- au cours de l'année 2017, cette limite fixée à 1.8 % des encours crédits par semestre, a toujours été respectée [dans la cadre du dépassement autorisé pour le financement du projet Eureka].

➤ Ratio de liquidité LCR

Au 31 décembre 2017, la Caisse régionale a atteint un niveau de ratio de 118.3 %.

6.6. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

6.6.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : Supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité trimestriel des Risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- Collecte des pertes opérationnelles et remontées des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.
- Prévenir les risques de Sécurité Informatique afin de garantir l'intégrité, la confidentialité la disponibilité du système d'information.
- Garantir la continuité d'activité des processus essentiels de la Caisse régionale en cas d'indisponibilité d'un site administratif, du personnel, d'agences, du Système d'information ou d'un prestataire assurant une Prestation de Service Essentiel Externalisé (PSEE).

La Politique de Gestion des Risques Opérationnels est validée annuellement par le Conseil d'Administration.

6.6.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Les entités CA-Technologies, SNC CA Titres, SA Grand Sud-Ouest Capital sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (*Responsable des Risques et Contrôles Permanents*) de la Caisse régionale. Un back up responsable des risques opérationnels (*Manager des Risques Opérationnels*) est également nommé.

La surveillance et l'analyse des risques opérationnels s'effectuent principalement à l'aide de:

➤ La cartographie

Le déploiement du dispositif risques opérationnels intègre la réalisation de la cartographie avec l'outil «EUROPA» qui permet de recenser et qualifier les risques potentiels et avérés. La cartographie fait l'objet d'une révision triennale sauf pour les processus critique actualisés annuellement, notamment à partir des éléments d'incidents collectés au cours des exercices passés.

La Cartographie des Risques Opérationnels permet également d'adapter le dispositif de contrôle interne aux risques auxquels la CR est exposée.

➤ La collecte des incidents

Elle est réalisée à l'aide de l'outil «OLIMPIA» qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier 2005. Cette collecte permet de suivre l'évolution du coût du risque opérationnel et ses composantes, et d'identifier des actions correctrices à mettre en œuvre.

Au titre de la collecte des incidents définitifs, l'année 2017 fait apparaître une perte de 665 K€ contre 619 K€ sur la génération 2016.

➤ Reporting

Le Manager du Risque Opérationnel (*MRO*) rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par la Direction Générale Adjointe Fonctionnement de la Caisse régionale ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne présidé par le Directeur Général. Le MRO et le RCPR peuvent intervenir ponctuellement auprès du Comité de Direction sur le thème des Risques Opérationnels.

Les thématiques relatives aux Risques Informatiques, au suivi du dispositif Plan de Continuité d'Activité de la CR et au pilotage des PSEE sont également traitées en Comité Risques Opérationnels.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif, ceci au Conseil d'administration et au Comité des Risques.

La Caisse régionale utilise le tableau de bord proposé par Crédit Agricole SA. L'objectif de ce tableau de bord est de présenter une vision globale du dispositif risques opérationnels d'une Caisse régionale ainsi que son profil de risque. Ainsi il a pour vocation de couvrir l'ensemble du dispositif de risques opérationnels : *collecte des incidents, cartographie des risques, exigence en fonds propres, politique de gestion des risques opérationnels, alertes et plans d'actions.*

Les principaux travaux réalisés en 2017 ont porté sur les points suivants:

- ⇒ Actualisation de la Politique de Gestion des Risques Opérationnels de CR-NMP
- ⇒ Analyse de l'évolution du coût du risque opérationnel collecté (risques purs et frontière crédit) et comparatif avec l'ensemble des CR,
- ⇒ Révision de la cartographie des risques opérationnels des unités conformément au planning défini en début d'année par la Direction Générale.
- ⇒ Rapprochement Cartographie des Risques Opérationnels, la collecte des Risques Opérationnels et Plan de contrôle interne afin de fiabiliser les cotations et le niveau de maîtrise des risques,
- ⇒ Suivi des alertes et des faits marquants et des plans d'actions,
- ⇒ Révision des scénarii majeurs : 15 scénarii majeurs sont quantifiés par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées,
- ⇒ Validation de l'exigence de Fonds Propres au titre des risques opérationnels,
- ⇒ Evaluation de la qualité des reporting concernant les Prestations de Service Essentiel Externalisées (PSEE) adressés par les prestataires Hors Groupe au correspondant de la CR en charge du pilotage de la PSEE,
- ⇒ Organisation et réalisation des tests des plans de Continuité d'activité conformément au plan de test PCA défini sur 3 ans.

6.6.3. Méthodologie

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif « risques opérationnels » couvre le périmètre bancaire de la Caisse régionale et celui des filiales du périmètre de contrôle interne. Le périmètre AMA est constitué de : CR et CL NMP, FORCE 4, NMP Gestion.

La validation par l'ACPR pour utiliser cette méthode avancée a été actée en décembre 2007.

Concernant SA Inforsud Gestion, des travaux ont été conduits avec le responsable du contrôle interne pour élaborer la cartographie des risques opérationnels de cette filiale. Pour le calcul de l'exigence en fonds propres, Inforsud Gestion reste en périmètre méthode standard TSA.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses

Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à SA Inforsud Gestion. L'exigence en fonds propres de cette entité suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

A l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes et Méthologie de Crédit Agricole SA le 15 février 2007. Depuis, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

6.6.4. Principaux foyers de risque et plans d'action associés

Répartition du coût du risque opérationnel (net pur) par catégorie bâloise :

	1 - Fraude Interne	2 - Fraude Externe	3 - Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	4 - Clients, produits et pratiques commerciales	5 - Dommages occasionnés aux actifs physiques	6 - Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	7 - Exécution, livraison et gestion des processus
2015	0,01%	14,42%	2,08%	28,06%	20,41%	7,13%	27,89%
2016	0,19%	19,27%	0,67%	38,34%	3,23%	0,42%	37,87%
2017	3,72%	8,47%	7,76%	55,63%	3,11%	0,94%	20,37%

La collecte des risques opérationnels est principalement réalisée sur la catégorie bâloise « Clients, produits et pratiques commerciales ».

Concernant cette catégorie bâloise, un seul incident représente près de 60% de la collecte des Risques Opérationnels au 31-12-2017. Cet incident concerne une assignation de décembre 2017 d'un client reprochant à la CR l'octroi de crédit relais et d'un Moyen Terme de plus 500 k€ et la disproportion des concours au regard de ses capacités financières. La Caisse régionale est en attente de la décision du Tribunal de Grande Instance.

6.6.5. Assurance et couverture des risques opérationnels

Les contrats d'assurances souscrits auprès de la CAMCA couvrent tous les risques attachés à notre activité de Banque et d'Assurance en dehors des risques sur le système d'information tels que les attaques virales et la fraude sur les moyens de paiements hors Offre dans le cadre du CSCA (vol de chèquiers et fraude sur carte bancaire). C'est un choix de la CR.

Sont couverts les risques liés aux détournements, aux escroqueries, aux vols suite à Hold-up ou cambriolages, la responsabilité civile professionnelle de la Caisse régionale, la responsabilité civile courtage, la responsabilité civile d'exploitation, l'assurance immeubles et machines ainsi que l'assurance individuelle accident et agression. L'objectif est de limiter les risques financiers pour la Caisse régionale.

Les niveaux de garanties proposés par CAMCA sont examinés en interne et validés par la Direction Générale de la Caisse régionale. A la réunion budgétaire annuelle, La Direction Générale se prononce sur les couvertures à prendre pour la future année en tenant compte des scénarii majeurs et des montants des sinistres ayant été constatés.

Les niveaux de franchise sont aussi examinés annuellement avec des comparatifs sur des benchmarks d'autres CR et un regard sur la sinistralité par police d'assurances afin d'ajuster nos niveaux de franchise ; les propositions sont validées par la Direction Générale.

Pour rappel, en 2016 nous avons modifié des niveaux de franchise et de garantie sur les polices suivantes : RC du banquier, dans la Globale de Banque sur la Détournement et Escroquerie, individuelle salarié, Cadre de Direction et Administrateurs CL et CR.

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA..

6.7. Risque juridique

La maîtrise des risques juridiques afférents aux activités de la Caisse régionale, hors domaine RH et fiscal, est assurée, de manière centralisée, par une équipe experte « Affaires juridiques » rattachée au service contentieux de la Direction des Risques.

Cette équipe intervient à de multiples niveaux :

- *Par un support juridique permanent, à la disposition à la fois de la direction mais aussi de toutes les unités opérationnelles, de chaque collaborateur ;*
- *Par un accompagnement spécifique des projets conduits par la Caisse régionale ;*
- *Par la défense systématique des intérêts de la Caisse régionale, en particulier en cas d'assignations. A cette fin, les affaires juridiques peuvent avoir recours à un réseau d'avocats référencés, soit en interne soit par le groupe Crédit Agricole*

6.8. Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, des règles de protection de la clientèle ou encore des obligations en matière de Sanctions Internationales et de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption ou la fraude. Ils font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels.

Le responsable de la Conformité, de l'Éthique et des Sanctions internationales est en charge de l'élaboration des procédures qui déclinent le corpus émis par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Avec l'aide de l'unité Formation et des Contrôles Permanents, il déploie respectivement les formations et le dispositif de contrôle dédié qui vise à la maîtrise de ces risques, ainsi qu'à la prévention du risque de fraude, avec l'objectif constant de limiter les impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires) et de préserver la réputation de la Caisse régionale et du Groupe. À cet égard, le lancement de nouvelles activités et la création de nouveaux produits sont sécurisés par le Comité Nouvelles Activités et Nouveaux Produits (NAP) qui examine, notamment pour les produits, les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et les outils d'aide à la vente destinés aux vendeurs.

En synthèse, en 2017, les actions principales ont été conduites dans les domaines suivants :

- ❖ Organisation de l'unité Conformité : restructuration des équipes conformité, fraude et sécurité financière lors de la mobilité d'une collaboratrice et le recrutement d'une nouvelle se soldant par un ½ ETP supplémentaire, qui a permis de renforcer le dispositif de surveillance de sécurité financière et de lutte contre la fraude interne, tout en allouant du temps à la conduite du projet d'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- ❖ Dossiers clients Personnes morales et Entrepreneurs individuels : l'équipe de la task force de 25 ETP, composée en 2016 suite à la mission d'inspection générale, a poursuivi le contrôle du stock en 2017. La fin du chantier est envisagée vers la fin du 1^{er} trimestre 2018.
- ❖ Dossiers clients Entrées En Relation (EER) Personnes physiques : le dispositif a été renforcé avec le lancement de la procédure d'EER sur tablette intégrant une lecture automatique et la vérification du justificatif d'identité, le contrôle en parallèle de l'authenticité de tous les justificatifs d'identité pour les EER réalisées sur le poste de travail classique, le contrôle exhaustif par l'unité Clients Dépôts Epargne de tous les dossiers clients (présence des justificatifs archivés, contrôle qualitatif par les Directeurs d'agence, données recueillies dans

le cadre de l'Echange Automatique d'Information) qui en cas d'anomalie conduit à une clôture du compte à J+3, la mise en œuvre du processus d'EER à distance EKO lancé par le Groupe en fin d'année et l'exclusion dans la Politique Générale d'EER de toute ouverture de compte liée à du trading de monnaie virtuelle (ex. BITCOINS).

- ❖ Banque Privée : poursuite du plan d'actions pour mettre en conformité tous les clients gérés par le réseau Banque Privée afin de renforcer la surveillance au titre de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (fiche découverte complétée ou actualisée, collecte des justificatifs fiscaux IR et éventuellement ISF). Le plan pour terminer le traitement du stock à fin mars 2018 a également été préparé : envoi d'un courrier aux clients non-conformes, fiche pour collecter l'avis du Directeur d'agence, arbitrage par le Comité de Management de la Conformité et de l'Ethique en cas de doute.
- ❖ 4^{ème} Directive LCB/FT : réalisation des travaux liés à l'entrée en vigueur le 26 juin 2017 de la nouvelle directive sur la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme, avec un nouveau criblage du stock des clients pour identifier les nouvelles Personnes Politiquement Exposées (PPE) domestiques, désignation du représentant d'une personne morale comme Bénéficiaire Effectif en cas d'absence d'identification par rapport au seuil de détention de droits ou parts de 25% ou du contrôle par tout autre moyen...
- ❖ Corpus FIDES : en parallèle de l'application de la 4^{ème} Directive LCB/FT, mise en place d'un 1^{er} lot de procédures Conformité actualisées.
- ❖ Sanctions Internationales : poursuite du projet OFAC (Office of Foreign Assets Control) piloté par le Groupe Crédit Agricole et engagé en 2016. Les actions suivantes ont notamment été réalisées : nouvelle évaluation du risque (EWRA) réalisée début 2017, actualisation du périmètre de contrôle interne, lancement du plan de remédiation des données, formation spécifique du personnel du « trade finance »...
- ❖ Commercialisation des Instruments Financiers : réalisation des travaux, en mode gestion de projet, afin de préparer l'entrée en vigueur de la Directive MIF 2 en janvier 2018, mise en conformité de la procédure de démarchage à domicile par rapport au délai de réflexion de 48h accordé aux souscripteurs.
- ❖ Réglementation Qualified Intermediary (QI) : application des évolutions en lien avec la réglementation FATCA visant à renforcer les contrôles de l'administration fiscale américaine (IRS).
- ❖ Conventions titres : fin du plan de mise en conformité de l'ensemble des conventions titres au regard de la Directive MIF, avec principalement l'actualisation des conventions liées à des comptes titres spécifiques.
- ❖ Lutte contre la fraude : contrôle obligatoire, à compter de juin 2017, de tous les justificatifs d'identité pour toutes les EER, déploiement d'un outil d'authentification des clients (TRACE) pour la réalisation des opérations à distance, renforcement du suivi de la fraude avec la mise en place d'un outil Workflow, révision de la procédure d'utilisation des cartes minutes en vue de la réduction du volume d'utilisation, blocage sur les GAB de la fonctionnalité de virement « hors périmètre client » qui s'avère être une nouvelle source de fraudes.
- ❖ Mobilité interbancaire (Loi MACRON) : lancement en février 2017 du dispositif d'aide des clients souhaitant changer de banque, en prenant en charge gratuitement le changement de domiciliation bancaire.

- ❖ Réglementation VOLCKER : point de situation établi au 3^{ème} trimestre avec principalement la mise en évidence d'un fonds du portefeuille de la Caisse régionale bénéficiant de l'exemption SOTUS et la présentation des évolutions de la réglementation pour 2018.
- ❖ Suivi des dysfonctionnements : élaboration d'une procédure de centralisation des dysfonctionnements en vue de la remontée des impacts significatifs à Crédit Agricole S.A.
- ❖ Formations Conformité obligatoires : selon les périodicités définies, via des modules e-learning, formation des salariés de la Caisse régionale pour la LCB/FT, les Sanctions Internationales, la lutte contre la fraude, la Conformité et pour certains collaborateurs, la réglementation VOLCKER et les conflits d'intérêts. Les administrateurs ont également été formés en présentiel sur les enjeux de Conformité et les Sanctions Internationales.
- ❖ Ethique : démultiplication de la Charte Ethique du Groupe et révision du principe de la déclaration des cadeaux et avantages en vue de la prochaine modification du Règlement Intérieur.
- ❖ Loi SAPIN 2 : mise en œuvre du dispositif sur les Représentants d'intérêts (centralisation des actions de lobbying pour une éventuelle déclaration à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique en cas de dépassement du seuil des 10 contacts sur 12 mois glissants), participation de la Caisse régionale aux travaux du Groupe Crédit Agricole sur la lutte contre la corruption selon les lignes directrices de l'Agence Française Anticorruption, obtention de la certification ISO 37001 par le Groupe pour la lutte contre la corruption.

L'unité Conformité Sécurité Financière exploite les résultats du plan de contrôles sur l'ensemble des processus relevant de son périmètre d'intervention pour initier, lorsque nécessaire, un plan d'actions correctrices en parallèle de l'actualisation de la cartographie des risques de non-conformité.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle Permanent et du Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'organe exécutif est informé, au moins trimestriellement, des résultats des contrôles réalisés et des actions engagées lors du comité de contrôle interne, ainsi que lors du Comité de Management de la Conformité et de l'Ethique.

Le Conseil d'administration est informé semestriellement des principaux résultats.

7. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

7.1. Mission et résultat

- La Caisse régionale

Entreprise de statut coopératif, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées fournit des solutions de crédit, d'épargne, d'assurance ainsi que les services associés, à ses clients particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques, dans les départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn, et du Tarn-et-Garonne.

Mesurée par le Produit Net Bancaire (chiffre d'affaires), la valeur économique créée par la Caisse régionale s'établit en 2017 à 379,3 M€. Elle est utilisée de la façon suivante :

	2017	2016	2015
Salaires, intéressement et participation	134,0	132,1	130,7
Renforcement des fonds propres	89,2	89,5	87,0
Achats et autres charges	82,6	82,5	77,1
Impôts	21,9	44,2	65,2
Coût du risque	-23,5	5,8	41,3
Investissements	12,4	12,6	13,7
Divers (dotation FRBG, RNAI, rémunération CCA, intérêts aux parts sociales)	62,8	32,1	10,2
total PNB (M€)	379,3	398,8	425,2

Une part importante des résultats est mise en réserve pour renforcer les fonds propres nécessaires à la poursuite de l'activité de la Caisse régionale.

Par sa contribution directe à l'emploi, aux investissements, à la consommation par les achats, et aux impôts, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est un acteur majeur du développement socio-économique local. La Caisse régionale a été retenue pour accueillir en 2016 sur le site de Rodez Causse Comtal une des trois unités françaises de traitement des chèques pour l'ensemble des Caisses régionales, avec Lyon et Caen, ce qui représente une opportunité importante pour le territoire en termes d'investissements et d'emplois, avec plus de 40 postes créés.

- Le Groupe Inforsud

Filiale de la Caisse régionale, le Groupe Inforsud développe ses activités dans les secteurs de l'édition, de l'informatique, de l'impression d'affiches, de documents de gestion et de communication. Ses unités de production sont présentes en Occitanie Pyrénées Méditerranée, Ile de France et Auvergne-Rhône-Alpes. Le Groupe Inforsud est composé de cinq entités :

> Inforsud Gestion, holding du Groupe, accompagne la transformation des filiales et assure les fonctions supports (RH, Juridique, Contrôle, Sécurité, Moyens généraux et Finance).

> Edokial propose des solutions de traitement des flux documentaires, matérialisés ou dématérialisés, à partir de plates-formes de production industrielles sécurisées. L'entreprise possède 5 sites de production et 4 agences commerciales.

> Mérico, imprimeur offset et numérique est positionnée sur le marché de la communication graphique et sur les marchés de documents de marketing direct, ainsi que des imprimés de gestion. Elle comporte 1 site de production et 4 agences commerciales.

> Chabrillac, leader national dans l'impression d'affiches, est équipée de presses très grands formats connectées à des solutions entièrement numériques d'impression. Elle développe le concept de « Solution Imprimée ». L'entreprise compte 1 site de production et 2 agences commerciales.

> Inforsud Diffusion est une entreprise de service à vocation régionale, intégrateur à valeur ajoutée de solutions Gestion et Réseaux à destination des PME/PMI, ETI et Collectivités. Inforsud Diffusion possède 3 sites en Occitanie.

Le chiffre d'affaires généré par le Groupe Inforsud s'établit à 63,5 M€. Cette valeur est utilisée de la façon suivante :

	2017	2016	2015
Salaires, intéressement et participation	18,5	19,6	18,6
Renforcement des fonds propres	1,7	1,2	0,8
Achats et autres charges	38,6	33,9	32,3
Impôts	1,8	2,1	2,1
Coût du risque (taxes, IDA)	0,7	2,7	0,9
Investissements	2,6	2,7	2,5
Divers	-0,4	-2,1	-0,6
total CA (M€)	63,5	60,0	56,6

7.2. La gouvernance mutualiste du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Issue du regroupement de 4 Caisses régionales dont la plus ancienne fût créée en 1900¹, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées regroupe des femmes et des hommes, salariés et administrateurs, engagés dans le développement durable de l'entreprise et partageant des valeurs communes de proximité, responsabilité et solidarité. La gouvernance est organisée sur la base du principe coopératif « une personne, une voix », par lequel seule la qualité de sociétaire, et non le montant de capital détenu, détermine le poids d'un vote.

Au niveau des Caisse locales.

Clients détenteurs de parts sociales, les sociétaires, réunis en Assemblée générale, désignent tous les ans leurs représentants au Conseil d'administration des soixante-six Caisses locales affiliées à la Caisse régionale. Les Assemblées sont l'occasion d'organiser des réunions d'information ouvertes au plus grand nombre, constituant des moments de dialogue avec les dirigeants du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Depuis 2017, les sociétaires émargent électroniquement sur tablette lors des Assemblées générales, afin de faciliter la procédure et de supprimer les supports - papier.

Les chiffres – clé

	2017	2016	2015
Sociétaires présents aux Assemblées générales des Caisses locales	6 610	7 085	7 673

A l'issue de l'Assemblée générale, les administrateurs élisent le président et les vice-présidents de leur Caisse locale. Pour rapprocher le profil des administrateurs de celui des sociétaires, les Caisses locales ont décidé d'engager au sein de leur conseil un mouvement de féminisation, de rajeunissement et d'ouverture sur des catégories socio - professionnelles jusqu'ici moins représentées.

Les chiffres – clé : 909 administrateurs de Caisse locale; dont 35,6 % de femmes (22% en 2007); 55,4 % d'agriculteurs ou retraités de l'agriculture (69% en 2007) ; 19,6 % de salariés (8% en 2007); 13% d'artisans et commerçants (13% en 2007), 10,3 % de chefs d'entreprise et professions libérales (9% en 2007).

Les Conseils d'administration des Caisses locales sont réunis statutairement une fois par trimestre. Les réunions correspondantes sont l'occasion pour les administrateurs de prendre connaissance de l'activité

¹ Caisse régionale du Tarn créée le 7 janvier 1900 ; du Tarn-et-Garonne, le 29 septembre 1906 ; du Lot le 13 novembre 1907 et de l'Aveyron, le 8 février 1908.

commerciale des agences, d'échanger sur la vie économique et sociale du territoire, d'examiner les projets présentés par les associations et de valider les demandes de souscription et de remboursement de parts sociales.

Quatre fois par an, l'Assemblée des Présidents est l'occasion de dialoguer, de prendre connaissance des actualités du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale, et d'approfondir des sujets grâce à l'intervention d'experts. Postérieurement, les sujets sont démultipliés lors des Conseils d'administration de Caisse locale.

Pour assurer leur mission, les administrateurs des Caisses locales bénéficient d'un programme de formation proposé par la Caisse régionale. Lors de leur prise de fonction, ils sont ainsi réunis au cours d'une journée pour prendre connaissance de l'organisation du Groupe Crédit Agricole et de son histoire, de celle de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, du rôle et des missions des administrateurs, du fonctionnement des Caisses locales et enfin des principes déontologiques guidant leur action.

Des groupes de travail d'administrateurs sont constitués pour formuler des propositions en vue de dynamiser les pratiques mutualistes des Caisses locales. Les projets sont examinés par la Commission Mutualiste composée de 7 administrateurs de la Caisse régionale. Plusieurs domaines sont concernés, comme par exemple « Jeunes et mutualisme », « Format des rencontres des Caisses locales », « Rôle de l'élu ».

Un portail en ligne a été créé afin de constituer un espace d'échanges et de documentation accessible à tous les administrateurs, à tout moment, depuis n'importe où. Chaque administrateur peut créer du contenu, prendre connaissance d'informations en provenance de la Caisse régionale, entrer en contact plus facilement avec ses pairs par le biais d'annuaires, de forum de discussion, ou de foires aux questions.

Au niveau de la Caisse régionale.

Réunis lors de l'Assemblée générale, les présidents des Caisses locales élisent tous les ans leurs représentants au Conseil d'administration de la Caisse régionale. Comme au niveau local, le Conseil d'administration élit en son sein le Bureau du Conseil composé d'un président, de quatre vice-présidents et de trois administrateurs. Quel que soit son poids, chaque département est représenté à égalité par 5 administrateurs au Conseil et par 2 administrateurs au Bureau du Conseil. Le taux de présence aux séances du Conseil d'administration s'est élevé à 90,6 % en 2017 (89,2% en 2016 ; 87,7 % en 2015). Pour assurer leur mission, les administrateurs de la Caisse régionale bénéficient d'un programme de formation visant à parfaire leurs compétences dans tous les domaines d'activité du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Des experts de la Caisse régionale ou des intervenants extérieurs animent ainsi 3 sessions au minimum tous les ans. En 2017, 4 sessions de formation ont ainsi été organisées. Les administrateurs peuvent également bénéficier d'un programme de perfectionnement proposé au niveau national par l'Institut de Formation du Crédit Agricole.

Les chiffres – clé : 20 administrateurs de la Caisse régionale, dont 6 femmes, 13 agriculteurs, 2 salariés, 3 chefs d'entreprise, 1 commerçant/artisan et 1 retraité

7.3. La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

- La Caisse régionale

Une charte RSE accessible sur le site ca-nmp.fr indique que le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées s'est engagé à prendre en compte et à intégrer dans ses décisions et dans son fonctionnement les impacts de ses actions sur la société, sur l'environnement et concourir ainsi au développement durable de son territoire. Des travaux d'actualisation la charte ont été conduits cette année en vue d'une mise à jour en 2018.

La responsabilité de la démarche de (RSE) est confiée au Comité de direction RSE placé sous l'autorité du Directeur général et composé des directeurs et du responsable du Développement durable. Ce Comité a pour mission de définir la politique RSE, de statuer sur les actions et d'en suivre la mise en œuvre. Il s'est réuni trois fois en 2017. Lors de sa mise en place en 2012, la démarche RSE a été validée par le Conseil d'administration. Elle a été présentée à l'Assemblée des Présidents, avant une démultiplication dans les Conseils d'administration des Caisses locales. Une phase d'appropriation interne a été déclinée dans les agences et les services.

Des points d'information sur la démarche RSE sont faits auprès du Bureau du Conseil et tous les administrateurs ont participé en 2016 à une formation sur les enjeux de la Responsabilité Sociétale et Environnementale, formation animée par le responsable du Développement Durable.

Les salariés prennent régulièrement connaissance des actions menées par la Caisse régionale, grâce aux informations diffusées dans le journal interne Calepin et dans l'intranet de l'entreprise. La démarche RSE y est traitée dans un espace facilement accessible depuis le menu « ma CR ». Les salariés prennent ainsi connaissance des actualités de la RSE ; des offres spécifiquement RSE (comme les prêts ou l'Investissement Socialement Responsable) ; des éléments de la démarche comme le bilan carbone ; des liens vers des sites utiles.

Par ailleurs, la mise en œuvre des projets est l'occasion pour les collaborateurs de s'approprier les thématiques de la Responsabilité Sociétale et Environnementale et d'en être les acteurs. Une plaquette de chiffres – clé est disponible dans l'intranet et permet de communiquer sur les résultats de la démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Au niveau externe, la démarche RSE fait l'objet d'une communication articulée autour d'un espace RSE accessible facilement depuis la page d'accueil du site ca-nmp.fr. Des onglets permettent d'accéder, d'une part, à l'ensemble des produits et services spécifiquement RSE proposés par la Caisse régionale, d'autre part au détail de la démarche, comme par exemple le rapport RSE ou la charte d'engagement RSE de la Caisse régionale. La plaquette de chiffres-clé RSE diffusée en interne est accessible depuis cet espace.

- Le Groupe Inforsud

Le pilotage de la démarche RSE est effectué par le responsable Contrôle, Sécurité et Moyens Généraux rattaché au directeur général adjoint du Groupe Inforsud.

La démarche RSE est articulée autour de trois axes :

Agir dans le respect des collaborateurs en créant des conditions de travail respectueuses des personnes, permettant de favoriser l'équilibre du bien-être au travail et de la performance.

Contribuer à la réduction de l'empreinte écologique du Groupe, notamment en accompagnant les clients dans le choix de leur matière première et en optimisant les déplacements routiers.

Conduire des actions de mécénat en milieu associatif et participer à la formation des jeunes par des partenariats avec les établissements locaux.

En 2017, Inforsud diffusion a lancé une démarche en vue de l'obtention en 2018 du label Entreprise Numérique Responsable. Le label ENR distingue les entreprises numériques intégrant volontairement des préoccupations éthiques, sociales et environnementales dans ses activités commerciales et dans ses relations avec toutes les parties prenantes internes et externes.

Merico et Edokial ont été référencées par la plateforme Ecovadis de notation de la performance sociale et environnementale des fournisseurs. Merico a obtenu un score de 68/100 et Edokial de 61/100.

7.3.1. Les faits marquants 2017 de la démarche RSE

- Au niveau de la Caisse régionale

→ Mise en ligne de la charte Ethique du Groupe Crédit Agricole.

Partagée par tous les collaborateurs, quels que soient leurs niveaux de responsabilité, leurs métiers et leurs lieux de travail, la charte Ethique promeut les valeurs de gouvernance démocratique, de relation de confiance, de respect, de loyauté et de fidélité à la culture coopérative du Groupe.

→ Industrialisation du chantier de rénovation des agences

Les principes de rénovation reposent sur une volonté d'apporter aux clients un service global, fondé sur des valeurs de proximité humaine et de transparence ; permis par un agencement ouvert et un recours accru aux technologies digitales et multicanales de communication ; en cohérence avec la démarche RSE de la Caisse régionale.

→ Déploiement généralisé du processus d'entrée en relation digitalisée, permettant de réaliser sur tablette l'ensemble des opérations liées à l'ouverture d'un compte et à la souscription des cartes et chèquiers.

→ Développement du projet « Dématérialisation des processus » destiné à augmenter le recours aux technologies digitales afin de limiter l'utilisation de supports - papier dans diverses procédures, tout en répondant à des objectifs de sécurité, de productivité, de coûts et de satisfaction-client.

→ Décision de mise en place d'un second point Passerelle au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, destiné à accompagner les clients particuliers victimes d'un accident de la vie.

→ Mise en place d'une démarche d'innovation participative afin que tous les salariés, quel que soit leur fonction, puissent exprimer des idées concourant à l'innovation en matière de performance de l'entreprise et de bien-être au travail.

→ Validation du second bilan carbone complet, marqué par un recul au rythme soutenu de 2,3% par an depuis le dernier bilan en 2013. C'est la contribution du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées à la lutte contre le dérèglement climatique.

→ Acquisition de 2 Renault Zoé portant à 4 le nombre total de véhicules électriques destinés aux déplacements professionnels réalisés à partir des sites administratifs

→ Réunion d'un comité scientifique en vue de la réintroduction d'un système de gestion agro-pastorale du site de Rodez Causse Comtal et réalisation des inventaires de faune et de flore.

→ Participation au Groupe de travail instauré par Crédit Agricole S.A. pour élaborer une méthodologie destinée à évaluer les conséquences sur le changement climatique de l'usage des biens et services produits

- Au niveau d'Inforsud

- > Mise en œuvre de la démarche de numérisation et de digitalisation des processus internes au sein des entités du Groupe.
- > Démarche de labellisation ENR (Entreprise numérique responsable) lancée par Inforsud Diffusion
- > Investissements sur les différents ateliers permettant une amélioration des conditions de travail en terme d'ergonomie.
- > Poursuite des rénovations des infrastructures destinées à réduire la consommation électrique des bâtiments
- > Poursuite du déploiement d'un système de régulation énergétique à distance (GTC) sur le site de Bozouls Causse Comtal.
- > Réalisation d'une visite « énergie » sur le site de production de Merico en partenariat avec la CCI Occitanie

7.4. Exercer notre responsabilité vis-à-vis de nos clients

- La Caisse régionale

La mission de la Caisse régionale est d'apporter un service bancaire de qualité, partout sur le territoire, par tous les moyens de communication souhaités par les clients (agence, téléphone, mobile, internet, tablette etc.) avec, au centre de cette mosaïque de canaux, la relation privilégiée du client avec son conseiller.

7.4.1. L'ancrage local

La Caisse régionale a maintenu depuis 2002 son implantation géographique sur les quatre départements de son territoire, tout en poursuivant un important programme de rénovation, offrant ainsi aux clients un réseau dense et modernisé, sans égal au sein de la communauté bancaire locale. Les investissements correspondant permettent de confier des travaux à des artisans et à des professionnels locaux, soutenant ainsi leur activité.

Le programme de rénovation des agences repose sur le concept d'agence collaborative. La volonté est d'apporter aux clients un service global, fondé sur des valeurs de proximité humaine et de transparence, permis par un agencement ouvert, organisé autour d'un espace de travail collectif commun, et renforcé par un recours accru aux technologies digitales et multicanales de communication. L'agence collaborative vise à augmenter l'intensité relationnelle entre le client, son conseiller et les experts du Crédit Agricole, à favoriser la coopération entre les acteurs et à renforcer l'efficacité collective.

Le programme de rénovation des agences a été engagé en cohérence avec la démarche RSE de la Caisse régionale, notamment en ce qui concerne la qualité RSE des matériaux utilisés; le recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque); la sollicitation de fournisseurs locaux; la gestion des déchets, l'accueil des personnes à mobilité réduite; la promotion des mobilités douces avec l'installation de parkings à vélo dans les agences en propriété; le dialogue avec les parties prenantes.

Le réseau d'agences est complété par des « Points verts » déployés chez des commerçants partenaires. Ce service gratuit permet aux clients du Crédit Agricole de retirer de l'argent facilement. Avec le réseau de

distributeurs de billets, les points verts complètent le dispositif déployé par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour que ses clients puissent accéder aux services de base partout sur le territoire.

Les chiffres – clé	2017	2016	2015
Agences permanentes	157	160	160
Points verts	215	215	228
Distributeurs de billets	279	282	282
Distributeurs de billets pour 10 000 habitants	2,5	2,5	2,6

7.4.2. La banque connectée à ses clients

En complément du réseau d'agences, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées développe des canaux et des offres répondant aux aspirations des clients désireux de communiquer et d'échanger avec leur banque où ils le veulent et quand ils le veulent, dans des conditions de sécurité garanties. Dans ce cadre, des investissements importants sont réalisés pour mettre en place et développer de nouveaux services au niveau de la banque en ligne, de la téléphonie et des applis pour mobiles et tablettes. La démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées se décline sur ces canaux :

- Les clients signent électroniquement des documents jusqu'ici traités sous format papier (pièces de caisse, contrats etc.) grâce à l'utilisation de tablettes déployées en agence depuis 2014. Ce dispositif participe à la réduction de la consommation de papier de la Caisse régionale. Il permet en outre de sécuriser l'archivage des documents dans l'espace personnel des clients de leur banque en ligne et d'assurer la conformité des opérations traitées.
- Le site *e-immo* centralise l'information nécessaire à la réalisation d'un crédit habitat en facilitant l'accès à des conseils, à de l'actualité immobilière mais aussi à des outils pédagogiques. Les internautes qui y font une simulation reçoivent une réponse immédiate, pouvant aller jusqu'à un accord de principe en ligne, réponse renforcée par un engagement de contact sous 24 h et de rendez-vous dans les cinq jours ouvrés.
- Le service *Tchat* depuis *ca-nmp.fr* offre aux clients un canal complémentaire d'échanges avec leur banque.
- Les clients peuvent recevoir par SMS ou par courriel des alertes sur les mouvements opérés sur leurs comptes (alerte sur solde, sur opération en débit ou crédit, sur libellé ou sur encours débit différé, sur achat en vente à distance). Ils peuvent créer de nouveaux bénéficiaires de virements SEPA (création d'Iban).
- Lancée en 2016, l'appli *Ma Carte* offre aux clients la possibilité de payer sur internet dans l'environnement sécurisé *Paylib*, de paramétrer des alertes, d'augmenter temporairement les plafonds des cartes, d'activer et désactiver la fonction paiement à distance et à l'étranger ; de consulter le détail des encours et des opérations, de consulter les garanties assurance et assistance, de localiser les distributeurs automatiques de billets en France et à l'étranger, d'accéder aux numéros d'urgence et d'enregistrer les cartes de fidélité.
- Avec l'appli *Ma Banque* les clients peuvent consulter leurs comptes, réaliser des virements, ou prendre un rendez-vous avec leur conseiller. Depuis cette année, ils peuvent en outre effectuer des remises de chèques de façon simple, sécurisée et rapide. Parallèlement, l'appli *CA Bourse* permet de passer des ordres de bourse et d'effectuer le suivi des placements.

D'autres innovations sont intervenues en 2017 :

- Le processus d'entrée en relation digitalisée a été déployé à l'ensemble des agences, permettant de réaliser sur tablette l'ensemble des opérations liées à l'ouverture d'un compte et à la souscription des cartes et chèquiers. Grâce à une procédure rapide, conviviale et sécurisée, les conseillers peuvent consacrer plus de temps d'échanges avec leurs clients, tout en s'assurant de la conformité des opérations et en réduisant la consommation de papier.
- Les clients titulaires d'une carte Mastercard ont la possibilité d'utiliser leur mobile pour régler leurs achats en ligne ou chez les commerçants de proximité acceptant le paiement sans contact en France ou à l'étranger. Ce nouveau dispositif, disponible sous Android, est sécurisé car le numéro de la carte n'est pas

enregistré dans le smartphone ce qui protège les clients en cas de perte. Parallèlement, il est possible d'activer des alertes pour repérer des transactions inhabituelles ou importantes.

- Les clients peuvent accéder à un espace Habitat en se connectant via le site ca-nmp.fr. Dans cet espace de partage avec leur conseiller, les clients porteurs d'un projet Habitat peuvent visualiser et mettre à jour eux même les simulations, personnaliser le plan de financement, accéder à des tutoriels nécessaires à la bonne compréhension de leur projet, transmettre des justificatifs et suivre l'avancement de leur dossier.

- Le Crédit agricole NMP a développé l'outil Trace pour améliorer la sécurité attendue par les clients dans le traitement à distance de leurs opérations. Trace génère des questions aléatoires, posées au téléphone par le conseiller pour authentifier les personnes.

- Egalement développée en 2017 par le Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées, Cristal est une appli installée sur les tablettes en agence. Les clients peuvent y découvrir le monde digital mis à leur disposition comme par exemple l'appli Ma Banque. Les collaborateurs et les managers peuvent également utiliser Cristal de façon nomade dans l'agence, en complément de leurs outils.

- Des tests ont été réalisés pour expérimenter des entretiens réalisés en visio avec les clients, depuis leur ordinateur. L'objectif de ce nouveau canal de communication est d'offrir aux clients la même expertise à distance qu'en agence.

L'année 2017 voit se concrétiser la baisse tendancielle de l'utilisation par les clients des ordinateurs au profit des smartphones et tablettes

Les chiffres – clé	2017	2016	2015
Visites sur ca-nmp.fr (millions)	21,4	24,9	24,2
Téléchargements de l'appli Ma Banque (nombre)	123 000	95 559	ND
SMS envoyés (millions)	2,5	1,9	1,5

7.4.3. Le pouvoir de décider au plus vite et au plus près

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est un établissement dont le pouvoir de décision est entièrement local : toute demande de crédit est traitée dans l'Aveyron, le Lot, le Tarn ou le Tarn-et-Garonne, et pas au chef-lieu régional ou national. L'efficacité dans la prise et la mise en œuvre des décisions repose sur un double principe de proximité et de délégation.

> *Proximité* : répartis sur 4 sites administratifs à Albi, Cahors, Montauban et Rodez - Causse Comtal, les services assurent leur mission au plus proche des agences,

> *Délégation* : les collaborateurs des agences et des sites disposent des délégations nécessaires dans leurs différents domaines d'activité (crédit, financier, bancaire, sécurité etc.).

L'instruction des demandes de crédit est ainsi partagée entre l'agence, les services et les comités des crédits départementaux en fonction du montant du prêt, du niveau d'encours et d'autres critères relatifs au risque. Ce partage est destiné à apporter une réponse rapide aux clients. Par ailleurs, la Caisse régionale veille à maintenir à un haut niveau le nombre de collaborateurs en contact direct et régulier avec la clientèle, l'objectif étant d'apporter aux clients la compétence nécessaire pour répondre aux besoins exprimés.

7.4.4. Les engagements relationnels

Réunies en congrès en 2010, les Caisses régionales de Crédit Agricole ont décidé de répondre aux attentes des clients en matière de loyauté, d'écoute, de reconnaissance, d'éthique dans le conseil et de proximité. Autant d'attentes érigées en valeurs pour le Groupe qui a défini des engagements pour les honorer. Trois engagements sont ainsi en œuvre dans toutes les agences du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées : *L'objectivité*. Le conseiller n'a aucune incitation financière à proposer à ses clients un produit plutôt qu'un autre. Toutes les fois que c'est possible, il propose plusieurs solutions. Sa rémunération peut comporter une part variable, mais sans lien avec tel ou tel produit vendu.

La transparence. En conclusion de toute vente, un mémo récapitulatif des points – clé est proposé au client. Ce support à vocation pédagogique contenant les caractéristiques d'un produit tout au long de sa vie est une preuve de confiance : tout est dit et le Crédit Agricole s'engage en l'écrivant.

Le droit de changer d'avis. Le délai de rétractation est étendu à 30 jours, au-delà du délai légal, pour une majorité de produits. Déjà requis pour l'assurance – vie, ce délai de 30 jours s'applique également aux univers de la banque au quotidien, de l'épargne, de l'assurance, à l'exception des crédits et des produits financiers (OPCVM etc.).

7.4.5. La démarche « Relation Client »

Les engagements relationnels ont été renforcés par la démarche Relations client lancée fin 2012, destinée à développer avec les clients des relations simples, personnalisées et basées sur la confiance, tout en accordant une place importante à l'écoute et à la prise en compte des besoins. Des bonnes pratiques ont été identifiées, afin d'harmoniser la réponse des conseillers partout sur le territoire. Elles sont centrées sur l'accueil, la prise en charge des demandes et des réclamations, l'entretien, le développement de la relation.

Les ambitions du projet Relation Clients ont été portées au niveau des sites administratifs, afin de partager les valeurs-clé du Groupe en matière de proximité relationnelle, d'écoute et de loyauté. Tous les collaborateurs sont invités à adopter des comportements permettant d'améliorer les relations en termes de disponibilité, de réactivité, d'accessibilité et de respect vis-à-vis des partenaires internes (collègues) ou externes (prestataires, fournisseurs, clients finaux etc.). Pour cela, des pratiques écrites (ex : prise en charge des demandes par courriel), orales (ex : accueil téléphonique) ou physiques (ex : accueil d'une personne) visant à renforcer les comportements attendus ont été diffusées.

Des sessions de formation sont prévues pour faire partager les enjeux de la relation à distance avec les clients, par laquelle les échanges ne sont pas réalisés en face à face mais par tous les autres canaux (téléphone, mails etc.).

7.4.6. La prise en compte du handicap

Attentive à la prise en compte du handicap, la Caisse régionale déploie dans toutes ses entités des dispositifs tendant à offrir des conditions d'accueil adaptées.

L'accessibilité des agences aux personnes à mobilité réduite fait l'objet d'un programme de travaux dont le calendrier est spécifié dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée transmis aux autorités administratives, et dont l'échéance est à fin 2021. Fin 2017, 100 agences étaient certifiées conformes et 79% des distributeurs de billets étaient équipés d'un kit audio destiné aux personnes malvoyantes.

Des travaux d'ajustement de la hauteur des machines sont conduits pour faciliter leur utilisation par les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, l'accueil téléphonique des clients sourds a été mis en place en 2015. Une application gratuite, intégrée sur la page d'accueil du site ca-nmp.fr, permet aux personnes sourdes de se mettre en contact avec un conseiller après avoir cliqué sur l'icône correspondant. Ces personnes peuvent dialoguer par Langue des Signes Française ou par texte instantané, grâce à un opérateur traduisant les paroles du conseiller.

7.4.7. Agir dans l'intérêt du client par le dispositif de conformité et d'éthique

- Au niveau de la Caisse régionale

Le dispositif de conformité et d'éthique regroupe un ensemble de règles et d'initiatives visant notamment à :

- assurer la protection de la clientèle

- garantir le respect des règles de déontologie et d'éthique
- lutter contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption
- prévenir les conflits d'intérêts.

L'amélioration de la conformité et la maîtrise des risques associés constituent une volonté permanente du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

La majorité des thèmes relatifs à la conformité fait l'objet de contrôles pour déterminer leur niveau d'application, auprès de l'ensemble des directeurs d'agences, et de certains services au niveau des sites. Les résultats sont présentés à la Direction Générale par le biais de comités trimestriels, le Comité de Management de la Conformité et de l'Ethique et le Comité de Contrôle Interne, à l'issue desquels des plans d'actions sont mis en œuvre.

La formation du personnel

Le dispositif de conformité s'appuie sur un important effort de formation des salariés.

A cet effet, un cycle de formations obligatoires en e-learning, avec des fréquences de renouvellement définies, a été instauré :

- FIDES (module de sensibilisation à la Conformité) tous les 3 ans. Le mémento FIDES reste disponible dans l'intranet en permanence.
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme tous les 2 ans
- Sanctions Internationales tous les 12 mois
- Prévention de la fraude tous les 3 ans
- Prévention des conflits d'intérêts tous les 3 ans
- Réglementation FATCA tous les 3 ans

Des formations complémentaires sont également planifiées sur des thèmes particuliers :

- En 2015, tout le personnel en lien avec la clientèle a été formé sur le thème du droit au compte.
- En 2016, la majorité du personnel du réseau a été formée sur la réglementation liée à la clientèle fragile et sur celle des parts sociales.
- en 2017, tout le personnel a été formé au module « Introduction à la culture Ethique et Conformité », « les bases de la sécurité »

Les chiffres – clé

	2017	2016	2015
Participation des salariés à la formation obligatoire sur la lutte anti-blanchiment et contre le terrorisme	95,2 %	97,5%	99,8%

Protection des clients et de leurs données

La Caisse régionale passe en revue périodiquement la totalité des lois et règlements liés à la protection des consommateurs. Les résultats des contrôles sont consignés dans le questionnaire annuel sur l'application des règles de protection de la clientèle destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La prévention et la gestion de la fraude externe ainsi que la lutte contre la fraude interne font l'objet d'un dispositif majeur de la politique de protection de la clientèle. Ce dispositif est décrit dans une procédure accessible dans l'intranet par tous les salariés. Il est intégré dans la formation des nouveaux embauchés. Un collaborateur est spécialement désigné pour : coordonner tous les acteurs du dispositif, notamment les correspondants nommés dans les unités gestionnaires ; centraliser les alertes à la fraude ; assister les unités au niveau de leurs actions de traitement ; conduire les actions de prévention et de *reporting*. Une boîte aux lettres générique permet la bonne circulation des informations. Des alertes à la fraude sont régulièrement diffusées en interne via l'intranet, de façon à maintenir un niveau élevé de vigilance.

Par ailleurs, la mise à disposition d'un numéro d'appel non surtaxé disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7, permet aux clients de signaler toute opération de virement sur leurs comptes dont ils ne sont pas à l'origine, de déclarer toute suspicion ou tentative de virements frauduleux suite à un piratage et d'être conseillé pour la mise en place des premières mesures de sécurité.

Les chiffres – clé

	2017	2016	2015
Alertes à la fraude diffusées via l'intranet	12	12	10

Les dispositifs relatifs à la sécurité du système d'information sont confiés à une cellule animée par le *Chief Information Security Officer* (CISO). L'accès aux données du système d'information est géré de façon centralisée par une entité opérationnelle dédiée à cette fonction. La politique d'accès aux données repose sur le principe du « moindre privilège », et pour les données sensibles, notamment les données – clients, sur un dispositif de validation par le CISO, avec un contrôle opéré par la fonction PRSI (Pilote des Risques SI). La cellule animée par le CISO prend en charge les actions d'animation et de formation liées aux problématiques de sécurité des systèmes d'information, comme par exemple la mise en ligne dans l'intranet de vidéos de sensibilisation. Pour l'échange des données, dont les données – clients, avec des tiers externes (notaires, avocats, etc.) il a été développé un outil sécurisé répondant à des exigences de sécurité élevées concernant la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la notion de preuve de la donnée échangée.

Le magazine des Particuliers diffusé en ligne sur ca-nmp.fr contient des informations utiles et des conseils pour se protéger sur internet, comme par exemple : comprendre et combattre le phishing, protéger ses données face aux logiciels malveillants ou encore 5 conseils pour une protection efficace.

En 2017, la Caisse régionale prépare la mise en place du Règlement général de protection des données qui rentrera en application le 25 mai 2018 et dont l'objectif est d'encadrer la collecte, la conservation et l'usage des données à caractère personnel des personnes physiques. A ce titre, il est prévu notamment la mise en place d'un Délégué à la protection des données (DPO) et d'un registre des activités de traitement des données. Les droits et informations des prospects, clients et collaborateurs seront renforcés.

Déontologie

L'ensemble des droits et devoirs qui régissent l'activité de la Caisse régionale, la conduite de ceux qui l'exercent, ainsi que les rapports entre ceux-ci et les clients ont été formalisés dans plusieurs documents : le code de déontologie, le règlement intérieur et la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Un registre des conflits d'intérêts potentiels est tenu, permettant d'identifier les personnes considérées comme initiés permanents ou personnes sensibles, en raison de leur fonction ou de leurs positions.

En 2015, le comité de direction RSE a validé les propositions d'un groupe de travail, relatives à la prise en compte de l'éthique dans les pratiques et le fonctionnement de la Caisse régionale. Sur cette base, le plan d'actions a débuté en 2016 avec la présentation en réunion de l'encadrement d'une animation vidéo destinée à sensibiliser les équipes sur l'importance de l'éthique. Intervenant en visio-conférence, un professeur à l'ESCP Europe a proposé à l'auditoire des éléments conceptuels complémentaires. A l'issue de la réunion, une plaquette centrée sur 4 valeurs-clé que sont l'intégrité, l'honnêteté, l'équité et le respect a été distribuée à l'ensemble du personnel. Tous ces éléments sont accessibles sur l'intranet.

En 2017, la Caisse régionale a mis en ligne sur son site ca-nmp.fr la Charte éthique du Groupe Crédit agricole. Dans ce document sont exprimés les engagements du Groupe pour un comportement animé par l'ensemble de ses valeurs et principes d'actions vis-à-vis des clients, sociétaires, actionnaires, ainsi que des fournisseurs et de l'ensemble des acteurs avec qui il interfère. La Charte stipule les points suivants :

« Les dirigeants veillent à ce que ces valeurs soient appliquées et partagées par tous les collaborateurs, quels que soient leurs niveaux de responsabilité, leurs métiers et leurs lieux de travail. Le Crédit Agricole promeut les valeurs coopératives de gouvernance démocratique, de relation de confiance et de respect avec et entre ses membres. Il s'appuie sur le sens des responsabilités de chacun. Ancrée dans ses valeurs d'éthique, de loyauté et fidèle à sa culture coopérative, la conformité contribue à renforcer la confiance

des clients et l'image du Groupe. Le Groupe Crédit Agricole s'engage à ce que les principes d'action qu'il se fixe servent son ambition d'être la banque loyale, ouverte à tous, multicanale, permettant à chacun d'être accompagné dans le temps et de pouvoir décider en toute connaissance de cause. Ces principes d'action s'exercent :

- vis-à-vis des clients : chaque collaborateur mobilise son expérience et ses compétences à l'écoute et au service du client, du sociétaire et l'accompagne dans la durée. Il l'écoute et le conseille avec loyauté, et l'aide à prendre ses décisions en lui proposant des solutions adaptées à son profil et à ses intérêts tout en l'informant des risques associés. Fort de l'ancrage mutualiste du Groupe, les relations établies avec les clients, sociétaires et avec l'ensemble des parties prenantes s'inscrivent dans la solidarité, le respect des engagements pris.

- vis-à-vis de la société : le Groupe Crédit agricole exerce son activité partout dans le monde dans le respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux. Le Groupe affirme sa démarche environnementale et sociétale dans tous ses métiers et dans son fonctionnement d'entreprise. Cette démarche est portée par une stratégie RSE créatrice de valeur et a comme ambition d'accompagner les territoires, de rechercher l'excellence dans les relations avec les clients, partenaires, sociétaires et collaborateurs.

- vis-à-vis des collaborateurs : Agir en employeur responsable, c'est garantir le principe de non-discrimination, l'équité, encourager le développement personnel, en particulier à travers des actions de formation, promouvoir la mixité, la diversité des parcours et des profils et aider les personnes en situation de handicap, favoriser le dialogue social et la qualité de vie au travail, et fournir un environnement de travail sécurisé dans lequel tous les collaborateurs sont traités avec dignité et respect ».

En 2017, des travaux ont été conduits en vue d'améliorer la lisibilité du code de déontologie dans l'intranet. La mise en ligne est prévue pour 2018.

Lutte anti-blanchiment et anti-corruption et autres domaines de la Conformité

Outre l'effort de formation mentionné ci-dessus, le dispositif de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme repose sur la surveillance des opérations par l'ensemble du personnel et par des outils et procédures de détection. Les opérations avec les pays à risque (concernés par des embargos, des gels d'avoirs ou étant inscrits dans les listes du GAFI) font l'objet d'un contrôle systématique. Toutes les opérations dépassant un seuil défini en fonction du risque pays sont soumises à un visa préalable de la cellule Sécurité Financière. Les alertes déclarées par les agences, les unités du siège ou issues des outils de détection donnent lieu à un travail d'investigation. En cas de soupçon confirmé, le dossier correspondant est déclaré à TRACFIN.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, la lutte contre la corruption fait l'objet d'un engagement historique avec :

- un corpus normatif : procédure de lutte contre la corruption et droit d'alerte (corpus Fides 2016), procédures opérationnelles sécurité financière, prévention des conflits d'intérêts, cadeaux et avantages...
- une organisation et une gouvernance clairement établie composée d'une unité Prévention de la Fraude au sein de Crédit Agricole S.A. acteur central de l'animation et de la coordination du dispositif de Prévention de la Fraude, et d'un réseau de plus de 150 correspondants Prévention de la Fraude au sein de l'ensemble des entités du Groupe (France et International).
- un dispositif de remontée des dysfonctionnements et des alertes
- une formation obligatoire aux thématiques de lutte contre la corruption et droit d'alerte pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le Groupe Crédit Agricole a souhaité évaluer et valoriser ses dispositifs de prévention de la corruption via l'analyse d'un tiers indépendant. Au terme de cette démarche, le Groupe a obtenu la certification BS

10500 en juillet 2016, devenant ainsi la 1ère banque française à certifier son dispositif de lutte contre la corruption.

En 2017, la Caisse régionale a intégré un groupe de pilotage national chargé de la mise en œuvre de la Loi Sapin II relative à la lutte contre la Corruption et à la protection des lanceurs d’alerte. Les premiers travaux conduits ont pour objectif d’établir une cartographie des risques de corruption avec, pour chacun, un Dispositif de maîtrise des risques. De plus, il est prévu de diffuser une charte de lutte contre la corruption dans toutes les entités du Groupe.

Lancement de nouveaux produits et activités

A chaque lancement d’un nouveau produit, service, processus ou canal de distribution, le comité NAP (Nouvelles Activités, nouveaux Produits) en valide la conformité afin de s’assurer que les risques liés au lancement ont bien été intégrés. Les nouveaux produits sont proposés principalement par Crédit Agricole S.A., qui possède son propre comité NAP, et par les filiales du Groupe.

Les chiffres – clé

	2017	2016	2015
Réunions du comité Nouvelles Activités Nouveaux Produits (NAP)	21	16	17

Agir dans l’intérêt du client par l’application du dispositif Marchés d’Instruments Financiers (MIF)

L’engagement d’éthique dans le conseil se traduit par une démarche permanente visant à accroître la compréhension financière des clients de façon à ce que les produits et services vendus par la Caisse régionale correspondent toujours à leurs besoins. C’est l’objet de la Directive Marchés d’Instruments Financiers (MIF). Le dispositif MIF permet de procéder à la qualification des clients, mesurée par un questionnaire visant à évaluer leur connaissance des produits financiers et leur niveau d’expérience. Les conseillers disposent des compétences et des outils pour proposer à leurs clients des produits cohérents avec leur situation financière, leurs objectifs de placement et de prise de risque, ainsi qu’avec leurs compétences en matière de marchés financiers. Tous les nouveaux embauchés sont formés au dispositif MIF. L’entretien des connaissances est assuré notamment grâce à un support pédagogique disponible sur l’intranet. Un bagage destiné à accompagner tous les collaborateurs des agences sur cette thématique a été diffusé en 2016.

- Le Groupe Inforsud

La conformité et la protection des clients sont au cœur des activités déployées par les entités du groupe Inforsud.

Publiée en 2017, la norme NF Z42-06 précise les conditions de numérisation des documents sur support physique et les contrôles à mettre en œuvre afin de permettre une équivalence avec le document d’origine. Cette norme garantit aux clients des copies fidèles. Son application permet de supprimer le support papier, ce qui se traduit par des économies en matière de stockage physique.

La société Edokial a ouvert le projet en vue d’obtenir cette certification en 2018.

7.4.8. Agir dans l’intérêt du client par l’écoute et le traitement des réclamations

- La Caisse régionale

L’écoute - clients et le traitement des réclamations sont menés dans le cadre d’une démarche d’amélioration de la qualité faisant l’objet d’un pilotage organisé autour de contrats de service internes mesurés par 20 indicateurs mis en ligne dans l’intranet de la Caisse régionale. Parmi ces 20 indicateurs, 5 sont consacrés au suivi de la relation commerciale, comme par exemple le taux de clients contactés ; 12

permettent de mesurer la qualité de service, comme le délai de traitement des demandes de recherche, la disponibilité de la banque en ligne ou le délai d'envoi des relevés de compte.

Dans le cadre de la démarche Qualité, les processus font l'objet d'actions permanentes visant à augmenter leur efficacité avec comme objectifs principaux l'amélioration de la satisfaction – client, de la productivité, de la sécurité et de la réduction de la consommation de papier. Pour mener à bien les chantiers correspondant, la Caisse régionale engage des moyens humains et des investissements importants, notamment en matière de digitalisation.

En 2016, le processus d'octroi et de réalisation des crédits Habitat a ainsi été revu en intégrant une information régulière destinée aux clients concernant l'avancement des dossiers, cette information étant délivrée par SMS. A cette occasion, les propositions d'évolution ont été présentées à un panel de clients.

En 2017, un outil en ligne a été développé pour améliorer le traitement par les agences et les services des situations de séparation ou divorce. Un travail sur le process Crédit Agri pro a permis d'en optimiser le déroulement et d'améliorer l'information destinée aux clients.

L'écoute-clients par les enquêtes de satisfaction

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées possède un dispositif d'enquêtes dont les résultats quantitatifs et qualitatifs (verbatim) font l'objet de plan d'actions.

Des enquêtes sont proposées régulièrement aux clients pour appréhender leur niveau de satisfaction. En 2017, un questionnaire a ainsi été adressé par courriel à 292 026 clients, auquel 8,0 % ont répondu. La réponse à la question « *Suite au dernier contact que vous avez eu avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, un ami ou un collègue* » permet de calculer l'Indice de Recommandation Client (IRC) par différence entre le pourcentage des clients ayant attribué une note de 9 à 10 et le pourcentage des clients ayant attribué une note de 0 à 6. Quand la note est comprise entre 0 et 4, il est prévu que les Directeurs d'agence contactent les clients pour partager avec eux les raisons de leur mécontentement et, si possible, de mettre en place des actions correctives.

Les chiffres – clé	2017	2016	2015
Indice de recommandation client	23,2	13,5	9,4

Des enquêtes ciblées sur un marché spécifique ou sur un évènement-clé de la relation commerciale complètent le dispositif d'écoute client. C'est par exemple le cas des enquêtes réalisées après rénovation des agences. En 2017, 2387 clients ont ainsi participé à 35 enquêtes réalisées en agence, sur tablettes, attribuant une note de satisfaction de 9,0 sur 10. Les résultats permettent au directeur d'ajuster le fonctionnement de l'agence et de corriger d'éventuels dysfonctionnements.

Le traitement des réclamations

Le processus de traitement des réclamations vise à apporter une réponse rapide et satisfaisante aux clients réclamants et à améliorer les pratiques et procédures de l'entreprise. L'interlocuteur principal est celui qui reçoit la réclamation, quelle que soit sa position, le directeur d'agence veillant au bon traitement. Les réclamations peuvent être formulées par différents moyens : courrier, téléphone (numéro dédié non surtaxé), en face à face, par mail ou par formulaire accessible sur ca-nmp.fr. Le client reçoit sous 48H soit une réponse, soit un accusé de réception avec un engagement de délai de réponse variant selon les motifs de 5 à 10 jours. Le client peut également s'adresser au Service Clients. Il lui est alors adressé le jour même un accusé de réception par SMS, mail ou courrier, avec un engagement de réponse dans les 20 jours ouvrés ou une réponse directe dans les 48 h. Conformément à la réglementation, le client est tenu informé de l'avancement de son dossier quand il ne reçoit pas de réponse dans ce délai. Les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur bancaire, soit directement, soit par l'intermédiaire du

service Clients, soit en accédant sur le site du médiateur via ca-nmp.fr. 60 réclamations ont ainsi fait l'objet d'un recours auprès du Médiateur en 2017. Les clients peuvent retrouver toutes les informations relatives au dispositif de gestion des réclamations à plusieurs endroits : affichage en agence; communication dans les supports d'information tarifaire et les conventions de compte; site ca-nmp.fr.

La Caisse régionale est dotée d'un outil informatique de traitement des réclamations émises par les clients, tous canaux de communication confondus. Le principe est de saisir, en agence et dans les services, toute réclamation écrite par courrier, mail ou formulaire, ainsi que les réclamations exprimées oralement (par téléphone ou en face à face) ne pouvant être traitées immédiatement. L'objectif est d'améliorer le traçage et le traitement des dossiers, de faciliter leur transfert dans les unités compétentes, de fluidifier la communication entre les acteurs concernés et d'éviter les échanges de supports papier. En outre, ce traçage permet également de détecter des dysfonctionnements. Des formations régulières sont dispensées, comme par exemple en 2016, à l'occasion d'un cycle de formation qui a réuni 947 participants dans le but d'installer des procédures de traitement des réclamations et des postures homogènes, dans les services comme en agences.

L'évolution du nombre de réclamations enregistré en 2017 provient d'une action de sensibilisation et de fiabilisation ayant permis de mieux distinguer les réclamations des simples demandes des clients. En 2017, les principaux motifs des réclamations traitées par le service clients portaient sur le fonctionnement des comptes et services, les opérations monétaires et les assurances.

Les chiffres – clé	2017	2016	2015
Réclamations totales (nombre)	4 824	8 612	ND
Dont : réclamations traitées par le service Clients	2 286	2 447	2 528
Dont : réclamations des clients Particuliers	1 864	2 033	2 109
Pourcentage de clients Particuliers réclamants (traitement par le service Clients)	0,30%	0,32%	0,34%
Délai de traitement des réclamations par le service Clients, tous marchés (Jours)	9,9 J	11,3 J	10,7 J

L'écoute-clients lors des Assemblées générales et des Réunions d'information des Caisses locales

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées invite chaque année les sociétaires et les clients aux Assemblées générales et aux réunions d'information des Caisses locales. Cette occasion de dialogue direct avec les dirigeants de cette ampleur, sans équivalent dans le monde bancaire, représente un moment privilégié dans le dispositif d'écoute-clients.

- Le Groupe Inforsud

L'écoute-clients est réalisée à travers des enquêtes de satisfaction sous différentes formes, des journées « clients » et des différentes informations retransmises par les services commerciaux.

Une écoute active au travers des enquêtes de satisfaction client

> En 2017, Mérico a réalisé une enquête de satisfaction auprès de 831 clients via une plate-forme web. Une note moyenne de 3.6/5 a été obtenue.

> Au niveau d'Inforsud Diffusion, la mesure de la satisfaction client se fait grâce à la mise en place de l'outil de *ticketing*. A la fin de chaque intervention du service support, le client est sollicité par mail afin d'exprimer son niveau de satisfaction. En 2017, 87% des répondants ont exprimé un avis positif.

Les « Journées-clients », un moment privilégié d'échange de proximité avec les clients

- > 4 journées ont été organisées en 2017 par Edokial : une journée destinée aux Caisses régionales de Crédit Agricole autour de la valorisation des sociétaires ; une journée « club utilisateur » consacrée au traitement des factures fournisseurs ; une journée « club utilisateur » consacrée au traitement des déblocages-crédit; une journée consacrée à la bascule en quadrichromie de la communication client et présentation des offres BPO.
- > IS Diffusion a renouvelé l'opération ISDay permettant aux clients de se rencontrer et d'échanger avec les équipes et les partenaires à travers des ateliers de démonstration.
- > IS Diffusion a également organisé pour ses clients et collaborateurs, une matinée Sécurité CISCO
- > Mérico a accueilli ses clients dans ses locaux à Paris Bercy pour un moment d'échange convivial autour des produits régionaux lors du Marché des Pays de l'Aveyron

Participation à des Salons professionnels

Le Groupe Inforsud, au travers de ses filiales, est présent dans différents salons afin de promouvoir tous ses métiers, notamment dans le département de l'Aveyron : salon des technologies nouvelles ON'INNOV (12) ; JOBSTIC (salon du recrutement du numérique) (12) ; salon des Maires de l'Aveyron (12) ; Serviciz (31), Innovation IT Day (31) ; salon Documentation et Data forum Intelligence (75)

Le traitement des réclamations

Les réclamations des clients sont gérées dans le cadre du traitement des incidents, suivi dans les démarches - qualité des filiales, ou par les responsables de service concernés. Ce suivi permet d'apporter une réponse rapide aux clients dans le traitement de la non-conformité et de transmettre une réclamation aux fournisseurs de matière première ou transporteurs concernés. Le suivi des incidents est analysé mensuellement par chaque filiale. Le coût de la non-qualité est remonté dans le cadre du suivi des risques opérationnels.

7.4.9. Le financement de la transition énergétique par la Caisse régionale.

Premier partenaire financier du territoire

Contribuer au développement économique et social de son territoire constitue la raison d'être du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Pour cela, la Caisse régionale accorde des prêts résultant de la transformation de l'épargne bancaire confiée localement par les clients. La confiance accordée par ces derniers, nourrie au fil des ans par le professionnalisme des équipes et la qualité de service, permet au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées de demeurer le premier financeur des projets du territoire, avec une part de marché - crédit de près de 50%.

Les prêts en faveur de la transition énergétique

Les énergies renouvelables constituent une chance pour le territoire de la Caisse régionale. Photovoltaïque, biomasse, méthanisation, éolien, hydraulique : les gisements sont importants et les enjeux nombreux (prix des énergies fossiles, dérèglement climatique, emplois, pouvoir d'achat des consommateurs, source de revenus pour les producteurs). Le financement des énergies renouvelables occupe donc une place importante dans la démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, devenu un partenaire financier majeur sur ce segment. Pour cela, la Caisse régionale a développé une politique d'accroissement des compétences, afin de répondre aux besoins d'expertise des agences et des clients.

Des prêts destinés à financer les investissements environnementaux sont proposés aux particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques.

> Pour les particuliers, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées distribue les éco – prêts à taux zéro résultant des dispositions de la loi Grenelle de l’environnement. En complément, le prêt Economie d’Energie est destiné aux travaux dans les logements de plus de 2 ans, en regard de la collecte opérée au titre du Livret de Développement Durable. Des outils disponibles sur le site ca-nmp.fr aident les clients particuliers à construire leur projet relatif à la transition énergétique. Ils peuvent ainsi utiliser en ligne l’outil Calculéo pour connaître les aides financières (subventions, crédits d’impôt) dédiées à un projet de travaux d’économies d’énergie. Ce simulateur gratuit permet aux internautes d’identifier les aides nationales, régionales et locales à partir d’une description du logement et de leur situation. Par ailleurs, les clients peuvent consulter un guide complet pour réaliser des travaux d’économie d’énergie.

> Sur les autres marchés, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées finance les investissements en faveur des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, biomasse, solaire thermique) et des économies d’énergie, comme par exemple l’isolation des bâtiments. Dans le domaine de l’agriculture, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, accompagne les projets en faveur de la protection de l’environnement (mise aux normes des bâtiments agricoles, bien-être animal, installation ou conversion Bio, investissements paysagers, économies d’énergie); de la protection du consommateur (mise aux normes pour l’accès des personnes handicapées, mise aux normes d’hygiène); de la protection du professionnel (sécurité; investissements dans le cadre d’un cahier des charges spécifique ex : démarches qualité, signes officiels de qualité).

Sur certains projets, la Caisse régionale intervient avec Unifergie, filiale du Groupe Crédit agricole, spécialisée dans le financement de la transition énergétique. Experte des financements de projets, Unifergie intervient dans toutes les filières de l’énergie, les énergies renouvelables (biomasse, éolien, photovoltaïque, etc.), la performance énergétique (cogénération, éclairage public, réhabilitation de bâtiments, réseaux de chaleur, équipements énergétiques) et l’environnement.

Apport en fonds propres.

Outre son activité de financement, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées accompagne les entreprises portant des projets de production d’énergie renouvelable, par l’apport en fonds propres, au travers Midi-Pyrénées Energie Investissement (MPEI). Créée en 2013, MPEI est une structure dédiée au financement de projets de production d’énergie renouvelable. Outre la région Midi-Pyrénées, MPEI compte notamment à son capital la Caisse des Dépôts, GDF-Suez et les Caisses régionales de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, Toulouse31, Pyrénées Gascogne, ainsi que la SEM81 et la Caisse d’Epargne Midi-Pyrénées. MPEI apporte des fonds propres pour entrer au capital des sociétés dédiées, produisant toute énergie renouvelable (solaire, bois énergie, méthanisation, géothermie etc.). En 2016, MPEI a investi 1,3 M€ dans deux projets en Aveyron, un dans le Lot et un dans le Tarn-et-Garonne, et 500 K€ en 2017 dans un projet photovoltaïque dans le Tarn et dans un projet hydroélectrique dans le Tarn-et-Garonne.

7.4.10. Les offres à valeur ajoutée sociétales et environnementales

<i>Les chiffres – clé</i>	2017	2016	2015
Encours Parts sociales (M€)	244	232	232
Encours Investissements Socialement Responsables : ISR (M€)	36,2	26,6	30,2
Encours Amundi Valeurs Durables (M€)	12,7	13,4	12,7
Cartes sociétaires (nombre)	137 376	122 873	108 977

Les parts sociales des Caisses locales

En souscrivant des parts sociales, les clients deviennent sociétaires de leur Caisse locale. Ils participent ainsi à la vie coopérative du Crédit Agricole, comme par exemple l'élection, lors de l'Assemblée Générale des Caisses locales, de leurs représentants au Conseil d'Administration.

L'investissement socialement responsable (ISR)

En réponse à la demande des clients pour des produits financiers responsables, privilégiant les entreprises ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, la Caisse régionale distribue les solutions ISR d'Amundi, filiale du Groupe Crédit Agricole.

Par exemple, le fonds « Amundi Valeurs Durables » constitue une solution permettant aux clients de soutenir la transition énergétique. « Amundi Valeurs Durables » est en effet un fonds investi dans une sélection d'entreprises intégrant des critères extra-financiers liés au développement durable (critères « ESG » : Environnement, Social et Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels. Il s'agit d'un fonds thématique «environnement», géré selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), composé d'entreprises exerçant au moins 20% de leur chiffre d'affaires dans le développement de technologies « vertes » dans les domaines suivants : Energies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, hydro-énergie...) et biomasse; Gestion de l'eau (distribution, traitement, équipement...); Efficacité énergétique (matériaux de construction, éclairage LED, réseaux intelligents etc.); Gestions des déchets ; Services environnementaux (ingénierie, contrôle et test de pollution etc.). Le fonds exclut les entreprises qui produisent en parallèle des énergies fossiles et nucléaires, ainsi que les entreprises appartenant à des secteurs « non éthiques » (tabac, alcool, armes, jeux de hasard...). Enfin, parmi les sociétés sélectionnées en raison de leur activité liée au développement durable, seules sont sélectionnées les entreprises aux meilleures pratiques ESG.

La carte - sociétaire

Les détenteurs de parts sociales disposent d'une carte bancaire spécifique. Proposée au même tarif qu'une carte normale, la carte - sociétaire matérialise le soutien financier apporté par les Caisses locales aux associations du territoire ; elle procure à son détenteur des réductions accordées par les partenaires culturels ou sportifs du Crédit Agricole, comme indiqué sur le site ca-nmp.fr.

Assurances auto

Les clients faisant l'acquisition d'un véhicule électrique ou hybride bénéficient d'un cadeau de franchise offert dès la souscription du contrat d'assurance.

7.4.11. L'offre 1ère clé en Albigeois

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a noué en 2017 un partenariat avec l'Agglomération de l'Albigeois, soucieuse de faciliter l'accession à la propriété pour les ménages à revenu modeste et moyen dans les 17 communes de l'agglomération, mais aussi d'inciter à la construction de logements neufs de qualité, et d'aider à l'amélioration des performances énergétiques des logements existants. Pour cela, le prêt 1ère Clef en Albigeois est un crédit dont les intérêts sont entièrement pris en charge par la communauté d'agglomération, d'un montant de 10 à 25 K€ selon la taille de la famille, permettant aux primo-accédants d'acquérir leur résidence principale dans le neuf ou l'ancien, et complémentaire d'un prêt à taux zéro réglementaire.

Le bilan de cette opération est de 33 prêts réalisés ou en instance, pour un montant de 505 K€, correspondant à 6 M€ de travaux générés.

7.4.12. Le dispositif Point Passerelle

Afin d'exercer sa responsabilité vis-à-vis des clients Particuliers fragilisés par un accident de la vie (chômage, décès, maladie etc.) et parfois menacés d'exclusion, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a mis en place le dispositif Point Passerelle destiné à rechercher des solutions socio-économiques avec les clients concernés. Le Point Passerelle a été créé sur le site administratif de Montauban avec un rayon d'action sur les départements du Tarn-et-Garonne et du Lot. Une collaboratrice est affectée à temps plein. Elle agit en concertation étroite avec les organismes de l'Economie Sociale et Solidaire (ex : Assistantes sociales des Conseils départementaux, CAF, MSA, organisations caritatives). Les clients susceptibles de bénéficier de l'accompagnement Passerelle sont identifiés principalement en agence. Ils sont reçus au cours d'un entretien permettant d'identifier les problématiques auxquelles ils font face. L'accompagnement consiste à établir un diagnostic de la situation personnelle et financière, à identifier les mesures à prendre et à effectuer les mises en relation avec les organismes compétents. En 2017 est intervenue la nomination de la gestionnaire du second Point Passerelle qui sera installé début 2018 à Albi pour couvrir les départements du Tarn et de l'Aveyron.

<i>Les chiffres – clé</i>	2017	2016	2015
Personnes reçues au niveau du Point Passerelle	62	73	75
Personnes en cours d'accompagnement	30	52	50
Personnes ayant connu une sortie favorable du dispositif	104	ND	ND

7.5. Exercer notre responsabilité sociétale

7.5.1. Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, partenaire de la vie locale.

Inscrites dans le projet de développement du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, les actions mutualistes de la Caisse régionale et des Caisses locales font chaque année l'objet de dotations budgétaires importantes. Le « dividende mutualiste » correspondant est reversé au territoire. Il est la traduction concrète de l'esprit de responsabilité et des valeurs de proximité et de solidarité portés par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Au niveau des Caisses locales, les administrateurs ont pour mission de soutenir financièrement les projets portés par les associations loi 1901 de leur secteur. Pour cela, ils bénéficient d'une délégation totale pour accompagner les initiatives d'intérêt général non commerciales, profitant au plus grand nombre. Sont éligibles aux aides des Caisses locales les dépenses d'investissement, dans les domaines de l'animation, l'action sociale, l'éducation, le sport, la culture, l'environnement, et le patrimoine. Les Caisses locales gèrent également un budget permettant de subventionner des actions complémentaires présentées par les associations locales. Les soutiens accordés sont consultables dans l'espace sociétale de ca-nmp.fr.

Par ailleurs, la Caisse régionale soutient les initiatives des acteurs du monde culturel et sportif sur les 4 départements, comme par exemple :

- > Les festivals de musique, tels le *festival lyrique* de Saint Céré et du Haut Quercy, *Cahors blues*,
- > les événements culturels tels que *Lettre d'automne* à Montauban dans le domaine des œuvres littéraires; *Les Œillades* à Albi dans celui du cinéma,
- > Les programmes d'actions de la *Scène nationale d'Albi*, de la *Maison des Jeunes et de la Culture* ou de *l'Association des Amis du Musée Soulages* à Rodez. La Caisse régionale appartient au Cercle des entreprises du Musées Soulages.

- > Les clubs de sport, comme par exemple Rodez Aveyron Football, Rugby Cahors, l'USM Montauban XV, ou Castres Olympique.
- > Les dispositifs Mozaïc pour les jeunes (foot, tennis, basket, rugby et judo).

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées soutient également les projets portés par les organismes d'intérêt général : Fédérations départementales des CUMA avec la participation aux programmes de valorisation des initiatives innovantes; Chambres des métiers au titre des stages destinés aux créateurs d'entreprise; Plateformes d'initiatives locales en faveur des artisans et commerçants.

Les chiffres – clé	2017	2016	2015
Soutiens financiers totaux accordés par les Caisses locales et la Caisse régionale (Millions €)	2, 10	2,08	2,08

Le mutualisme en action au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées : des illustrations

- > Dans le Tarn, la Caisse locale de Gaillac Cadalen a soutenu l'association Césure dont la mission est l'accueil temporaire d'adultes handicapés, dans le cadre d'un projet de mise en place d'un poulailler destiné à favoriser le contact et les échanges avec le monde animal. L'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine fruitier « Les saisons de la Vallée » a reçu une aide de la Caisse locale Montagne Noire pour du matériel de pasteurisation.
- > Dans le Lot, toutes les Caisses locales se sont réunies pour accompagner le projet du Comité départemental de rugby d'acquérir des mini poteaux protégés, destinés aux écoles de rugby. Les administrateurs de la Caisse locale de Cahors Université ont choisi d'aider l'association « Agir pour mieux vivre » dans son action visant à développer l'accueil de jour de personnes âgées en perte d'autonomie afin de soulager les aidants familiaux.
- > En Aveyron, la Caisse locale de Cassagnes Begonhès a répondu présente à l'appel de l'association « Les amis du musée de Salmiech » pour le financement de chantiers internationaux de jeunes, destinés à restaurer des éléments de patrimoine. Sept Caisses locales se sont mobilisées autour de la Caisse locale de Naucelle pour soutenir l'association « Les Traits de Jouels » qui met en œuvre des techniques d'équithérapie destinées à des enfants lourdement handicapés mentaux.
- > Dans le Tarn-et-Garonne, les bénévoles de l'association Y Arrivarem ont été aidés par la Caisse locale de Montech. Leur mission est de permettre aux personnes handicapées et à leur famille de participer à des activités telles que la randonnée en montagne. Initier à la musique les enfants grâce à un conte dans lequel chaque note devient un personnage : tel est l'objectif de l'association « La Maison de Madame Clé de sol » qui a été soutenue par la Caisse locale de Lavit de Lomagne

Les tremplins

Depuis 2011, le dispositif des Tremplins met en valeur les projets innovants et porteurs de valeurs de solidarité accompagnés par les Caisses locales. Organisée en partenariat avec le quotidien La Dépêche du Midi, une soirée est organisée tous les ans de façon tournante dans deux départements. Préalablement sélectionnée par les Caisses locales, une trentaine d'opérations est examinée par un jury et 6 dossiers sont primés dans chaque département concerné. Dans chacune des catégories (Education Environnement ; Animation Actions solidaires ; Culture Patrimoine), les lauréats bénéficient d'une dotation de 1500€ et d'une vidéo sur leur projet. Les seconds prix sont dotés de 750€. Sur chaque département, une initiative reçoit le prix Coup de cœur de la Dépêche. Les associations sont primées au cours d'une grande soirée destinée à remercier et fêter le dynamisme des bénévoles, leur sens de l'innovation, ainsi que leur engagement solidaire.

En 2017, le Comité de direction RSE a validé le projet des Tremplins de l'innovation qui sera mis en œuvre en 2018, dispositif destiné à soutenir les projets innovants proposés par les élèves des structures d'enseignement agricoles du territoire.

La valorisation du patrimoine

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du Crédit Agricole-Pays de France s'engage avec les Caisses régionales auprès des acteurs portant un projet de préservation du patrimoine local (monument, site naturel, lieu de mémoire, métier), contribuant à la vitalité du tissu économique et social. A titre d'exemple, une aide de 24 K€ a été apportée pour la restauration du château des évêques de Cahors à Albas (Lot) en 2016.

Le partenariat avec les banques alimentaires

La Caisse régionale a renouvelé son action en faveur des Banques alimentaires, avec une action phare à l'occasion de la collecte annuelle organisée fin novembre. Une information a été mise en ligne sur cannp.fr pour signaler aux internautes les dates et modalités de l'opération. Elle a également été relayée auprès des salariés sur l'intranet de la Caisse régionale. De leurs côtés, les Caisses locales participent aux projets d'investissement des échelons départementaux de la Banque Alimentaire. Ainsi, celles du Tarn se sont réunies pour participer à l'achat d'un camion destiné aux opérations de collecte de l'antenne 81. Cette initiative a été co-financée par l'association nationale Crédit Agricole Solidarité et Développement pour un montant total de 16 K €.

Les actions menées avec la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement

Associé aux 38 autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées participe aux actions de solidarité mises en œuvre par la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement. Cette fondation, reconnue d'Utilité Publique, agit en faveur de l'autonomie socio-économique des personnes en France, pour que chacun ait les moyens d'agir, de penser et de décider par lui-même, tout au long de la vie. A travers 4 thématiques d'action (insertion sociale, insertion économique et professionnelle, logement, santé et bien vieillir), la Fondation intervient dans le but de favoriser l'intégration durable de chacun dans la société, et de faciliter le vivre - ensemble et la réussite du plus grand nombre.

En 2016, un partenariat doté d'une enveloppe de 20 K€ a été conclu avec l'association Entreprendre Pour Apprendre Midi-Pyrénées (EPA MP). Cette structure est affiliée à un réseau d'une vingtaine d'associations en France dont le but est de développer les compétences entrepreneuriales des jeunes. Le réseau EPA accompagne dans toute la France près de 20 000 élèves de 8 à 25 ans. Le concept de « mini-entreprise » est un programme d'EPA mis en œuvre dans les établissements d'enseignement, basé sur le constat que les collégiens et lycéens ont très peu d'occasions de découvrir l'entrepreneuriat. L'association propose donc aux jeunes de créer une entreprise en groupe, avec chacun un rôle et des responsabilités. Les jeunes conçoivent, produisent et commercialisent un produit ou un service et assument la gestion administrative et financière. EPA MP souhaite développer 100 mini-entreprises d'ici 2020 auprès des établissements scolaires des quatre départements de la Caisse régionale (Aveyron, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne). Les administrateurs des Caisses locales sont invités à devenir parrains de mini-entreprises.

Cette année, le partenariat a été renforcé, avec le concours de la Caisse régionale de Toulouse³¹, pour un montant de 26 K€.

7.5.2. Les Cafés de la Création

La Caisse régionale a organisé cette année 4 «Cafés de la Création » à Albi, Montauban et Castres et Cahors. Les objectifs de ce dispositif sont simples : encourager l'entrepreneuriat et mettre en relation des parties prenantes aux projets de création d'entreprise, avec, en ligne de mire, la concrétisation des projets.

Invités dans des brasseries en centre-ville, de futurs créateurs d'entreprise y ont rencontré gratuitement de nombreux acteurs pour échanger sur leur projet : experts du Crédit Agricole, avocats, notaires, experts

comptables, représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et d'Artisanat, du réseau France Initiatives, du réseau Entreprendre, de Pôle Emploi, ou de l'URSSAF. Autour d'un café ou d'un jus de fruits, une centaine de porteurs de projet étudiants, salariés, demandeurs d'emplois etc., clients ou non du Crédit Agricole, ont été accueillis pour obtenir de précieux conseils et des réponses à leurs différentes interrogations. Le champ des sujets abordés est sans limite : comment construire mon projet? Quel statut juridique choisir? Quels financements et quelles aides puis-je obtenir ? Quid de la protection sociale? Etc.

7.5.3. Le financement participatif avec la plateforme Miimosa

Partenaires depuis 2016, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et la plateforme de financement participatif Miimosa contribuent à l'émergence et au développement d'activité agricole et agro-alimentaire dans les 4 départements du territoire de la Caisse régionale. Grâce à ce partenariat, les porteurs de projet détectés dans les agences du Crédit agricole sont informés de la possibilité de récolter des dons sur la plateforme Miimosa. D'autre part, le Crédit Agricole s'engage à étudier les dossiers relayés par la plateforme, en vue en vue d'un crédit et d'un socle d'assurance à conditions préférentielles. Depuis la conclusion du partenariat, 8 porteurs de projet ont été accompagnés par le Crédit Agricole et ont collectés 32 K€ sur Miimosa. Les initiatives sont variées : installation d'un jeune viticulteur en Agriculture Biologique dans l'Aveyron ; installation en bovin lait et transformation fromagère dans le Tarn-et-Garonne ; acquisition d'une installation pour la vente de fromages de chèvre dans le Tarn; installation d'une exploitation de plantes aromatiques et médicinales dans le Lot.

7.5.4. Le soutien à l'innovation avec le Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation

La Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a passé une convention en 2017 avec Agri Sud-Ouest Innovation, destinée à soutenir l'innovation par des actions communes qui interviendront en 2018. Agri Sud-Ouest Innovation est un Pôle de compétitivité dédié à l'innovation collaborative dans les secteurs agricole, agro-alimentaire et agro-industriel. Avec 350 adhérents dont 240 entreprises, 47 centres de recherche et 63 Institutions, le Pôle déploie ses services dans les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Il offre aux responsables d'entreprise et aux porteurs de projets la possibilité de participer à une dynamique de recherche et d'innovation collaborative. Le Pôle génère des synergies grâce à ses actions de mise en réseaux (afterworks, clubs de l'innovation, réunions relais etc.). Il offre aux entreprises adhérentes des services pour le montage de projets d'innovation collaboratifs entre le chef d'entreprise et la recherche publique. Le label qu'il délivre est reconnu et permet d'accéder à des sources de financement spécifiques.

- Le Groupe Inforsud

En 2017, le Groupe Inforsud a renouvelé son soutien aux initiatives portées par divers partenaires tels que Vives voix (34), le Printemps du rire (31), les lions club, la Grainerie, FJEP BONSON, Entente sportive Goutrens Mayran.

Un partenariat a été signé entre le Groupe Inforsud et le cercle des Entreprises du Musée SOULAGES à Rodez pour une durée de trois ans.

Au total, un budget de 17K€ a été engagé sur les actions de mécénat du Groupe Inforsud. Le Groupe Inforsud soutient également différentes manifestations sportives, musicales tels que, Lax n'blues, Le Roc Laissaguais, Ruthène en scène, Tout le monde contre le cancer en fournissant gracieusement des affiches ou des cadeaux.

Dans le cadre du renouvellement de certains équipements de bureaux, des dons de sièges de bureau ont été réalisés au profit d'Emmaüs et des copieurs cédés au Secours Populaire.

Inforsud Diffusion adhère au club Face Aveyron. Membre de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, cette association loi 1901 regroupe une trentaine d'entreprises aveyronnaises engagées sur le territoire contre toutes les formes d'exclusion, de discriminations, et contre la pauvreté. En 2017, le club FACE Aveyron a proposé une conférence sur la Qualité de vie au travail, un outil de management de la réussite en entreprise. Il a reçu le 3ième prix de l'appel à projet de la Fondation Legrand en faveur des personnes en perte d'autonomie.

7.5.5. Relation avec les fournisseurs

- La Caisse régionale

Les appels d'offre de la Caisse régionale comportent des clauses générales intégrant un volet social, un volet environnemental et un volet économique. Le volet social porte sur la conformité à la législation sociale française, le respect par le prestataire et ses sous-traitants des dispositions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. La partie environnementale concerne le respect des normes et textes en vigueur; la consommation d'eau, d'énergie ; et les démarches environnementales. Le volet économique est relatif aux démarches et actions mises en œuvre pour promouvoir les achats solidaires, les achats équitables et la lutte contre la corruption.

En 2015, un projet visant à décliner une démarche d'achats responsables plus performante a été ouvert. Le Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées a été à l'origine de la constitution d'un groupe de 5 Caisses régionales afin de tester et acquérir la plateforme Acesia développée par l'Afnor. Cet outil permet de collecter les documents légaux obligatoires auprès des fournisseurs et de les intégrer sur la plateforme, mais aussi de mesurer le niveau d'engagement RSE de ces fournisseurs grâce à des questionnaires fondés sur la norme ISO 26000.

En 2017, 17 appels d'offres sur 18 ont intégré un questionnaire RSE, adressé à 47 fournisseurs. La note de maturité RSE de l'entreprise est intégrée à la note finale à hauteur de 15%.

Par ailleurs, toutes les fois que c'est possible, la Caisse régionale confie des prestations à des entreprises locales du secteur adapté. Le chiffre d'affaires correspondant s'est élevé à 138 K€ en 2016, concernant principalement l'entretien des espaces verts (12), et la restauration d'entreprise (82).

- Le Groupe Inforsud

Relation avec les fournisseurs, prestataires extérieurs

Conformément à la réglementation, le fournisseur s'engage à transmettre une attestation de conformité de déclaration sociale, un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et une attestation sur l'honneur certifiant que les travaux sont réalisés avec des salariés employés régulièrement. L'entreprise extérieure s'engage à respecter et faire respecter les consignes générales de circulation, de sécurité et de protection de l'environnement. Chaque entreprise a la responsabilité de rendre un chantier propre et d'évacuer ses déchets dans le respect de la législation.

Les activités du Groupe permettent de soutenir le développement économique local. A titre d'exemple, sur le site de Bozouls- Causse comtal, 14 sociétés partenaires ayant signé un plan de prévention pour interventions régulières dans les locaux, ont leur siège dans l'ancienne Région Midi-Pyrénées, dont 10 situées en Aveyron.

De plus, dans le cadre de la politique de renfort de la sécurité informatique, les plans de préventions des risques ont été complétés par une charte informatique, afin de s'assurer que les prestataires sont sensibilisés aux risques liés aux systèmes d'information.

Pour les activités d'imprimerie, la politique d'achat prévoit de favoriser les relations avec les fournisseurs ayant une certification ISO 9001, ISO 14001 ou une certification FSC et PEFC

7.6. Exercer notre responsabilité sociale et faire vivre un modèle social partagé

- La Caisse régionale

Le modèle social du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées repose sur une vision partagée en termes de bassin d'emplois. Ce modèle a conduit à un développement géographique équilibré, marqué par le maintien des 4 sites administratifs et par l'implantation dense du réseau d'agences. Le Crédit Agricole compte parmi les premiers employeurs privés de son territoire.

En résonance avec la valeur de solidarité qui anime l'action mutualiste du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, le dispositif de dons de jours de congés prévu par la loi rencontre du succès auprès des salariés : depuis le lancement du programme en 2014, 415 jours de congés ont ainsi été cédés au profit de collègues dont l'enfant est atteint d'une maladie, souffre d'un handicap ou a été victime d'un accident grave

Dans le même esprit, un programme de formation aux « gestes qui sauvent » confié à la Protection Civile a été mis en place en 2017, permettant aux salariés volontaires de s'initier aux comportements à adopter pour apporter un premier niveau de secours en cas d'accident de la vie quotidienne ou lors d'une situation exceptionnelle comme un attentat. Ces formations, prises en charge par la Caisse régionale, et ouvertes aux conjoints et enfants, ont profité à 90 personnes. D'autres sessions sont prévues en 2018.

7.6.1. La démarche d'innovation sociale participative au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Pour s'adapter à un monde en perpétuel mouvement, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est engagé dans une démarche de changement déclinée par la mise en œuvre de projets reposant sur la capacité d'appropriation et sur l'implication de tous. Afin d'accompagner cette démarche un projet managérial intitulé « Des Femmes et des Hommes » a été lancé en 2015 afin de rendre les cadres pleinement acteurs et de faire émerger de nouvelles pratiques managériales.

Au cours d'une première étape, 3 journées ont permis à 250 cadres d'identifier des leviers pour répondre aux enjeux d'un monde en changement. Recourant à des outils collaboratifs type « word café », les participants ont identifié des items tels que « *responsabilisation* », « *autonomie* », « *rôle et moyens du manager* », « *sens* ». Compilées par un groupe pluridisciplinaire, ces contributions ont été regroupées en huit thématiques, dont trois ont été retenues après un vote auprès des managers : « *Favorisons les initiatives et la responsabilité des collaborateurs pour une entreprise innovante et attractive* » ; « *Communiquer moins et mieux communiquer* » ; « *Mieux s'organiser pour gagner du temps* ». Au cours d'une journée de séminaire externe, 168 volontaires se sont réunis pour proposer 27 initiatives à mettre en œuvre dans un but d'expérimentation de nouvelles pratiques managériales. En 2016, ces initiatives ont été présentées par leurs promoteurs sur des stands visités par leurs collègues à l'occasion d'un forum baptisé *le Village des initiatives*. Un processus de vote sur une appli mobile a permis de remettre un trophée à 6 initiatives jugées exemplaires. Certaines initiatives ont été mises en œuvre comme par exemple la mise en place de réseaux sociaux permettant aux utilisateurs de participer à des fils de discussion, de partager des documents ou de poster des bonnes pratiques ; la réorganisation des réunions en agence.

L'année 2017 a marqué le déploiement du projet à l'ensemble des salariés. Une personne à plein temps est désormais en charge de l'animation de la démarche d'innovation participative mise en œuvre par le Pôle Innov, groupe pluridisciplinaire de 15 personnes. La démarche vise à permettre à tous les salariés,

quel que soit leur fonction, d'exprimer des idées concourant à l'innovation. L'objectif est d'apporter des solutions aux défis que l'entreprise doit relever pour être plus performante, mais aussi pour améliorer le quotidien et le bien-être au travail. Des temps forts ont été organisés au cours de l'année, mettant en œuvre diverses techniques d'animation participative : une journée pour les nouveaux embauchés et une autre pour les nouveaux managers. Au cours des Ateliers de l'innovation, les équipes des agences et des sites ont réfléchi au thème «comment mieux travailler ensemble?». Au total, 185 idées ont été exprimées. « Tilt », ou Toutes les Idées pour Libérer les Talents, est un site intranet développé pour permettre aux salariés de voter pour les idées et les commenter, mais aussi pour proposer de nouvelles idées ou partager des initiatives déjà expérimentées. Les contributeurs sont avertis que toutes les idées nouvelles ne pourront être mises en œuvre pour des raisons de faisabilité ou de coût par exemple. Enfin, l'actualité de la démarche est rythmée par des lettres d'information en ligne.

7.6.2. L'emploi

- Les chiffres -clés

	NMP			IS		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Effectif au 31 décembre	2092	2 094	2 107	407	395	389
Femmes	1312	1 309	1 300	110	104	104
Hommes	780	785	807	297	291	285
<30 ans	408	416	437	33	30	36
30 – 39	672	658	644	96	120	127
40 – 49	561	562	543	156	144	131
50 et plus	451	458	483	122	101	95
Age moyen (ans)	39,9	39,8	39,9	43,5	44	43,2
Aveyron	629	623	627	206	197	193
Lot	362	372	374	0	0	0
Tarn	581	582	590	21	15	14
Tarn-et-Garonne	492	487	482	0	0	0
Paris	28	30	34	40	42	39
Autres régions	0	0	0	140	141	143
CDD, apprentis, contrats Pro	159	160	130	22	16	12
CDI	1933	1934	1977	385	379	372
Recrutement (CDI)	111	72	83	30	26	48
Départs (CDI)	112	115	107	31	22	78
Ancienneté moyenne (ans)	14,6	14,6	14,7	14,3	11	14,4
Licenciements	11	7	10	7	2	17
Dont licenciements pour inaptitude médicalement constatée	7	6	6	4	2	4
Salaire annuel brut moyen (€) (*)	36 711	36 083	35 120	32906	32 033	30 324
Nombre de promotions	185	446	319	130	24	28

(*) CDI à temps plein toute l'année

Répartition de CDI par catégorie de poste, salaires moyens et promotions au niveau de la Caisse régionale.

	2017	2016	2015
Agents d'application	447	464	560
Techniciens Animateurs d'unité	988	985	947
Responsables de management	498	485	470
Salaires moyens (€)			
Agents d'application	28 624	28 018	27 254
Techniciens Animateurs d'unité	33 493	33 245	32 843
Resp. de Management	47 945	47 413	46 672
Nombre de bénéficiaires d'une augmentation individuelle de salaire	872	857	809

Salaires moyens au niveau du Groupe Inforsud, en euros.
(CDI présents 100% de l'année)

	2017	2016	2015
Ouvriers	27 577	28 407	25 875
Employés	27 000	26 657	25 017
Cadres	43 333	41 710	42 790

- La Caisse régionale

Tous les postes sont pourvus par des salariés en contrat à durée indéterminée. Les absences pour maternité, maladie, congé parental, congé sans solde, sont temporairement compensées par des salariés en contrat à durée déterminée.

La Caisse régionale poursuit sa politique de recrutement, principalement dans les agences. La majorité des collaborateurs embauchés provient du territoire de la Caisse régionale. La revalorisation des salaires fait l'objet d'une double négociation avec les partenaires sociaux, aux plans national et régional.

Les salariés en CDI bénéficient d'un entretien d'appréciation annuel avec leur responsable hiérarchique direct, permettant l'évaluation des activités liées au métier. A l'issue de l'entretien, le responsable complète en ligne un formulaire qui retrace les échanges intervenus. S'il le souhaite, le salarié peut ajouter un commentaire. Il a la possibilité d'attester ou non que l'entretien a bien eu lieu et que la retranscription est conforme à l'essentiel des échanges. Il peut également demander un entretien complémentaire avec le n+2 ou avec un gestionnaire de carrière de la DRH. Une fois complété et signé, le formulaire est validé et signé par les responsables n+1 et n+2. A tout moment, le formulaire est consultable dans l'espace personnel du salarié, de même que les anciens entretiens.

L'entretien d'appréciation annuel est précédé de deux temps d'échanges intermédiaires entre le salarié et son responsable. Ces points d'étape permettent de faire un bilan de la période passée, d'établir les axes de progrès sur la période à venir et de bâtir en commun un plan d'accompagnement personnalisé. Comme pour l'entretien annuel, les points d'étape font l'objet d'une saisie dans un formulaire en ligne par lequel le responsable évalue la compétence, la posture et le niveau de production du salarié, et formule une proposition de plan d'accompagnement. Le salarié a la possibilité d'attester que l'entretien a bien eu lieu, de rédiger un commentaire et d'indiquer que la retranscription dans le formulaire est conforme à l'essentiel des échanges.

Instauré en 2016 conformément à l'accord signé avec les partenaires sociaux, les salariés en CDI bénéficient d'un autre entretien : l'entretien professionnel, qui est un temps d'échange avec le responsable sur le projet professionnel. Trois objectifs sont poursuivis : faire un point sur les évolutions professionnelles souhaitées, à court et à moyen terme ; faire un bilan sur les compétences acquises et à développer; exprimer ses souhaits de formation. L'entretien professionnel permet au salarié de saisir les opportunités de diagnostic, de formation, d'orientations professionnelles proposées par l'entreprise. Comme pour l'entretien d'appréciation, le salarié complète en ligne un formulaire adressé par son responsable. S'il le souhaite, il peut faire un commentaire et préciser ses aspirations et motivations professionnelles.

En 2016, La Caisse régionale a connu une augmentation significative du nombre de promotions, principalement en raison du projet d'évolution de l'organisation distributive des agences de proximité.

- Le Groupe Inforsud

La politique générale du Groupe est de privilégier l'intégration et la formation de collaborateurs issus des territoires locaux. La holding du Groupe accompagne chaque filiale dans la rédaction de sa politique

salariale dans le respect des accords de branche, des accords particuliers et en conformité avec les valeurs du Groupe. La mobilité du personnel d'une entreprise à l'autre est encouragée.

Depuis 2017, le service RH a instauré le « parcours Cadre » et le « parcours Manager » destinés aux collaborateurs souhaitant prendre des responsabilités. Le candidat au parcours doit exprimer une volonté forte d'évolution et démontrer sa capacité à devenir cadre ou manager.

En parallèle a été mis en place le « parcours d'accueil » destiné à assurer une bonne adaptation des nouveaux collaborateurs. Ce parcours est un moment privilégié pour construire un sentiment d'appartenance, créer les conditions d'une adhésion aux valeurs de l'entreprise, s'assurer de la bonne compréhension de la mission et de la stratégie de l'entreprise et construire une relation de confiance.

Des rendez-vous planifiés permettent d'ajuster l'intégration des nouveaux embauchés en cas de difficulté, d'éviter d'éventuelles dérives, de maintenir le niveau de motivation et de dispenser des informations ou formations nécessaires.

7.6.3. L'organisation du temps de travail

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Effectif CDI à temps partiel	9,9%	9,0%	9,7%	6,00%	4,81%	7%
Absentéisme (CDI)	7,60%	7,70%	7,8%	4,96%	4,84%	4,5%
dont absentéisme pour maladie, accident de travail et trajet	3,9%	3,7%	3,5%	4,30%	3,81%	3,87 %

- La Caisse régionale

Le temps de travail s'articule autour de trois modèles. Dans les services des sites : horaires variables sur cinq jours sur la base de 39 heures ; dans les agences : horaires fixes sur 5 jours sur la base de 39 heures ; Forfaitisation des cadres - managers sur la base de 206 jours annuels.

Le travail à temps partiel (TTP) choisi est appliqué dans le cadre d'un accord national qui rappelle que le TTP vise à concilier les aspirations professionnelles et personnelles des salariés avec les exigences de développement de l'entreprise et la satisfaction des attentes des clients. Les salariés, quelque soit leur statut, métier ou classification, peuvent demander à bénéficier d'un emploi à temps partiel. Les demandes de TTP sont accordées quand elles sont compatibles avec l'organisation du travail et les nécessités du service. Quand ils ont opté pour le temps partiel, les salariés qui souhaitent occuper ou reprendre un emploi à temps complet ont priorité pour l'attribution d'un emploi ressortissant à leur catégorie professionnelle ou d'un emploi équivalent. Chaque année, dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise, un bilan du TTP est présenté au Comité d'entreprise.

En 2017, le comité de direction RSE a validé un dossier d'opportunité portant sur la mise en place du télétravail et du travail déplacé. Le travail déplacé permet à un salarié de travailler dans un autre site ou agence que son unité de rattachement. Un Groupe de travail a été mis en place à la fin de l'année pour proposer les modalités d'expérimentation en vue d'une mise en œuvre en 2018.

- Le Groupe Inforsud

L'organisation du temps de travail est basée sur les accords de travail 35h. Chaque filiale dispose d'un accord fixant les modalités de mise en œuvre en fonction de la classification de chaque salarié et de l'emploi occupé. Le travail dans les ateliers est organisé par équipe de 3x7 ou 3x8.

7.6.4. Le dialogue social

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE, CHSCT, délégués syndicaux)	48	47	56	105	114	82
Nombre d'accords en cours	31	28	26	37	39	33
Nombre d'accords signés dans l'année	10	11	13	7	9	8

- La Caisse régionale

Les conditions d'exercice du droit syndical, ainsi que l'application de l'article 5 de la Convention collective nationale du Crédit Agricole sont régies par un accord conclu en application et en complément des dispositions légales et conventionnelles. Le dialogue social est caractérisé par la signature régulière d'accords avec les partenaires sociaux.

En 2017, les accords signés portent notamment sur : avantages tarifaires ; droit à la déconnexion ; égalité professionnelle femmes- hommes ; salaires ; participation des employeurs à l'effort de construction ; dialogue social.

Un espace dédié aux Instances Représentatives du personnel est à disposition des salariés dans l'intranet de la Caisse régionale. Cet espace permet d'accéder à des informations concernant les résultats des élections professionnelles, la liste des accords d'entreprise, les procès-verbaux du Comité d'Entreprise, les comptes-rendus du CHSCT et les réponses aux questions des Délégués du personnel. A la suite de la signature avec les organisations syndicales de l'accord relatif au dialogue social, au fonctionnement et aux moyens des institutions représentatives du personnel, cet espace comporte une rubrique pour l'affichage électronique des publications syndicales dans laquelle les organisations syndicales présentes dans l'entreprise peuvent y publier leurs tracts.

- Le Groupe Inforsud

Le Groupe Inforsud privilégie les échanges avec les personnes concernées lors de la mise en place d'évolutions des conditions de travail. Les instances représentatives du personnel sont régulièrement consultées et participent activement à la définition des modes d'organisation du travail. Chaque filiale dispose d'accords en fonction de sa Convention collective, de son effectif et de son contexte de travail spécifique. En 2017, les accords principaux signés portent sur les Négociations Annuelles Obligatoires, l'avenant au travail de nuit pour Edokial, les astreintes pour Inforsud Diffusion et la mise en place d'un accord d'intéressement pour Inforsud Gestion.

De même, un accord sur la prorogation du mandat des élus pour Edokial a été mis en place en 2017 afin de s'adapter à l'évolution des IRP suite aux ordonnances de la loi travail (CES).

7.6.5. Santé et sécurité au travail

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Nombre de réunions du CHSCT	10	9	10	12	12	10
Nombre d'accidents de travail	35	32	30	10	10	13
Dont accidents de trajet	17	14	16	1	1	4

- La Caisse régionale

La Caisse régionale porte une attention particulière à la prévention et à la prise en compte des risques professionnels. Elle met en œuvre des formations régulières à la sécurité, notamment au risque routier pour les collaborateurs amenés à se déplacer fréquemment.

La Caisse régionale veille aux problématiques de santé et sécurité au travail à travers différents moyens. En premier lieu, elle se conforme aux dispositions de l'accord national sur les conditions de travail, dont un bilan a été présenté au CHSCT en 2016. A cette occasion, les partenaires sociaux ont examiné le plan de mise en œuvre de l'accord, en ce qui concerne les méthodes de conduite des projets (préparation, analyse, expérimentation, accompagnement du changement etc.). Par ailleurs, la procédure « Traiter une incivilité, une agression, une menace d'un client », en ligne dans l'intranet, permet d'expliquer aux salariés comment faire face aux altercations, injures, diffamations, outrages, et autres menaces. D'autre part et conformément à la réglementation, le Document Unique pour

L'Évaluation des Risques pour la Santé et la Sécurité des travailleurs dresse l'inventaire des risques potentiels, avec leur descriptif, des éléments de constat et d'analyse, ainsi que les moyens de prévention. Ce document est consultable dans l'intranet. Le CHSCT est informé de sa mise à jour et le document est accessible à tous les salariés dans l'intranet de l'entreprise. Le bilan des accidents du travail et des incivilités est communiqué à chaque séance du CHSCT, et fait l'objet d'un bilan annuel. Plus généralement, une veille permanente des questions de sécurité et santé est réalisée par la Direction des Ressources Humaines, en concertation étroite avec le CHSCT et le médecin du travail.

En 2017, un accord spécifique a été signé avec les partenaires sociaux en matière de santé et sécurité au travail, sur le droit à la déconnexion.

L'indemnité kilométrique Vélo (IKV)

Dans le cadre d'un accord d'entreprise, la Caisse régionale a mise en place l'indemnité kilométrique – vélo prévue par la loi sur la transition énergétique. Grâce à cette indemnité, les frais engagés par les salariés pour leurs déplacements à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sont pris en charge à hauteur de 0,25€ par kilomètre parcouru. L'indemnité permet d'amortir l'achat du vélo et de participer aux frais de réparation et d'équipement qu'engendre une pratique régulière de ce mode de déplacement.

- Le Groupe Inforsud

La sécurité et la santé au travail constituent un enjeu fort au niveau du Groupe Inforsud. Un correspondant Sécurité est nommé dans chaque filiale du Groupe. Les risques professionnels font l'objet d'une démarche de prévention orientée sur 4 axes principaux : sécurité au poste de travail ; sécurité comportementale ; communication interne sur la sécurité ; sécurité des systèmes d'information.

Conformément à la réglementation, l'évaluation des risques au poste de travail a donné lieu à la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques dans chaque filiale, complétée par l'analyse de la pénibilité au niveau de chaque poste de travail.

En 2017, le poste de Coordinateur Sécurité a été pérennisé et plusieurs actions ont été menées :

- Mise en place d'un outil d'analyse des accidents de travail déployé à chaque accident de travail,
- Mise en place de la démarche ATEX (atmosphère explosive) sur les différents sites,
- Optimisation des visites sécurité sur sites,
- Réalisation de Flash sécurité pour une meilleure communication sécurité Groupe,
- Sensibilisation des collaborateurs au travail sur écran,
- Sensibilisation dans les ateliers aux manutentions manuelles.

Equipement de protection individuel et nuisance sonores

L'entreprise fournit à chaque salarié les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux risques. Notamment, les salariés affectés sur machine ou en atelier dans lequel une nuisance sonore peut être constatée, sont équipés de bouchons d'oreille personnels adaptés à leur empreinte auriculaire.

Des études de l'ambiance sonore des ateliers ont été réalisées afin d'évaluer l'exposition au bruit des salariés. Ces démarches sont mises en œuvre par des entreprises privées spécialisées ou par des organismes affiliés à la médecine du travail. Les résultats ont mis en évidence un bon niveau de protection des salariés. Les machines sont majoritairement équipées de protecteurs afin de réduire la nuisance sonore.

En 2017, une étude de bruit a été réalisée sur les cinq sites d'Edokial. Les mesures effectuées montrent que les équipements de protection individuelle permettent de ne pas exposer les postes de travail à un niveau de bruit supérieur au seuil réglementaire.

Sécurisation des infrastructures

En 2017, des investissements ont été consacrés au développement du périmètre de la gestion technique centralisée, de l'optimisation de la conso d'énergie à la mise en œuvre d'alarmes sur dysfonctionnements électriques et climatisation/chauffage.

L'effort d'investissement a été poursuivi dans les différents ateliers de Merico, concourant à améliorer les conditions de travail en termes d'ergonomie :

> Atelier façonnage : ligne de massicot semi-automatique évitant le port de piles de feuilles (alimentation semi-automatique des feuilles)

> Achat de divers équipements : cerceuse semi-automatique pour le poste des magasiniers ; assembleuse piqueuse ; raineuse plieuse.

7.6.6. Accompagner la montée en compétence des salariés par la formation

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Budget de formation prévisionnel (M€)	5,1	4,6	5,2	0,33	0,21	0,25
% masse salariale	7,2%	6,7%	7,2%	2,57%	1,61%	2,0%
Nombre prévisionnel de jours de formation	10 329	9 052	10 757	998	878	776

Au niveau de la Caisse régionale :

	2017	2016	2015
Stagiaires étudiants accueillis à la Caisse régionale	155	169	173

- La Caisse régionale

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées poursuit une politique de formation visant à renforcer le développement des compétences et l'expertise, à soutenir la dynamique commerciale et à préparer le renouvellement des effectifs. D'importants moyens sont alloués à la formation comme le montrent le nombre de jours dispensés ou le budget affecté, en valeur absolue comme en pourcentage de la masse salariale. De ce point de vue, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées se situe très en dessus des obligations réglementaires qui sont de 1,6% de la masse salariale.

Pour 2017, les principaux objectifs du programme de formation visaient à :

- > Développer les compétences, maintenir et accroître l'expertise (3 421 jours) avec l'accompagnement de l'évolution des métiers dans le réseau de proximité et le déploiement des agences collaboratives.
- > Développer la performance managériale et accompagner les nouveaux managers (415 jours)
- > Former les collaborateurs à la prise de nouvelles fonctions et préparer les évolutions (880 jours)
- > Assurer l'intégration des nouveaux collaborateurs (2226 jours)
- > Intégrer les exigences des réglementations et de prévention des risques (3348 jours)

De nouveaux modèles pédagogiques ont été développés afin de renforcer l'efficacité des actions de formation, tout en réduisant les déplacements : classes virtuelles, MOOC, e-formation etc.

Ainsi, les classes virtuelles constituent un dispositif permettant aux salariés des sites et des agences de participer à une session de formation en visio-conférence sur leur poste de travail. Chaque classe, d'une durée d'une heure et regroupant jusqu'à 12 personnes, est animée par un experts des sites. Ce format permet aux intervenants d'interagir et de partager des documents ou applications. En 2017, 64 classes ont réuni 655 participants.

Enfin, la Caisse régionale accueille dans ses agences et dans les services administratifs des étudiants désireux d'accomplir un stage nécessaire à l'obtention de leur diplôme. Les cursus universitaires vont du BTS/DUT (ex : Management des Unités Commerciales) au Master (ex : Finance, Gestion de patrimoine). Les étudiants sont soumis à l'horaire légal (35h), bénéficient des titres-restaurants, et leurs frais de transport en commun sont pris en charge à hauteur de 50%. Ils sont pris accompagnés par un tuteur tout au long de leur présence dans l'entreprise. Un bilan est établi à l'issue de leur stage.

- Le Groupe Inforsud

Chaque filiale du Groupe met en œuvre un plan de formation annuel adapté à la taille et aux besoins de son activité. Il permet à chaque collaborateur de développer ses compétences, son savoir-faire et d'évoluer professionnellement. Les différentes formations du Groupe se déclinent autour de 5 axes :

- > Technique : systèmes informatiques, transitions numériques...
- > Sécurité informatique : principes généraux, méthodes et organisation...
- > Management-communication : leader d'une équipe, gestion clients, gestionnaire...
- > Développement personnel : anglais, gestion du temps, gestion des conflits...
- > Sécurité à la personne : SST, habilitation électrique, CACES...

En parallèle, des collaborateurs du Groupe animent des sessions de formation-sensibilisation à l'intention des autres salariés. En 2017, 25% des collaborateurs ont ainsi reçu une sensibilisation à la sécurité informatique et au bon usage des mots de passe, dispensée par le Responsable de la Sécurité informatique.

7.6.7. Egalité de traitement et la lutte contre les discriminations

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Rappel Effectif total	2 092	2 094	2 107	407	395	389
Femmes	1 312	1 309	1 300	110	104	104
Hommes	780	785	807	297	291	285
Rappel Recrutements (CDI)	111	72	83	20	31	78
Femmes	71	42	49	5	10	26
Hommes	40	30	34	15	21	52
Rappel nombre de promotions	185	446	319	130	24	28
Femmes	101	289	200	37	8	12
Hommes	84	157	119	93	16	16

Salaires au niveau de la Caisse régionale

	2017	2016	2015
Salaire moyen Agents d'application	28 624	28 018	27 254
Femmes	28 492	27 981	27 287
Hommes	28 956	28 103	27 175
Salaire moyen Technicien Anim. Unité	33 493	33 245	32 843
Femmes	33 172	32 904	32 363
Hommes	34 044	33 832	32 576
Salaire moyen Resp. management	47 945	47 413	46 672
Femmes	45 270	44 243	43 837
Hommes	49 652	49 448	48 263

Management

	2017	2016	2015
Part des femmes parmi les cadres encadrant (Caisse régionale)	33%	32%	29%

- La Caisse régionale

Tant au niveau de ses recrutements que des mécanismes de gestion des ressources humaines, la Caisse régionale reste vigilante à toute forme de discrimination (origine, nationalité, âge, sexe etc.). Les critères de recrutement sont équilibrés autant sur le sexe, que sur l'âge, ou sur le niveau de formation.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le prolongement de l'accord national, un accord local a été signé avec les partenaires sociaux en 2017 pour promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise. Des indicateurs relatifs à l'emploi, la formation professionnelle, l'aménagement du temps de travail, la rémunération, la promotion professionnelle, sont suivis et analysés annuellement avec les partenaires sociaux. L'écart entre le salaire moyen des hommes et des femmes s'explique par des différences de positionnement, liées notamment à une moindre ancienneté des femmes dans l'entreprise. Les promotions nombreuses dont bénéficient les femmes sont de nature à faire évoluer ces moyennes.

La Caisse régionale réalise chaque année un diagnostic complet sur la situation des femmes et des hommes qui s'appuie notamment sur les travaux de la commission égalité professionnelle, sur les éléments figurant dans la base de données unique, sur le suivi des indicateurs de l'accord d'entreprise et de l'accord de branche, et sur un indicateur objectif reposant sur des panels homogènes de comparaison en matière d'égalité salariale, tel qu'en dispose l'accord national du 27 juin 2017.

Cet état des lieux a permis de constater une cohérence du nombre de promotions, des augmentations individuelles et expertises avec la structure de l'entreprise ainsi que des progrès constants dans la part des femmes dans l'encadrement.

Comme prévu sur l'accord de branche de juin 2017, l'étude en matière d'égalité salariale s'appuie sur des panels de comparaison hommes - femmes, homogènes en terme de métiers, niveau de formation, expérience professionnelle dans l'emploi, compétence, expertise et niveau de contribution tels que définis par la convention collective nationale. Les panels sont représentatifs, comprenant au minimum 10 femmes et 10 hommes, et excluant les situations particulières (ex : absences longues).

Lors de la négociation sur les salaires, la Caisse régionale établit un diagnostic sur la situation de chaque panel.

L'analyse de ce rapport confirme qu'à niveau de poste et ancienneté comparable, les rémunérations entre les hommes et les femmes sont équivalentes.

- Le Groupe Inforsud

Le Groupe met en œuvre des actions visant à lutter contre la discrimination. A titre d'exemple, un accord de Génération a été signé en 2017. Cet accord a pour but d'accompagner les jeunes de moins de 26 ans dans leur nouveau travail, durant une année, ils sont suivis par un tuteur de plus de 45 ans. A la fin de cette année de collaboration, un bilan est établi.

Un bilan annuel est réalisé et présenté aux Instances Représentatives du Personnel. Ce bilan porte notamment sur l'accès à l'emploi, la formation professionnelle, la promotion et la politique salariale.

7.6.8. Action en faveur des personnes en situation de handicap

- Les chiffres - clé

	<i>NMP</i>			<i>IS</i>		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Salariés en situation de handicap	ND	104	100	ND	11,88	13
Recrutement salariés handicapés (CDI)	0	0	6	0	0	0
Taux d'emploi de travailleurs handicapés	ND	5,61%	5,44%	ND	3,19%	3,3 %

- La Caisse régionale

La Caisse régionale promeut une politique en faveur des personnes handicapées, grâce notamment à des mesures concourant au maintien dans l'emploi, au développement des recrutements externes en lien avec le Centre de Formation des Apprentis d'Albi, et au développement du travail dans le secteur adapté et protégé.

> Un axe fondamental de la politique en faveur des personnes handicapées du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées porte sur le recrutement. Dans les accords renouvelés fin 2015, les Caisses régionales de Crédit Agricole se sont engagées à tout mettre en œuvre pour contribuer à l'atteinte de 6% minimum de travailleurs handicapés au niveau national, sans que ce taux ne puisse se situer en dessous de 5% pour chacune d'entre elles.

Au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, les métiers sont ouverts à tous, comme mentionné dans les offres d'emploi externes.

La Caisse régionale a participé en 2008 avec l'université Champollion (Albi) à la création d'un Diplôme Universitaire en faveur des personnes handicapées pour les préparer aux métiers commerciaux. Depuis cette date, 7 à 10 alternants par an se forment au sein de la Caisse régionale. La promotion 2016/2017 comptait sept contrats de professionnalisation, fin 2017, sept nouveaux alternants préparant un Diplôme

d'Etablissement avec le CFA d'Albi ont été accueillis par leurs tuteurs et les équipes des agences. Ce parcours de formation en alternance constitue le principal vivier des recrutements mais il n'est pas le seul. L'opération "1 jour, 1 métier en action" de novembre / décembre 2017 a consisté à accueillir des personnes handicapées en recherche d'emploi pendant une journée, en binôme avec des conseillers de clientèle, pour leur faire découvrir les activités de l'entreprise. Les candidatures ont été proposées par les Cap Emploi 81 et 82. Certains candidats peuvent ensuite être retenus pour une période d'activité réelle dans le cadre de contrats à durée déterminée.

En 2017, 7 salariés en situation de handicap ont bénéficié de contrats à durée déterminée.

> Un autre axe important de la politique en faveur des personnes handicapées concerne le maintien dans l'emploi des collaborateurs reconnus travailleurs handicapés. Dans ce cadre, des accompagnements sont pris en compte. Selon les préconisations des médecins du travail ou de la prévention des risques de la MSA, sont réalisés des aménagements de postes, des mises à disposition de fauteuils personnalisés, bras articulés, grands écrans etc. Les préconisations des spécialistes des 4 départements sont mises en place par les services compétents comme la logistique, l'informatique ou la téléphonie.

> En 2015, la Journée Nationale de l'Audition a été l'occasion de mener une opération de dépistage en partenariat avec la médecine du travail. Cette opération a profité à près de 40 salariés. 9 d'entre eux ont bénéficié d'un appareillage auditif pris en charge financièrement. Les appareils correspondant permettent aux salariés équipés, de maintenir leurs compétences, de faciliter leurs relations et de réduire la fatigue induite par l'effort d'adaptation.

Chaque année les salariés sont incités à réaliser gratuitement un dépistage auprès de la médecine du travail ; en 2017, ils ont été informés de la possibilité de prise en charge financière des appareils auditifs et du plafonnement de cette prise en charge pour 2018.

> En 2016 comme en 2014, du matériel informatique usagé a été fourni à l'association gersoise AG2I avec laquelle un partenariat a été signé. AG2I œuvre pour l'insertion de personnes en difficulté ou en situation de discrimination, ainsi que pour l'insertion sociale et professionnelle, le maintien dans l'emploi et la reconversion professionnelle de personnes handicapées. Pour assurer sa mission, l'association s'appuie sur des activités de tri, de recyclage et de récupération des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), mais aussi sur des formations spécifiques à l'usage de l'informatique et sur des activités de recyclage et reconditionnement.

En 2016, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a été partie prenante de la Semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées à travers plusieurs actions : à l'invitation du club FACE Aveyron, la Caisse régionale a participé à Rodez à une action de sensibilisation destinée à promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap ;

> La Caisse régionale mène aussi des actions de sensibilisation auprès des salariés. En mai 2017, 180 salariés ont assisté à des ateliers de sensibilisation au handicap et à une rencontre avec Ryadh Sallem, sportif de haut niveau dans le cadre du Handisport.

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a aussi été partenaire des Journées citoyennes organisées en novembre 2017 par l'association « Différent... comme tout le monde » à l'occasion desquelles 200 collégiens du Tarn-et-Garonne ont été accueillis par plusieurs associations qui leur ont fait partager le quotidien des personnes handicapées. Des salariés en situation de handicap ont pu témoigner, sans occulter leurs difficultés, qu'au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, ce n'est pas le handicap qui fait la différence mais bien la compétence.

L'évolution professionnelle fait partie aussi des objectifs de l'entreprise. Sur les 5 conseillers de clientèle reconnus par PREDICA comme les meilleurs producteurs de la Caisse régionale et invités à la PrédicAdémy, un conseiller était en situation de handicap issu du parcours de formation avec le CFA.

Enfin, par ses achats auprès du secteur protégé, ESAT ou EA, la Caisse régionale participe pleinement à l'intégration sociale des personnes handicapées. Travaux d'entretien d'espace vert, d'imprimerie, de conditionnement, de restauration sont quelques exemples de prestations confiées à ce secteur.

- Le Groupe Inforsud

Le Groupe recourt à des prestations assurées par des travailleurs handicapés. Dans ce cadre, la holding du Groupe confie l'entretien des espaces verts à un ESAT. Certaines filiales s'approvisionnent en fournitures de bureaux conditionnées par des personnes handicapées. Lors de traitements ponctuels nécessitant par exemple un conditionnement manuel, Edokial fait appel à des ESAT ou sollicite des agences d'intérim pour faire travailler des personnes handicapées.

7.7. Exercer notre responsabilité environnementale

7.7.1. Politique générale

- La Caisse régionale

La démarche RSE de la Caisse régionale vise à exercer sa responsabilité environnementale sur son territoire par la mise en œuvre d'un plan d'actions décidées par le Comité de direction RSE et par les autres instances de décision, avant d'être mis en œuvre dans les différentes lignes métiers.

De leur côté, les Caisses locales s'engagent aux côtés des acteurs du territoire portant des initiatives en faveur de l'environnement. A titre d'exemple, les Caisses locales de Rodez et de Saint - Afrique ont apporté leur soutien à des projets de plantation de haie champêtre menées dans le lycée agricole de leur territoire. En partenariat avec l'Association Arbres et Paysage en Aveyron, ces projets avaient un but pédagogique destiné à partager avec les étudiants la nécessité de planter des haies en raison de ses multiples bénéfices (protection de la biodiversité, maintien des sols, protection du vent etc.). Ces plantations ont permis aux Caisses locales de compenser les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements des administrateurs du fait de l'exercice de leur mandat. La compensation a été homologuée au titre du programme «*Carbone local*» développé par l'Agence de développement durable de la région Occitanie et les projets sont consultables sur le site de cet organisme². La Caisse locale de Montbazens a souhaité soutenir l'association Les Amis du Verger qui œuvre à la valorisation des vergers et espèces traditionnelles de pommier et châtaigniers. Aidée par la Caisse locale de la Vallée du Gijou, l'association du même nom entreprend des actions de sensibilisation à la biodiversité, de promotion des sites naturels et de la vie locale.

- Le Groupe Inforsud

La gestion des impacts environnementaux de son activité représente un enjeu majeur de la démarche RSE du Groupe Inforsud. Les filiales Edokial, Merico et Chabrilac possèdent le Label Imprim' vert. Mérico est certifiée ISO 14001 et les imprimeries Chabrilac et Mérico FSC et PEFC.

En matière de veille réglementaire dans les domaines de l'environnement et de la sécurité, le comité Sécurité mis en place avec les correspondants de filiale permet de mutualiser les informations, notamment les expériences en termes de sécurité et d'environnement, ainsi que le suivi des différentes certifications. La veille réglementaire est effectuée par le Coordinateur Sécurité Groupe à partir de

² <http://www.carbonelocal.com/entreprises/caisse-regionale-de-credit-agricole-nord-midi-pyrenees/>

différences sources, notamment : news CCI Aveyron ; Veille réglementaire (Editions Législatives) ; veille réglementaire transmise par l'UNIC (Union nationale de l'Imprimerie et de la Communication).

Dans le cadre du suivi de l'analyse des produits chimiques, des actions sont mises en œuvre pour réduire l'exposition des collaborateurs. Pour assurer la sécurité de l'ensemble du personnel et de toutes autres personnes présentes sur les lieux, un classeur regroupe les Fiches de Données de Sécurité de chacun des produits. Ces fiches détaillent les risques réels liés au produit. Des fiches simplifiées sont affichées à proximité des produits chimiques concernés afin de rappeler les risques.

En 2017 Inforsud Gestion a pris l'initiative de remplacer toutes les imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions afin de mieux gérer les consommations d'encre et de papier.

7.7.2. La gestion des déchets

- La Caisse régionale

La politique de la Caisse régionale vise à favoriser le recyclage des principales sources de déchets générées par l'activité : papier, cartouches d'encre, déchets électriques et électroniques, cartes bancaires, bouteilles d'eau en plastique et canettes en aluminium.

Le papier

Etabli en 2008 par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, un programme de récupération du papier de bureau par les salariés a constitué une innovation au sein des Caisses régionales de Crédit Agricole. En agence, les équipes de la logistique ont optimisé le circuit de ramassage avec celui des approvisionnements. Régulièrement, des opérations de destruction d'archives alimentent également les apports. Le papier collecté est transporté par le prestataire Véolia sur sa plateforme à Toulouse pour y être broyé et conditionné en balles, acheminées ensuite en papeteries, principalement à l'usine française Leatradegreen (Château Thierry, 02) ou Peninbower (La Roca Del Valles / Espagne). La destination finale est cependant liée au marché des matières fibreuses recyclées et peut évoluer au cours du temps.

En 2017 comme en 2016, les chantiers de rénovation des agences ont entraîné une augmentation forte de la collecte.

Les chiffres – clé	2017	2016	2015
Papier recyclé (tonnes)	212	172	133

Le carton

Sur les sites administratifs, les cartons d'emballage sont évacués à travers les filières de recyclage des collectivités locales ou, sur Rodez – Causse Comtal, compressés avant d'être pris en charge par le prestataire Véolia pour être recyclés dans des sites de production papetière.

Cartouches d'encre

Utilisées dans les services et les agences, les cartouches d'encre sont en totalité récupérées et confiées à la société PRO XL à Lunel (34), par l'intermédiaire du logisticien basé à Lalbenque dans le Lot. Les cartouches sont réutilisées (39%) ou valorisée sous forme matière (61%). Il n'y a donc ni enfouissement, ni valorisation énergie.

Les chiffres – clé	2017	2016	2015
Cartouches d'encre récupérées et recyclées	4 042	4 072	4 591
<u>Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)</u>			

Le partenariat avec l'atelier d'insertion de personnes handicapées AG2i (Gers) a été renouvelé en 2016 pour recycler du matériel provenant du changement du parc informatique. 12 tonnes ont été ainsi traitées.

Les bouteilles –plastiques et canettes de boisson

Les 4 sites administratifs sont équipés de containers dédiés à la collecte des bouteilles plastique et canettes de boisson en aluminium. Installés à proximité des distributeurs de boisson, et également dans les salles de réunion, ces containers accueillent les contenants déposés par les usagers. Relevée par les personnes en charge du ménage, la collecte est acheminée vers les bacs de recyclage entreposés dans chaque site avant d'être pris en charge par les services des Communautés de communes.

Un programme innovant : la récupération des cartes bancaires usagées

Avec cinq autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a testé en 2013 la mise en place d'un programme unique en Europe de récupération des cartes bancaires. Grâce à ce dispositif approuvé par l'Ademe, les cartes usagées ramenées en agence par les clients sont centralisées à Lyon, avant d'être traitées dans une unité du Groupe Umicore basée en Belgique. Les métaux contenus dans les cartes sont recyclés. L'année 2016 correspond à un faible renouvellement du parc de cartes (cycle triennal), ce qui explique la baisse de la collecte.

Les chiffres – clé	2017	2016	2015
Cartes bancaires récupérées	74 979	63 924	82 781

- **Le Groupe Inforsud**

Le Groupe Inforsud est très sensibilisé à la gestion des déchets quel qu'en soit le type.

Tous les produits chimiques liquides ou pâteux sont stockés dans des bacs de rétention. Tous les déchets de processus sont collectés dans des contenants adaptés et pris en charge par des fournisseurs agréés. Les registres de suivi des déchets sont en place dans chaque filiale. Les opérations de chargement et déchargement sont réalisées dans le respect de la réglementation environnementale, avec mise à disposition préventive d'absorbants spécifiques et protections de plaques d'égouts aux points de dépôtage

Les démarches environnementales, dont le traitement des déchets des filiales du Groupe Inforsud, sont certifiées ISO 14001 pour Merico et Imprim'vert pour Edokial, Chabrilac et Merico. Inforsud Diffusion est agréé pour la collecte des déchets DEEE de ses clients.

Les chiffres – clé	2017	2016	2015
Papiers	1 661 t	1 369 t	1 085 t
Cartons	150 t	186 t	278 t
Encre	2,32 t	2,92 t	3,15 t
Toner	6,46 t	6,13 t	1,76 t
Emballages souillés	5,31 t	6,65 t	6,57 t
Eau de mouillage	63 t	68 t	46,87 t
DEEE	6,26 t	15 t	20 t

7.7.3. L'utilisation des ressources

- La Caisse régionale

La consommation d'eau

Des économiseurs d'eau ont été généralisés sur les sites et sur les agences au fur et à mesure des travaux de rénovation. Un système de pilotage électronique est désormais installé dans chaque agence rénovée, permettant de déclencher des alertes en cas de consommation anormale et de couper l'eau en cas de fuite avérée.

Les chiffres – clé	2017	2016	2015
Consommation d'eau (m3)	27 700	26 952	27 038

La démarche – papier

Matériau majeur utilisé dans les processus bancaires, le papier fait l'objet depuis plusieurs années d'une démarche ancrée sur trois piliers : sobriété, par la diminution des supports destinés aux clients (remis en agence, expédiés par courrier etc.) et utilisés en interne (sites et agence) ; éco-responsabilité par l'utilisation de papier éco-labélisés diminuant la pression sur les ressources utilisées (eau, énergies, fibre de bois etc.) et recyclage, comme exposé au paragraphe « Gestion des déchets ».

> *Sobriété* :

L'objectif de réduction des quantités de papier utilisées est motivé par un enjeu environnemental, mais aussi par la volonté de réduire les coûts associés et d'augmenter la sécurité et la satisfaction des clients. La dématérialisation des documents réduit en effet les erreurs liées aux pertes ou à la manipulation de papier et procure plus de services en termes d'utilisation et de conservation des documents.

Le volume de papier utilisé en interne ou à destination des clients est évalué grâce à un suivi des sources les plus significatives, présentées dans le tableau ci-dessous. Certaines sources ne sont pas comptabilisées, comme les annexes expédiées avec les mailings, les supports externes de formation ou la publicité sur les lieux de vente. Chaque année, des efforts sont déployés pour peser sur la consommation de papier, comme, par exemple, l'équipement des agences avec des imprimantes recto – verso, la réduction continue des imprimés bancaires et autres bordereaux et pièces administratives, ceci par les actions de simplification et de dématérialisation.

Les tendances observées en matière de consommation de papier sont aussi à mettre en relation avec les comportements des clients, comme le montre par exemple la baisse régulière de l'utilisation des chèques. L'année 2017 se conclut sur la poursuite de la baisse enregistrée les années précédentes. C'est le résultat des efforts déployés dans toutes les lignes – métier.

<u>Type de papier</u>	2017	2016	2015
PAPIER - RAMETTES	131,3	134,8	149,1
RELEVÉS DE COMPTE, COMMUNICATION CLIENTS	72,5	76,7	86,9
CHEQUIERS	46,6	50,2	53,2
IMPRIMÉS BANCAIRES, ROULEAUX TPE, BOBINES ILS	52,9	53,0	51,1
ENVELOPPES	41,1	41,6	45,9
AGENDAS CALENDRIERS PRESSE DOC CALEPIN	33,8	38	41,7
PAPETERIE AUTRE	3,1	5,4	5,1
TOTAL SUIVI CONSOMMATION PAPIER (tonnes)	381,3	399,5	433,0

L'adoption par les clients du relevé de compte électronique participe également à la dynamique de réduction.

Une opération a été conduite en 2016 auprès de 75 000 clients utilisateurs réguliers de la banque en ligne. Les relevés de compte de ces clients ont été mis à disposition dans leur espace personnel sous ca-nmp.fr. Ils avaient été informés préalablement et avaient la possibilité de refuser à tout moment. Au total, 89% des clients ont accepté la dématérialisation.

Chiffres - clé	2017	2016	2015
Comptes avec relevé électronique	324 000	296 000	179 000

Les efforts en vue de réduire la consommation de papier sont conduits dans tous les domaines. Par exemple, les clients peuvent choisir de recevoir gratuitement les avis d'opération en ligne et non par voie postale. Prévenus par email ou SMS de la mise à disposition d'un avis, ils peuvent ainsi traiter les avis plus rapidement et de manière sécurisée. Des tablettes numériques ont été déployées dans les agences dès 2014, permettant aux clients de signer électroniquement des documents jusqu'ici traités sous format - papier (pièces de caisse, contrats etc.). Les documents sont mis à disposition dans l'espace personnel du client sur ca-nmp.fr. Ce dispositif a permis de réduire sensiblement le nombre de bordereaux utilisés, tout en sécurisant l'archivage des documents.

En 2015, un processus de numérisation des factures a conduit à une forte réduction des pièces-papier utilisées dans le circuit de validation des documents. Pour mémoire, la Caisse régionale traite annuellement environ 17 000 factures.

Toujours en 2015, un projet d'envergure « Dématérialisation des processus » a été ouvert en vue d'augmenter le recours aux technologies digitales pour limiter l'utilisation de supports - papier dans diverses procédures, tout en répondant à divers objectifs : sécurité par la diminution des risques liés à la perte des supports – papier ; productivité ; coûts ; satisfaction – client. Plusieurs domaines sont concernés, comme les RH, la gestion du courrier, l'archivage en agence et au siège, les éditions automatiques des états informatiques, la reprographie, et les contrôles internes.

Un exemple de réalisation en 2016 est constitué par le coffre - fort électronique, mis à disposition de chaque salarié, afin de dématérialiser certains documents tels que les bulletins de paie, le bilan social individualisé, mais également de stocker des documents numériques privés. Le service est personnel, confidentiel, sécurisé et gratuit. Les salariés peuvent le conserver à vie, même après leur départ de l'entreprise.

La procédure de réservation des véhicules de service, jusqu'ici traitée manuellement par bordereau – papier, a été dématérialisée en 2016. Grâce à la mise en place d'un outil numérique de réservation dans l'intranet de la Caisse régionale, les demandeurs peuvent désormais visualiser les trajets déjà réservés, ce qui favorise le co-voiturage.

En 2017, d'autres processus ont permis de réduire la consommation de papier, tout en apportant plus de sécurité, de qualité au niveau des délais de traitement et en améliorant l'information des différents intervenants :

- > Transmission des bordereaux et documents justificatifs de gestion des Caisses locales
- > Emargement des sociétaires aux Assemblées générales des Caisses locale
- > Relations dématérialisées avec les notaires

>Eco – responsabilité.

Pour tous les relevés de compte et autres documents expédiés aux clients, la Caisse régionale utilise du papier éco-labellisé PEFC pour les courriers et les enveloppes. Ce label garantit qu'au moins 70% des fibres de bois utilisées proviennent de forêts gérées durablement. Les ramettes de papier utilisées par les services administratifs sont éco labélisés PEFC, tout comme le journal interne et les agendas.

Depuis 2016, les chéquiers du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées sont également certifiés PEFC. La Caisse régionale a travaillé avec le prestataire Numen pour mettre en place une chaîne de fabrication et de commercialisation ininterrompue d'entreprises certifiées.

Electricité verte

En 2015, la Caisse régionale a signé avec EDF le contrat « Equilibre » garantissant l'injection dans le réseau d'une quantité d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables équivalente au volume d'électricité consommé. L'objectif est donc de favoriser la production d'énergie renouvelable et de participer ainsi à la transition énergétique. Ce contrat est applicable aux tarifs jaunes et verts, et représente environ 60% de l'électricité totale consommée en année pleine.

<i>Les chiffres – clé</i>	2017	2016	2015
Electricité consommée (Millions kWh)	9,42	10,03	9,79
Dont Electricité verte	5,34	6,05	1,18 (*)

(*) À partir du mois d'octobre 2015

Biomasse

Le site administratif de Rodez Causse Comtal bénéficie d'un système de chauffage mixte biomasse et fioul. Renouvelée en 2011, la chaudière à biomasse d'une puissance de 700 kW, est approvisionnée en plaquettes fournies par une entreprise locale à partir de bois éco-certifié PEFC.

- Le Groupe Inforsud

Le papier

Spécialisée dans la production de documents, les filiales recherchent en permanence à optimiser la consommation de matière première et ainsi à réduire leur impact sur l'environnement. Dans ce cadre, Edokial propose à ses clients:

- des solutions visant à regrouper des états par destinataire (regroupement de courriers)
- des solutions d'édition privilégiant le mode recto-verso,
- des solutions de dématérialisation et de diffusion de documents numériques (émission de mails, fax, sms,...).

Les fabrications réalisées dans les ateliers de Mérico et Chabrilac favorisent des encres à base aqueuse.

Par ailleurs, en 2017, 98.3% des fabrications de Mérico sont réalisées sur du papier certifié Fsc ou Pefc, soit une progression de 9.3% par rapport à 2016.

Toujours en 2017, la holding a conduit des études visant à recourir à la numérisation et la digitalisation des processus internes au niveau du fonctionnement des entités du Groupe. L'outil RH permet aujourd'hui de faire la demande des congés en ligne afin de limiter les documents papier.

L'eau

La production de froid est assurée par 2 aérocondenseurs externes, permettant le refroidissement des équipements par ventilation naturelle d'une boucle d'eau circulant dans la totalité des installations en circuit fermé. Les processus de production ne génèrent aucun rejet polluant dans les réseaux d'assainissement. Les eaux de process des filiales imprimerie sont récupérées pour être ensuite retraitées par un fournisseur agréé.

<i>Les chiffres – clé</i>	2017	2016	2015
Consommation d'eau estimée (m3)	3288	2 602	2 500

7.7.4. L'empreinte carbone

Le bilan carbone complet de la Caisse régionale

En 2017, le bilan carbone complet a été présenté au Comité de direction RSE.

Il s'agit d'une démarche volontaire d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, au-delà de l'obligation réglementaire. La loi impose en effet aux entreprises de plus de 500 salariés de réaliser tous les 4 ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (beges) en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Le périmètre obligatoire porte sur :

- Scope 1 : émissions issues de la combustion de sources fossiles (fioul domestique, gaz naturel) et de sources organiques (plaquettes forestières) principalement pour le chauffage des bâtiments.
- Scope 2 : émissions provenant de la combustion des carburants utilisés par les véhicules appartenant à la société et par les véhicules de fonction, pour les déplacements professionnels.

Plus ambitieuse, la démarche volontaire de NMP porte sur un périmètre large (scope 3) comprenant notamment : les achats de produits ou services, les immobilisations, les déchets, le transport de marchandises, les déplacements professionnels réalisés dans les véhicules personnels, les déplacements des clients, ainsi que les déplacements domicile – travail.

Réalisé en 2016, le bilan carbone a porté sur les émissions de gaz à effet de serre 2015. Il a été conduit principalement à partir des éléments de facturation, mais aussi des inventaires (ex : informatique ; mobilier ; parc automobile). La Caisse régionale été accompagnée par le prestataire Gleize énergie. La déclaration du bilan réglementaire a été réalisée sur le site <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>.

Au total, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre représente 17 900 tonnes équivalent CO₂, avec une incertitude +/- 1 900 tonnes. A titre indicatif, cela représente environ 1 750 fois le tour de la terre en véhicule, ou 5 700 allers - retours Paris New York en avion. Par rapport au bilan 2013 (19 000 tonnes), les émissions ont baissé de façon sensible de 2,3% par an.

La décomposition des émissions est la suivante : ensemble des déplacements : 45% (8 031 teqCO₂) ; intrants : 25% (4439 teqCO₂) ; énergie : 12% (2216 teqCO₂) ; Immobilisations : 16% (2824 teqCO₂) ; autres : 2% (367 teqCO₂).

Les trois premiers postes, représentant 82%, constituent les leviers principaux d'action pour réduire l'empreinte carbone de la Caisse régionale. Le plan d'actions porte donc sur la poursuite des principaux chantiers ouverts :

- Réduction des déplacements, faisant suite aux actions précédemment menées (doublement des salles de visio-conférences sur les sites, installation du logiciel Lync sur les postes de travail permettant de réaliser des vidéo - conférences et de partager des documents en temps réel ; installation de salon de visio-conférence dans les agences en cours de rénovation). La réduction des déplacements permet de réduire également les coûts financiers liés aux déplacements, le risque routier, et le temps perdu.
- Intrants : chantier de dématérialisation des process,
- Energie : actions d'optimisation dans le parc immobilier de la Caisse régionale et en faveur des énergies renouvelables (photovoltaïque).

L'empreinte carbone liée à la consommation d'énergie et aux déplacements routiers professionnels

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Gaz naturel (Kwh PCI)	3 029 535	3 615 972	3 485 623	602 661	585 841	ND
Fioul domestique (litres)	94 591	109 221	187 816	107 665	122 000	155 402
Plaquettes forestières (tonnes)	342	327,5	372	0	0	0
Electricité (Kwh)	9 416 730	10 032 341	9 784 484	9 669 116	10 458 728	8 269 010
Déplacements routiers professionnels (km)	3 960 684	3 914 918	4 262 069	732 539	713 247	842 789
Emissions de gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO2)	2 441,9	2 666,6	3 284,6	1 409,1	1 505,9	ND

- La Caisse régionale

Un suivi détaillé permet de mesurer l'atteinte des objectifs de réduction des quantités d'énergie consommées dans les différentes entités de la Caisse régionale. Un collaborateur de la Logistique est spécialement désigné pour prendre en charge le pilotage de ces objectifs. Le suivi de l'empreinte carbone présenté ci-dessus inclut en outre les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels des salariés (véhicules personnels et véhicules de service) et à ceux des administrateurs.

L'année 2017 enregistre une poursuite de la baisse de l'empreinte carbone malgré une stabilisation des déplacements routiers, dans un contexte global de température en France supérieure à la normale³.

Optimisation énergétique sur les sites

La poursuite des travaux de rénovation permet d'adopter des techniques plus efficaces d'un point de vue énergétique : isolation des bâtiments, éclairages à détection automatique, régulation thermique de nuit, généralisation des lampes à basse consommation ou LED, ajustement de la puissance électrique des compteurs aux besoins réels des bâtiments. A titre d'exemple, le parking du site de Cahors a été équipé avec un éclairage LED, permettant une réduction de la consommation de 16 000 kWh/an, avec une durée de vie beaucoup plus importante des lampes. De la même façon, le parking souterrain de Rodez Causse Comtal a été équipé de détecteurs de présence et de LED. Au titre du décret 2014-1393 relatif aux audits énergétiques dans les entreprises de plus de 250 salariés, un audit a été réalisé en 2015 dans un échantillon de 14 agences et deux sites administratifs, ouvrant un plan d'actions destinées à corriger les écarts constatés. Sur le site d'Albi, les huisseries et vitrages ont été remplacés. A Rodez Causse Comtal où ces équipements représentent 32% des déperditions, les travaux sont en cours. Les investissements ont été poursuivis en 2016 sur site de Cahors (remplacement de menuiseries extérieures et renforcement de l'isolation des châssis de fenêtres) et en 2017 sur le site de Montauban.

Optimisation énergétique dans les agences.

Les travaux de rénovation des agences intègrent la nécessité de réduire les consommations énergétiques et de viser une meilleure efficacité énergétique, comme par exemple l'installation d'équipements performants privilégiant les pompes à chaleur et le gaz de ville, avec un objectif de supprimer les chaudières à fioul. Dans le cadre du chantier de rénovation des agences, les travaux sont conduits conformément à la réglementation thermique en vigueur. L'installation de portes « à la française » est prévue afin d'éviter les déperditions énergétiques et de supprimer les rideaux d'air chaud. Un dispositif de régulation à distance

³ <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2017/bilan-climatique-de-l-annee-2017>

permettant de piloter le suivi et la gestion des locaux du point de vue énergétique (chauffage, conditionnement d'air, éclairage) est installé dans chacune des agences rénovées. Dans le domaine de la consommation électrique, les enseignes lumineuses des agences sont programmées pour une extinction nocturne. Les enseignes et le système d'éclairage de toutes les agences rénovées ou créées sont équipés de LED. Des dispositifs de détection de présence sont installés. Des actions de dimensionnement de compteurs électriques sont également conduites.

Production d'électricité photovoltaïque

Dans le cadre du chantier de rénovation des agences, il a été décidé d'équiper toutes les nouvelles constructions d'installations photovoltaïques et de procéder à une étude pour tous les autres bâtiments. Ainsi, en 2017, une centrale photovoltaïque a été mise en service dans les nouvelles agences de Pradines (46) et de Montech (82). Avec l'agence d'Albi Verdier, la production totale en 2017 était de 42 000 kWh

Déplacements professionnels

Poste majeur dans les émissions de gaz à effet de serre, source de risque routier, de temps perdu, de coûts carbone et coût financier, les déplacements professionnels des salariés et des administrateurs en véhicules personnels ou avec ceux de la Caisse régionale font l'objet d'un suivi détaillé. Des actions sont mises en œuvre pour réduire le nombre de kilomètres parcourus, comme par exemple le co-voiturage professionnel, le regroupement des réunions au niveau des secteurs d'agences et l'utilisation des audio et visio-conférences. Dans le cadre du premier bilan carbone, une action vigoureuse a été menée afin de porter le nombre de salles équipées du système de vidéo-conférence VNCA de 4 à 8 sur les sites administratifs. Dans le même temps le logiciel de visio-conférence Lync a été installé sur les postes de travail informatiques. Désormais, un grand nombre de rencontres jusqu'ici organisées en présentiel réunissent les participants en visio. Beaucoup d'interventions des responsables de service devant les instances décisionnelles sont dématérialisées. Par exemple, une réunion des Directeurs de secteur sur deux se fait par Lync. Le projet « Banque à trois » ouvert en 2015 a permis de tester dans les agences de deux secteurs un dispositif permettant de réunir par vidéo le conseiller et son client en agence avec un expert présent physiquement sur un site. Pour cela, des grands écrans ont été installés pour faciliter les échanges. Suite à ce test, un déploiement massif a été réalisé en 2016 dans 107 agences. De plus, un espace « Banque à trois » est aménagé dans chaque agence faisant l'objet du programme de rénovation.

Véhicules électriques

Pour limiter les inconvénients liés à l'utilisation des véhicules thermiques⁴, 2 voitures électriques Renault Zoé ont été acquises en 2016 pour être installées sur les sites d'Albi et de Montauban. Deux autres unités ont rejoint en 2017 les sites de Cahors et Rodez Causse Comtal.

- Le Groupe Inforsud

Du fait de l'éloignement des entités du Groupe par rapport aux grandes métropoles régionales et nationales, les déplacements professionnels représentent un enjeu important. Une démarche de réduction a été lancée en 2014 avec la mise en œuvre progressive de salles de visio-conférence et d'un bureau partagé en visio-conférence pour Chabrilac entre Paris Bercy et Toulouse. Le co-voiturage est encouragé pour les déplacements inter-sites et pour les déplacements en clientèle.

Au niveau énergétique, le Groupe Inforsud a poursuivi en 2017, les actions de rénovation des infrastructures et les études pour mener à bien la réduction de la facture énergétique, comme par exemple : mise en place de variateur électrique sur les pompes supérieures à 75 KW de la boucle d'eau sur

⁴ <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avisademe-vehicule-electrique.pdf>.

le site de Bozouls Causse Comtal ; remplacement des vitrages de la verrière du bâtiment principal Inforsud Gestion ; changement des pompes à chaleur dans la salle onduleur et datacenter sur le site de Bozouls Causse Comtal.

La rénovation du datacenter historique très énergivore, avec la mise en place de nouvelles climatisations et le confinement de couloir chaud/froid devrait permettre une nette diminution des consommations électriques sur le process IT.

Par ailleurs, EDOKIAL s'est équipé d'un véhicule électrique pour réaliser les trajets de proximité entre les sites et IS Diffusion Toulouse d'un véhicule hybride.

Une « visite-diagnostic énergie » a été réalisée sur le site de Merico en partenariat avec la CCI Occitanie et l'ADEME. L'objectif de cette démarche était de déterminer les principaux postes de coûts. Un plan d'amélioration a été esquissé pour réaliser des économies d'énergie dès 2018. Le principal poste identifié porte sur la régulation de l'ambiance thermique dans les bâtiments.

7.7.5. Nuisances sonores et autres formes de pollution spécifique à une activité

- Le Groupe Inforsud

Les processus se déroulant entièrement en enceinte fermée et du fait de la fréquence de rotation des camions, aucune nuisance sonore n'impacte les environnements des bâtiments.

7.7.6. Conséquences sur le changement climatique de l'usage des biens et services produits

Le Groupe Crédit Agricole a mis en place la méthode P9XCA pour l'estimation des émissions de GES dans le cadre de l'activité de sa banque de financement à l'international. Cette méthode « *open source* » est reconnue par l'Ademe et présentée dans son guide sur les méthodologies de calcul des émissions de CO2. Elle n'est cependant pas adaptée pour appréhender les conséquences sur le changement climatique de l'usage des biens et services produits par les Caisses régionales, conformément aux attendus de l'article 225 du Code de Commerce, modifié par l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Un groupe de travail a donc été constitué par des représentants de Crédit Agricole S.A. et de 6 Caisses régionales, dont le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, pour élaborer en 2017 une méthodologie adaptée aux Caisses régionales.

Les émissions de gaz à effet de serre, mesurées par les inventaires nationaux, sont réparties en macro-secteurs regroupant 23 filières économiques. Par convention, les émissions sont totalement affectées au financement de la production et non de la consommation. Ainsi, par exemple, les émissions liées à l'usage de l'automobile sont allouées à l'industrie automobile (secteur des transports) et non pas à l'utilisation des véhicules par les particuliers.

L'estimation des émissions porte sur l'encours des prêts – clients au 31 décembre 2016, à l'exception des prêts aux Particuliers. Elle s'élève à 1 208 kT équivalent CO2

Emissions générées par les financements (kTeq CO2)	
Agriculture	484
Construction et logement	158
Energie	323
Industrie	30
Transport	96
Services	0
Déchets	117
Administration	0
Autres	0
TOTAL	1 208

Parallèlement aux travaux du Groupe de travail, une réflexion sur la prise en compte des risques climatiques a été menée au niveau national par le Comité Risques du Groupe Crédit Agricole S.A. Le plan d'actions ouvert à cette occasion donne un cadre pour élargir au marché des Particuliers l'estimation des émissions générées par les financements.

7.7.7. Protection de la biodiversité

Le site administratif de Rodez Causse Comtal est situé sur des terrains présentant une richesse remarquable en termes de biodiversité comme l'ont montré des inventaires réalisés sous la conduite de la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron, notamment en raison de la présence abondante du Sénéçon de Rodez, plante endémique inscrite à la liste rouge des espèces menacées. Outre la richesse floristique et faunistique, le site concentre plusieurs autres enjeux comme par exemple la présence d'une ancienne voie romaine. Surtout, le site est menacé par la fermeture du milieu due à la déprise agricole et la disparition des systèmes agro - pastoraux traditionnels en zone karstique. L'absence d'entretien a permis l'installation progressive d'espèces invasives comme le genévrier. Au total, les bâtiments sont menacés par une végétation devenue impénétrable et particulièrement inflammable. La richesse faunistique et floristique est également compromise. Au total, le site cristallise un enjeu patrimonial majeur, avec une forte visibilité sur un espace fragile en proximité de l'agglomération ruthénoise.

Face à ces enjeux, un projet a été ouvert en 2017, avec plusieurs objectifs :

- Ré-ouverture du milieu par débroussaillage et maintien par réintroduction d'une gestion agro-pastorale permettant à la fois un développement agricole et une conservation écologique du milieu,
- Mise en place d'une démarche scientifique de gestion de milieu compte tenu de sa spécificité, en associant les parties prenantes internes et externes,
- Création de références techniques et scientifiques
- A terme, développement de nouvelles fonctions permettant de valoriser le site (ex : parcours pédagogiques; partenariats éducatifs avec des structures d'enseignement).

Pour atteindre les objectifs, La Caisse régionale est accompagnée la Ligue de Protection des Oiseaux Aveyron, structure possédant une expérience de gestion de milieu fragile.

Un programme a été arrêté sur une durée de 5 ans, entre 2017 et 2021 prévoyant diverses actions, notamment : inventaires faunistiques et floristiques en début et en fin de programme, travaux d'ouverture ; cloturage, entretien par agro-pastoralisme, réhabilitation du petit patrimoine bâti, mise en place d'un rucher.

Un Comité scientifique associant les parties prenantes a été institué. Instance consultative réunie annuellement, le comité scientifique apporte son expertise Il est composé des structures suivantes :

- Conservatoire Botanique Nationale Midi-Pyrénées ; Conservatoire Régional des Espaces Naturels ; Lycée la Roque;
- Association Arbres Haies et Paysages, Chambre d'Agriculture, Association de défense de l'environnement Comité - - Causse Comtal ; Association Abeilles 12 ; Fédération des chasseurs 12; Association de gestion Gages Montrozier
- Crédit Agricole : Logistique 12 ; Service RSE, Service Communication, Caisse locale de Rodez.

En 2017 ont été réalisés les inventaires prévus. Le Comité Scientifique s'est réuni au mois d'octobre. Une cartographie des habitats a été réalisée. En 2018, il est prévu de finaliser le plan de gestion et de réaliser les travaux de débroussaillage et de cloturage.

7.8. Principales innovations RSE prévues en 2018

- La Caisse régionale

- Actualisation de la charte d'engagements RSE de la Caisse régionale
- Mise en place d'un point Passerelle pour les départements de l'Aveyron et du Tarn
- Lancement des Tremplins de l'innovation
- Mise en place d'un test pour le télétravail et le travail déplacé
- Démarrage des travaux dans le cadre du plan de gestion agro-pastoral à Rodez Causse Comtal
- Installation de bornes électriques destinées aux clients et salariés sur le site d'Albi

- Le Groupe Inforsud

- Obtention du label Entreprise Numérique Responsable par IS Diffusion
- Mise en place de compteur différentiel par processus afin de mieux piloter les consommations électriques
- Remplacement des fenêtres sur les sites de Bozouls-Comtal.
- Démarche de certification NF Z42-06 pour EDOKIAL

7.9. Annexe : note méthodologique sur les informations RSE

Contexte

Au titre de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et de son décret d'application du 24 avril 2012, les entreprises ont l'obligation de publier dans leur rapport de gestion des informations sur les « *conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable* ».

Objectifs

Les informations exigées par la loi Grenelle II sont réunies dans le rapport de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). L'objectif de ce rapport est de donner une vision claire des impacts de l'activité de la Caisse régionale de crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées sur la société et sur l'environnement et de rendre compte de la façon dont ces impacts sont pris en compte de façon à répondre aux attentes des parties prenantes.

Vérification et traçabilité des données

La vérification des données contenues dans le rapport RSE par un tiers externe indépendant est obligatoire, compte tenu des dispositions de l'arrêté du 13 mai 2013. Ce dernier doit attester que toutes les informations requises dans le cadre de la loi Grenelle II ont été communiquées ou que leur omission a été justifiée. A partir de l'exercice 2016, la Caisse régionale est soumise aux obligations de vérification de la sincérité des informations.

Périmètre de collecte

Les données sont établies sur la base du périmètre financier consolidé, intégrant la filiale Inforsud Gestion, constituée de la holding Inforsud Gestion et des entreprises EDOKIAL, MERICO, Chabrillac, et Inforsud Diffusion. La SAS NMP développement et la SARL Caseg ne sont pas intégrées au périmètre de reporting RSE en raison du caractère non significatif de leur activité sur les indicateurs RSE. Les données intègrent également les activités et le fonctionnement des Caisses locales affiliées à la Caisse régionale.

Période

Les données RSE collectées portent sur l'année civile complète, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Par exception, les données peuvent toutefois porter sur une période de 12 mois ne commençant pas au 1er janvier (ex : Nombre d'administrateurs de Caisses locales).

Interlocuteurs et rôles

- Le coordinateur du processus de collecte des données RSE est le responsable du Service Développement Durable, sous la direction du Directeur Général Adjoint chargé du Développement. Il est le correspondant du Contrôle de gestion, responsable de l'intégration des données au Rapport de gestion de la Caisse régionale. Il est l'interlocuteur auprès de l'organisme chargé de la vérification des données. Le coordinateur assure les fonctions de collecte des données auprès des services et de la filiale Inforsud Gestion, du contrôle de cohérence de second niveau, et d'intégration au Rapport RSE. Il prend en charge la rédaction et la mise en page du rapport.

Au niveau de la Caisse régionale

- Les responsables de service garantissent la production des données, s'assurent de leur fiabilité, et effectuent les contrôles de cohérence de premier niveau. Les directeurs sont responsables de la qualité des données RSE relevant de leur domaine de compétence. A ce titre, ils valident le Rapport RSE avant intégration au Rapport de gestion.

Au niveau du Groupe Inforsud Gestion

La collecte et la transmission des données sont assurées par la Responsable Contrôle, Sécurité & Moyens Généraux de la holding Inforsud, sous la supervision du Directeur général adjoint du Groupe.

Précision sur les indicateurs.

Emissions de gaz à effet de serre

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'énergie et des déplacements automobiles est estimé à partir de la base <http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr>.

Le contenu carbone au titre du Contrat EDF, soit 17g/kWh, Equilibre est calculé à partir du Mix énergie renouvelable 2014.

Fiabilisation

La fiabilisation constante du *reporting* a conduit à identifier des écarts sur les données historiques. Ces écarts ont été corrigés dans la présente édition.

Au niveau de la CR :

- Nombre d'agences
- Prise en compte des agences permanentes 2017, 2016 et 2016
- Bilan carbone 2013 : + 1473 teqCo2
- Relevés de compte et communication client : + 6,2 tonnes
- Population
Donnée 2016 : - 4484 Donnée 2015 : - 3321
- Les encours ISR 2015 et 2016 ont été retraités pour rendre les périmètres comparables, certains supports ne possédant plus la qualification ISR en 2017
- Consommation de papier totale
- Données 2015 : + 5,3 tonnes

Informations non fournies par la Caisse régionale

Les indicateurs suivants ne sont pas reportés car la Caisse régionale n'est pas source de pollution ou de risques environnementaux, compte-tenu de la nature de ses activités de service :

- *Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.*

La Caisse régionale, en tant que société de services, n'a pas d'activité de production. Sa consommation de matières premières n'est donc pas significative. L'indicateur suivant n'est donc pas reporté : - *Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.* D'autre part, de par sa nature, l'activité de la Caisse régionale ne génère pas de gaspillage alimentaire. L'indicateur suivant n'est donc pas reporté : *Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.*

Précisions concernant le Groupe Inforsud.

Les chiffres concernant le handicap étant collectés au mois de mars de l'année, ils ne sont pas disponibles à la date de clôture de la présente édition. Ce sont donc les données de l'année n-1 qui sont reportées. La consommation d'eau de Merico est de 512.5 m³ pour 6 mois (facturation du 01/01/17 au 05/07/17), la prochaine facture étant attendue en février 2018, la consommation a été proratisé sur 12 mois. La consommation d'eau de Edokial Saint Etienne est pour la période de septembre 2016 à septembre 2017.

Les consommations d'eau, d'électricité et du gaz du site de Grenoble n'ont pas été reportées

8. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient des participations et filiales pour un montant total brut de 1 347 M€, dont :

- 652 M€ en actions de la SAS Rue La Boétie, portant les actions de Crédit Agricole SA depuis 2001, soit 3,35 % du capital de la SAS Rue La Boétie ;
- 552 M€ en parts de la SNC Sacam Mutualisation, portant les CCI et CCA des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel depuis 2016, soit 2,97% du capital de Sacam Mutualisation.
- 14 M€ dans les filiales détaillées ci-dessous :

DETAIL DES FILIALES	Objet	Valeur comptable brute en K€	Situation nette en K€	% détention du capital	Résultat net 2016 en K€
SA Inforsud Gestion	<i> Holding </i>	4 224	17 367	88,94%	605
SAS NMP Développement	<i> Capital Risque </i>	9 744	9 658	100,00%	408
SAS NMP IMMO	<i> Holding Foncière </i>	200	200	100,00%	NA
SARL CASEG	<i> Courtage </i>	69	422	99,05%	2
TOTAL		14 237			

Les autres participations représentant plus de 1 % du capital de la Caisse régionale sont les suivantes :

	Quote-part du capital détenu %	Valeur comptable brute en K€
SAS SACAM INTERNATIONAL	3,35%	30 194
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	3,37%	24 597
SA GRAND SUD OUEST CAPITAL	11,81%	7 396
SA SOPRA STERIA GROUP	0,57%	4 313
SAS SACAM A VENIR	1,88%	3 700
SAS SACAM IMMOBILIER	2,65%	3 696
SA AXWAY SOFTWARE	0,57%	2 187
SAS DELTA	3,04%	2 421
SAS SACAM PARTICIPATIONS	2,71%	1 961

9. DIVIDENDES DISTRIBUES

Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2012	6.242.112	2,78 %	2 602 960,70 €
2013	6.242.112	2,46 %	2 303 339,33 €
2014	6.242.112	1,89 %	1 769 638,75 €
2015	6.242.112	1,07 %	1.001.858,98 €
2016	6.242.112	1,35 %	1.264.027,68 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2012	2.080.716	3,61 €	7. 511.384,76 €
2013	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €
2014	2.080.716	3,62 €	7.532.191,92 €
2015	2.080.716	3,56 €	7.407.348,96 €
2016	2.080.716	3,51 €	7.303.313,16 €

10. LES PERSPECTIVES 2018

L'année 2018 démarre par des valorisations tendues sur l'ensemble des classes d'actifs et un environnement macroéconomique et microéconomique favorable.

– Néanmoins d'amples liquidités et des conditions financières toujours aussi accommodantes soutiennent l'appétit pour les classes d'actifs risqués.

– L'action des banques centrales devrait ou non être déterminante en 2018. Elles devront préparer le marché à une sortie progressive des politiques monétaires accommodantes sans mettre en péril la poursuite de la croissance économique.

– Le seul chaînon manquant dans cet environnement porteur reste l'absence du retour de l'inflation. Les taux d'inflation étaient attendus, soutenus par la bonne dynamique de la croissance mondiale et par une amélioration de la tendance sur les marchés du travail. Force est de constater que l'inflation salariale espérée n'est pas au rendez-vous et que les taux d'inflation restent en-deçà des objectifs fixés par les banques centrales. Même la remontée des prix des métaux précieux et industriels n'a pas d'impact sur l'inflation dans les pays émergents, l'inflation se retrouve au plus bas de 12 ans.

Néanmoins l'accélération synchronisée de la croissance mondiale, le plein emploi atteint dans de nombreux pays (Allemagne, Etats-Unis, Japon), devraient permettre une hausse des salaires et donc des prix des biens de consommation.

– La croissance des bénéfices des entreprises en 2018 devraient être conformes à celle enregistrée en 2017, +10- 12% de croissance attendue. Après un long cycle d'expansion économique les entreprises américaines ont affiché ces dernières années des taux de marge historiquement élevés qui avaient commencé à baisser mais qui semblent à nouveau se redresser tant que la hausse des taux d'intérêt ne se concrétisera pas de manière plus franche. A contrario, les taux de marge des entreprises européennes, qui partent de plus bas, semblent vraiment en pleine accélération depuis 1 an maintenant. Les bénéfices par action sont attendus en hausse de plus de 13% et devraient profiter par ailleurs du momentum macroéconomique positif qui s'affirme de jour en jour un peu plus, fondé sur la demande intérieure et la reprise progressive de l'investissement.

– L'incertitude politique restera présente à la fois avec les élections législatives en Italie dès le 04 mars prochain, l'imprévisibilité de M. Trump qui pourrait renouer avec ses velléités protectionnistes et les tensions géopolitiques persistantes (Corée du Nord, Moyen Orient).

– Taux d'intérêt et inflation sont les risques premiers envisageables en ce début d'année. Le durcissement des conditions de financement pourraient entraîner à terme une fragilité des marchés obligataires et en retour une pression supplémentaire sur la valorisation des marchés actions.

Ainsi, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, leader en banque assurance sur son marché, continue de se positionner comme une Banque mutualiste de proximité, qui accompagne dans la durée les projets de ses clients et sociétaires et constitue le premier partenaire de l'économie locale.

ANNEXE

1°) Assiduité exercice 2017 des administrateurs aux séances du Conseil d'administration

Administrateur	Taux de présence (*)
Mr Michel ALIBERT	91%
Mme Agnès AUBERTIN	100%
Mr Jean-Jacques CALCAT	100%
Mr Yannick FRAISSINET	100%
Mr Alain GAYRAUD	91%
Mr Patrick GERAUD	91%
Mr Bernard HOULES	100%
Mr Vincent LABRUYERE	91%
Mme Véronique LACAZE	91%
Mme Véronique MAGNANI	100%
Mr Michel PARRIEL	100%
Mr Bernard PINEL	82%
Mr Christian PUECH	73%
Mr Benoît QUINTARD	82%
Mme Patricia ROSSONI	100%
Mr William SOLIER	100%
Mme Marie-Jeanne SOULENQ	100%
Mr Francis TERRAL	82%
Mr Philippe VIGUIER	91%
Mme Corinne VIRCHENAUD	100%

(*) Nombre de séances où l'administrateur a été présent / nombre total de séances du Conseil d'administration en 2017 soit 11

2°) Liste des mandats et fonctions par administrateur au 31 décembre 2017

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDAT
LE PRESIDENT		
Mr Jean-Jacques CALCAT	Caisse locale Quercy Brulhois EARL du Rode SARL du Rode SA Inforsud Gestion SAS Edokial SAS NMP Développement SA Grand Sud-Ouest Capital Asso FNCA SAS Sacam Mutualisation SAS Rue La Boétie	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur Président Administrateur Membre du Bureau Administrateur Administrateur
LE PREMIER VICE PRESIDENT		
Mr Philippe VIGUIER	Caisse locale d'Espalion SA Inforsud Diffusion SA Inforsud Gestion SAS Edokial SAS Mérico Deltaprint SAS Chabrillac SAS Agridea SEM Air 12 Radio Totem SCI LGR Asso Aveyron Ambition Attractivité	Vice-Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Censeur Censeur Gérant Administrateur
LES VICE-PRESIDENTS		

Mr Michel ALIBERT	Caisse locale de Gramat Coopérative Fermiers de Rocamadour Coopérative Capel GFA des Bergalies GAEC de Mordesson SAS Mérico Deltaprint	Président du Conseil d'administration Vice-Président Administrateur Gérant Gérant Administrateur
Mr Bernard HOULES	Caisse locale de Réalmont Cie Aménagement coteaux de Gascogne	Vice-Président du Conseil d'administration Censeur
Mr Michel PARRIEL	Caisse locale de Lafrançaise-Molières	Président
LES ADMINISTRATEURS		
Mme Agnès AUBERTIN	Caisse locale de Figeac SAS France Noyer SAS Sylvalpes	Présidente du Conseil d'administration Présidente Présidente
Mr Yannick FRAISSINET	Caisse locale de Montauban GAEC de Nivelle SAS Adalia GFA 3F SICA CEFEL	Vice-Président du Conseil d'administration Gérant Président Gérant Administrateur
Mr Alain GAYRAUD	Caisse locale Vallée du Lot SAS Gayraud GFA Lamartine	Vice-Président du Conseil d'administration Gérant Gérant
Mr Patrick GERAUD	Caisse locale de Pont de Salars Association CERFrance Aveyron SEM 12 SEM Micropolis	Président du Conseil d'administration Président Censeur Administrateur
Mr Vincent LABRUYERE	Caisse locale de Cahors Larroumet Chambre de métiers et de l'artisanat 46 Association Aviron cadurcien	Vice-Président du Conseil d'administration Secrétaire général – Directeur Membre du Conseil
Mme Véronique LACAZE	Caisse locale de Saint Céré Cuma d'Aynac Association ADEFA	Présidente du Conseil d'administration Présidente Présidente
Mme Véronique MAGNANI	Caisse locale de Nègrepelisse EARL Guimax Commune d'Albias	Présidente du Conseil d'administration Gérante Maire
Mr Bernard PINEL	Caisse locale Vallée du Girou EARL d'En Barrot CER 81	Président du Conseil d'administration Gérant Administrateur
Mr Christian PUECH	Caisse locale de Ségala Tarnais EARL Christian Puech	Administrateur Gérant
Mr Benoît QUINTARD	Caisse locale de Rodez SARL Quintard GAEC de la Maison forte SAS Merico Deltaprint SAS Edokial SAS Inforsud Gestion	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur Administrateur
Mme Patricia ROSSONI	Caisse locale de Pays de Cocagne SAS Rossoni TP Société Civile PLYR Assoc des mécènes du Pays de Cocagne	Présidente du Conseil d'administration Présidente Associée gérante Vice-Présidente du Conseil d'administration
Mr William SOLIER	Caisse locale de Saint-Afrique Cuma de Rebourguil Gaec de Bennac	Président du Conseil d'administration Président Gérant
Mme Marie-Jeanne SOULENQ	Caisse locale de Mur de Barrez	Présidente du Conseil d'administration

	SAS Jean Soulenq et fils SA Inforsud Diffusion SAS Chabrillac SCI MJDM Soulenq	Présidente Administrateur Administrateur Gérante
Mr Francis TERRAL	Caisse locale de Lisle sur Tarn EARL Terral Francis SCA Vinovalie SAS Chabrillac SAS Les domaines de Vinovalie Sté civile Vignobles Immo négoce SCEA Château Candastre SCEA Château Marguerite SAS Alice SAS Arnaud Baratte Corp Int. SAS Gufa Vins du Sud-Ouest Cuma de Lapeyrière	Président du Conseil d'administration Gérant Président Administrateur Président Gérant Gérant Gérant Président Président Président Trésorier
Mme Véronique VIRCHENAUD	Caisse locale de Verdun sur Garonne Asso Gîtes de France	Présidente du Conseil d'administration Administrateur



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

NORD MIDI-PYRENEES

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 124 842 420,00 euros

Siège social : 219, avenue François Verdier 81000 ALBI

444 953 830 R.C.S ALBI

Comptes consolidés au 31 décembre 2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

en date du 24 janvier 2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 27 mars 2018

Le Directeur Général,

Pierre CAMBEFORT

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES dont le siège social est sis 219 avenue François Verdier à ALBI (81) effectue toutes les opérations que peut accomplir un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le CREDIT AGRICOLE.

Forme : société coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par le Code Rural et la Loi du 24/01/84 relative au contrôle et à l'activité des Etablissements de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi (81) sous le numéro 444 953 830. Son code NAF est le 6419Z.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 9,27 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

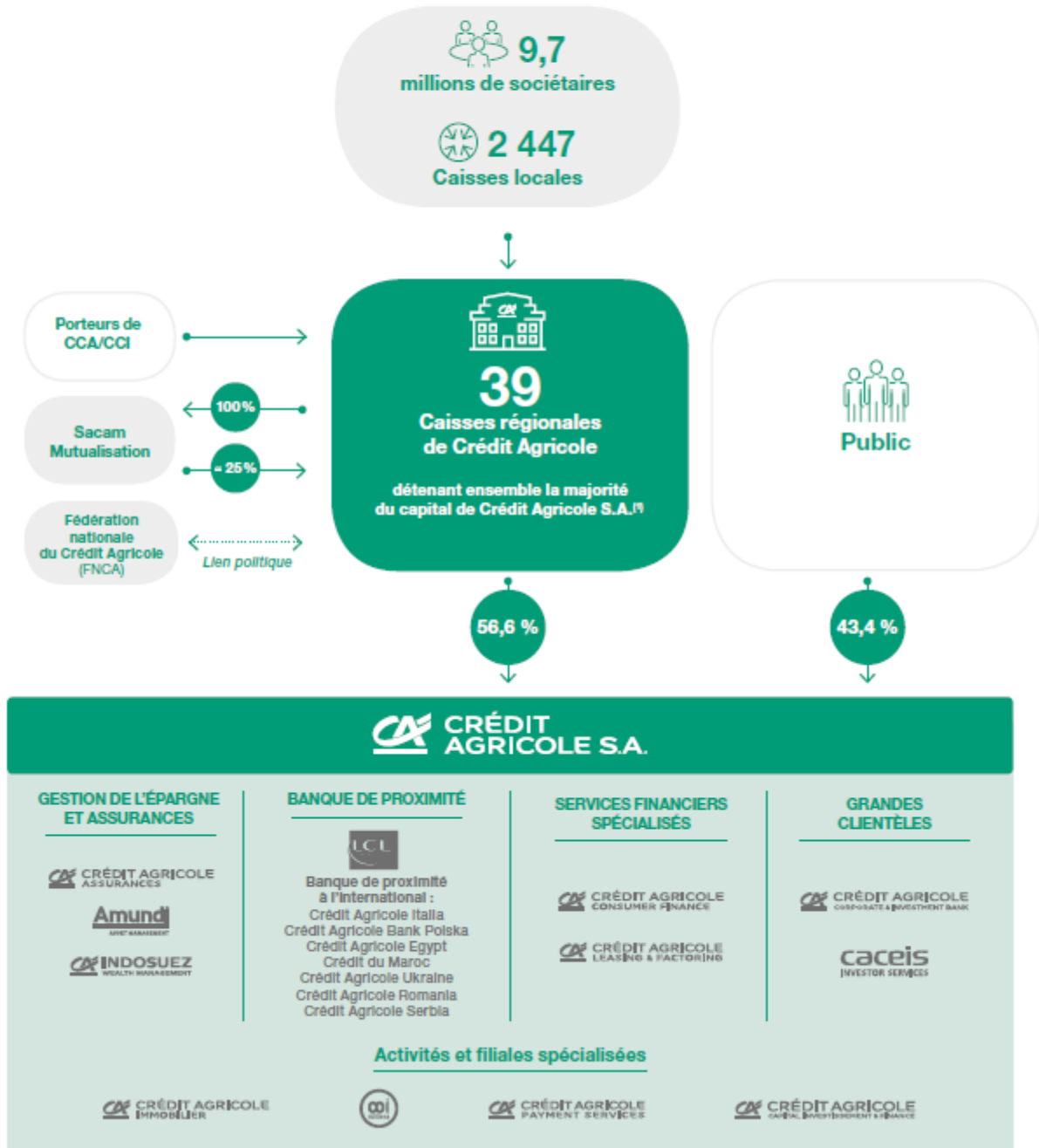
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) via SAS Rue de la Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

Relations internes au Crédit Agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-11 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans qu'il soit possible de toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation (Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique

du groupe Crédit Agricole"). Crédit Agricole S.A. n'étant plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles dernières amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Les Caisses Locales sont au nombre de 66 et détiennent le capital social de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées pour un montant de 93 632 milliers d'euros.

La filiale la plus significative est Inforsud Gestion et est consolidée.

Sont également consolidés les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion ainsi qu'une société technique de titrisation.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	4.1	370 119	407 465
Intérêts et charges assimilées	4.1	-163 246	-186 298
Commissions (produits)	4.2	210 820	207 386
Commissions (charges)	4.2	-39 298	-31 887
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 859	-423
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	45 909	42 393
Produits des autres activités	4.5	72 259	68 817
Charges des autres activités	4.5	-3 458	-4 413
PRODUIT NET BANCAIRE		494 964	503 040
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.5	-272 563	-270 756
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-14 664	-14 982
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		207 737	217 302
Coût du risque	4.8	23 359	-5 923
RESULTAT D'EXPLOITATION		231 096	211 379
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	55	-148
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		231 151	211 231
Impôts sur les bénéfices	4.10	-66 067	-75 060
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
RESULTAT NET		165 084	136 171
Participations ne donnant pas le contrôle		570	366
RESULTAT NET PART DU GROUPE		164 514	135 805

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		165 084	136 171
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	884	-1 959
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		884	-1 959
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-339	479
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		545	-1 480
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	45 254	-2 168
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11		3 471
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		45 254	1 303
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-1 519	1 076
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	43 735	2 379
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		44 280	899
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		209 364	137 070
Dont part du Groupe		208 794	136 703
Dont participations ne donnant pas le contrôle		570	367

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales	6.1	103 551	94 975
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	21 757	44 396
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	101 208	128 025
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8	2 011 285	1 865 182
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	1 006 541	817 547
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	11 946 960	11 321 246
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 367	15 649
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.8	820 312	782 832
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	35 453	64 034
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	280 420	286 478
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéficiaires différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.14	3 252	3 448
Immobilisations corporelles	6.15	103 109	79 799
Immobilisations incorporelles	6.15	195	161
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		16 441 410	15 503 772

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	28 329	48 955
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	66 596	94 618
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	8 223 152	7 801 910
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	5 025 564	4 703 056
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	21 539	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		85 710	112 526
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	850	1 984
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	293 009	237 082
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.16	74 629	92 915
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	0	0
Total dettes		13 819 378	13 093 046
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		2 615 941	2 405 064
Capital et réserves liées		903 772	891 522
Réserves consolidées		1 471 468	1 345 830
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		76 187	31 907
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		164 514	135 805
Participations ne donnant pas le contrôle	6.17	6 091	5 662
TOTAL DU PASSIF		16 441 410	15 503 772

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2016	262 830	1 984 083	0	0	2 246 913	32 059	-1 051	31 008	0	2 277 921	5 434	0	0	0	5 434	2 283 355
Augmentation de capital	-26				-26			0		-26				0	0	-26
Variation des titres autodétenus					0			0		0				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Dividendes versés en 2016		-9 727			-9 727			0		-9 727	-138			0	-138	-9 865
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions		192			192			0		192				0	0	192
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-26	-9 535	0	0	-9 561	0	0	0		-9 561	-138	0	0	0	-138	-9 699
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	2 379	-1 480	899		899				0	0	899
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0				0	0	0
Résultat 2016					0			0	135 805	135 805	366			0	366	136 171
Autres variations					0			0		0				0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2016	262 804	1 974 548	0	0	2 237 352	34 438	-2 531	31 907	135 805	2 405 064	5 662	0	0	0	5 662	2 410 726
Affectation du résultat 2016		135 805			135 805			0	-135 805	0				0	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2017	262 804	2 110 353	0	0	2 373 157	34 438	-2 531	31 907	0	2 405 064	5 662	0	0	0	5 662	2 410 726
Augmentation de capital	12 250				12 250			0		12 250				0	0	12 250
Variation des titres autodétenus					0			0		0				0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0				0	0	0
Dividendes versés en 2017		-10 167			-10 167			0		-10 167				0	0	-10 167
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0				0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 250	-10 167	0	0	2 083	0	0	0		2 083	-141	0	0	0	-141	1 942
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	43 735	545	44 280		44 280				0	0	44 280
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0				0	0	0
Résultat 2017					0			0	164 514	164 514	570			0	570	165 084
Autres variations					0			0		0				0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017	275 054	2 100 186	0	0	2 375 240	78 173	-1 986	76 187	164 514	2 615 941	6 091	0	0	0	6 091	2 622 032

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôt	231 151	211 231
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	14 664	14 981
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-37 389	12 149
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	1 451	52
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	8 133	14 808
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	-13 141	41 990
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	281 510	547 596
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-291 277	-91 081
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-125 733	-58 442
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	21 765	18 489
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	-31 264	-48 163
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-144 999	368 399
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	73 011	621 620
Flux liés aux participations (1)	-2 160	-553 020
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-37 953	-18 165
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-40 113	-571 185
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	1 942	-10 078
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	21 539	
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	23 481	-10 078
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	56 379	40 357
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	117 629	77 271
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	94 975	84 669
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	22 654	-7 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	174 008	117 629
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	103 551	94 975
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	70 457	22 654
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	56 379	40 358

* Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2017, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 2 160 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Souscription de capital de titres NMP Développement pour 850 milliers d'euros, de titres SACAM Avenir pour 958 milliers d'euros, de titres GSO Inoovation pour 375 milliers d'euros.

- Cession des titres SACAM Progica, SACAM Pleinchamp, SACAM Santeffi, SACAM Machinisme et SACAM Fia-Net à SACAM Participations pour 637 milliers d'euros

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à ses actionnaires, à hauteur de 10 308 milliers d'euros pour l'année 2017,

- l'augmentation nette de capital social des Caisses Locales pour 12 250 milliers d'euros.

(3) Au cours de l'année 2017, 25 180 milliers d'euros de titres séniors de la Société de Titrisation ont été souscrits dans le public.

L'amortissement de ces titres s'élève à 3 641 milliers d'euros

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2017. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i> Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	6 novembre 2017 (UE 2017/1989)	1 ^{er} janvier 2017	Oui
Amendement à IAS 7 <i>Etat des flux de trésorerie</i> Informations sur les dettes faisant partie des activités de financement	6 novembre 2017 (UE 2017/1990)	1 ^{er} janvier 2017	Oui

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date (conformément au règlement UE 2017/1987).

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1^{er} janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39/IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4/IFRS 17) ou aux contrats de location (IAS 17/IFRS 16). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours du premier semestre 2016, de la mise œuvre de la norme dans le Groupe, Crédit Agricole estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018 est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

En l'état actuel de ses analyses, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'amendement « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » qui précise la comptabilisation des instruments de dettes assortis de telles clauses est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019 avec une application anticipée possible au 1^{er} janvier 2018. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées prévoit d'appliquer l'amendement par anticipation conformément aux recommandations de l'AMF.

Elle IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (*i.e.* action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - o Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
 - o Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les 'actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles s'il existe une opportunité; et
 - o Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI") :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "SPPI".

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dettes dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test "SPPI" indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées devrait conduire :

- A une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM et de la majorité des instruments de capitaux propres dans cette catégorie ce qui entrainera une volatilité accrue du résultat ;
- Au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, dès lors que ceux-ci respectent le test "SPPI" ;
- Au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dettes en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuelles et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur douze mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les

flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (basculer d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de durant l'année 2016, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité

Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/ décembre 2015 de niveau Groupe ;

- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test "SPPI".

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront sont poursuivis en 2017 et intégreront ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBAABE).

En particulier, le Groupe a précisé la gouvernance transverse applicable au futur dispositif de provisionnement. Cette gouvernance s'appuiera sur le dispositif mis en place pour répondre aux exigences prudentielles CRR /CRD. La Direction des Risques du Groupe ('DRG') est responsable de la définition du cadre organisationnel et méthodologique Groupe ainsi que de sa diffusion au sein des entités.

- Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

- **Norme IFRS 16 Contrats de location**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*,

SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole a été réalisée au second trimestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements et deux interprétations à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne.: il s'agit d'une part des amendements à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat* et à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1^{er} janvier 2017 tandis que des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* et à IAS 40 *Immeubles de placement*, IAS 1 *Présentation des états financiers* et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées*, applicables au 1^{er} janvier 2018, et d'un deuxième amendement à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicable au 1^{er} janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée* applicable au 1^{er} janvier 2018 et de l'interprétation IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* applicable au 1^{er} janvier 2019 sera applicable au 1^{er} janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

➤ **Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ **Instruments financiers (IAS 32 et 39)**

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers

comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Titres à l'actif**

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - o Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour ses actifs constitués d'instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés (BMTN structurés), afin d'éviter de comptabiliser et évaluer séparément les dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que donne lieu à une large fourchette d'évaluations possibles en fonction des éléments suivants :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- Les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- La mise en commun de moyens ; et
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 six mois consécutifs. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. ;
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A. ;
- Constatation d'un résultat net déficitaire ;
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat conformément au paragraphe 66 d'IAS 39, dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritères fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de la norme l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations

individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois :

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Ces dépréciations concernent les productions agricoles (laitière, fruits et légumes, élevage porcin, élevage ovins-caprins, céréales), commerce de détail et de gros, électricité, pharmacie, hôtellerie-restauration, construction, boulangerie, automobiles, holdings et viticulture.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de

ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16 "Provisions".

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la

juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Ccredit Vvaluation Aadjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Ddebit Vvaluation Aadjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation juste valeur reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est complexe.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « *Produits des activités ordinaires* ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitatives et ou qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être

déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.16 "Provisions".

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale,

sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
 - Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et

de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGIode général des impôts) en déduction des charges de personnel.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	8 à 10 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Agencements	8 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Logiciels	1 an
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable, ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger

seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées;

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017".

- **Opération de titrisation**

Le 23 février 2017, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la sécurisation de l'accès à la liquidité pour le Groupe et donc de la maîtrise de ce mode de refinancement. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

- 100% local, 100% Digital

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a continué en 2017 le programme de transformation de ses agences qui se déploie jusqu'en 2019. C'est ainsi 35 agences qui ont été entièrement rénovées et transformées en agences « collaboratives ».

Parmi les innovations relatives au développement de la digitalisation de la relation client, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a lancé dès janvier 2017 l'entrée en relation digitale via les tablettes pour toutes les agences, dès avril 2017 le paiement Paylib par smartphone, ou encore dès en Juillet / Aout 2017 l'enrichissement de l'application ma Banque (possibilité de commander un chéquier, encaisser un chèque...), et en novembre 2017 l'offre EKO, offre innovante de conquête client.

- **Autres**

Les provisions non affectées sur crédits ont été ramenées de 194 à 131 millions d'euros, en lien avec la mise à jour du système Groupe de notation des risques validé par la Banque Centrale Européenne.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a créé le 5 décembre 2017 une nouvelle filiale : SAS NMP IMMO, holding foncière immobilière, dont le capital initial est de 0,2 million d'euros.

3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est assurée par l'unité Contrôles Centraux qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion 6.1)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	21 757	44 396
Instrument dérivés de couverture	101 208	128 025
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	542 928	482 400
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	4 740	8 954
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	11 946 960	11 321 246
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	820 312	782 832
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	13 437 905	12 767 853
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 200 823	1 182 073
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	184 474	179 657
Provisions - Engagements par signature	-1 390	-299
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 383 907	1 361 431
Exposition maximale au risque de crédit	14 821 812	14 129 284

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2017				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	1 179 704			199	1 179 505
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	4 740				4 740
Grandes entreprises	2 183 948	79 377	74 072	70 710	2 039 166
Clientèle de détail	8 961 333	219 771	168 816	64 228	8 728 289
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	12 329 725	299 148	242 888	135 137 (2)	11 951 700

(1) Dont encours restructurés pour 78 250 milliers d'euros

(2) Dont 109 millions d'euros au titre des dépréciations sectorielles et 26 millions d'euros au titre des dépréciations collectives.

	31/12/2016				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	1 212 916			9	1 212 907
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	8 954				8 954
Grandes entreprises	2 021 892	79 859	73 849	92 911	1 855 132
Clientèle de détail	8 513 832	213 559	159 818	100 807	8 253 207
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	11 757 594	293 418	233 667	193 727	11 330 200

(1) Dont encours restructurés pour 54 340 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	65 582	38 943
Grandes entreprises	407 494	395 872
Clientèle de détail	727 747	747 258
Total Engagements de financement	1 200 823	1 182 073
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale		51
Grandes entreprises	155 153	147 564
Clientèle de détail	27 852	29 471
Total Engagements de garantie	183 005	177 086

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Administration générale	13 953	30 644
Grandes entreprises	1 803 139	1 637 455
Clientèle de détail	3 208 472	3 034 957
Total Dettes envers la clientèle	5 025 564	4 703 056

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'activité de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en dehors de la France métropolitaine n'est pas significative.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2017						Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1an	> 1an				
Instruments de capitaux propres						651 546	-28 539	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	-2 277	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0		-2 277	
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	222 584	0	0	0	222 584	56 260	-378 025	
Administration générale	205				205		-199	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises	116 359				116 359	5 305	-144 782	
Clientèle de détail	106 020				106 020	50 955	-233 044	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	222 584	0	0	0	222 584	707 806	-408 841	

(en milliers d'euros)	31/12/2016						Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
	≤ 90 jours	> 90 jours à ≤ 180 jours	> 180 jours à ≤ 1an	> 1an				
Instruments de capitaux propres						652 323	-30 177	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	500	-2 014	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0	500	-2 014	
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	207 765	0	0	0	207 765	59 751	-427 394	
Administration générale	252				252		-9	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises	87 531				87 531	6 010	-166 760	
Clientèle de détail	119 982				119 982	53 741	-260 625	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	207 765	0	0	0	207 765	712 574	-459 585	

3.2 Risque de marché
(cf. Rapport de gestion 6.2)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	724	43 022	57 462	101 208	128 025
- Futures							0	
- FRA							0	
- Swaps de taux d'intérêts				724	43 021	57 462	101 207	128 019
- Options de taux							0	
- Caps - floors - collars					1		1	6
- Autres instruments conditionnels							0	
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations fermes de change							0	
- Options de change							0	
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers							0	
- Dérivés sur métaux précieux							0	
- Dérivés sur produits de base							0	
- Dérivés de crédits							0	
- Autres							0	
Sous-total	0	0	0	724	43 022	57 462	101 208	128 025
- Opérations de change à terme							0	
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	724	43 022	57 462	101 208	128 025

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	2 666	9 326	54 604	66 596	94 618
- Futures							0	
- FRA							0	
- Swaps de taux d'intérêts				2 666	8 591	54 604	65 861	93 349
- Options de taux							0	
- Caps - floors - collars					735		735	1 269
- Autres instruments conditionnels							0	
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations fermes de change							0	
- Options de change							0	
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dérivés sur actions & indices boursiers							0	
- Dérivés sur métaux précieux							0	
- Dérivés sur produits de base							0	
- Dérivés de crédits							0	
- Autres							0	
Sous-total	0	0	0	2 666	9 326	54 604	66 596	94 618
- Opérations de change à terme							0	
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 666	9 326	54 604	66 596	94 618

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017							31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	227	4 571	9 649	14 447	19 240	
- Futures							0		
- FRA							0		
- Swaps de taux d'intérêts				227	4 544	9 540	14 311	19 096	
- Options de taux							0		
- Caps - floors - collars					27	109	136	144	
- Autres instruments conditionnels							0		
Instruments de devises et or	0	0	0	0	4 589	0	4 589	17 394	
- Opérations fermes de change							0		
- Options de change					4 589		4 589	17 394	
Autres instruments	0	0	0	31	0	0	31	107	
- Dérivés sur actions & indices boursiers							0		
- Dérivés sur métaux précieux							0		
- Dérivés sur produits de base							0		
- Dérivés de crédits							0		
- Autres				31			31	107	
Sous total	0	0	0	258	9 160	9 649	19 067	36 741	
- Opérations de change à terme							2 690	5 569	
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	258	11 850	9 649	21 757	42 310	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017							31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	4 117	4 572	10 608	19 297	22 992	
- Futures							0		
- FRA							0		
- Swaps de taux d'intérêts				4 117	4 545	10 499	19 161	22 848	
- Options de taux							0		
- Caps - floors - collars					27	109	136	144	
- Autres instruments conditionnels							0		
Instruments de devises et or	0	0	0	0	4 589	0	4 589	17 394	
- Opérations fermes de change							0		
- Options de change					4 589		4 589	17 394	
Autres instruments	0	0	0	1 753	0	0	1 753	3 000	
- Dérivés sur actions & indices boursiers							0		
- Dérivés sur métaux précieux							0		
- Dérivés sur produits de base							0		
- Dérivés de crédits							0		
- Autres				1 753			1 753	3 000	
Sous total	0	0	0	5 870	9 161	10 608	25 639	43 386	
- Opérations de change à terme							2 690	5 569	
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	5 870	11 851	10 608	28 329	48 955	

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	3 093 130	3 420 256
- Futures		
- FRA		
- Swaps de taux d'intérêts	2 950 039	3 259 830
- Options de taux		
- Caps - floors - collars	143 091	160 426
- Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	1 118 174	1 883 108
- Opérations fermes de change		
- Options de change	1 118 174	1 883 108
Autres instruments	0	0
- Dérivés sur actions et indices boursiers		
- Dérivés sur métaux précieux		
- Dérivés sur produits de base		
- Dérivés de crédits		
- Autres		
Sous-total	4 211 304	5 303 364
- Opérations de change à terme	203 756	250 077
Total Notionnels	4 415 060	5 553 441

Risque de change

(cf. Rapport de gestion 6.4)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposée au risque de change. Les opérations figurant au bilan en devises autres que de l'euro sont strictement retournées auprès de Crédit Agricole S.A. et la position de change est nulle.

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion 6.5)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	299 014	131 611	256 565	319 351	0	1 006 541
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	727 649	1 100 948	4 323 751	6 150 086	22 551	12 324 985
Total	1 026 663	1 232 559	4 580 316	6 469 437	22 551	13 331 526
Dépréciations						-378 025
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						12 953 501

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	94 360	34 332	306 828	381 665	362	817 547
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	695 819	1 090 985	4 190 126	5 748 363	23 347	11 748 640
Total	790 179	1 125 317	4 496 954	6 130 028	23 709	12 566 187
Dépréciations						-427 394
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						12 138 793

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 377 247	2 746 426	2 303 527	1 795 952		8 223 152
Dettes envers la clientèle	4 445 202	13 713	441 765	124 884		5 025 564
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 822 449	2 760 139	2 745 292	1 920 836	0	13 248 716

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 303 320	2 452 467	2 200 107	1 845 654	362	7 801 910
Dettes envers la clientèle	4 032 862	112 227	341 751	216 216		4 703 056
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 336 182	2 564 694	2 541 858	2 061 870	362	12 504 966

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables						0
Emprunts obligataires				21 539		21 539
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	0	0	0	21 539	0	21 539
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Il n'y avait pas de dettes représentées par un titre ni de dettes subordonnées au 31/12/2016.

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	1 390					1 390

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	299					299

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 " Risque de marché".

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion 6.3 et 6.4)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	101 208	66 596	2 512 857	128 025	94 618	2 901 243
Taux d'intérêt	101 208	66 596	2 512 857	128 025	94 618	2 901 243
Instruments de capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Instruments de capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	101 208	66 596	2 512 857	128 025	94 618	2 901 243

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion 6.6)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit »" et « "conglomérats financiers »", la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudeniels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « "dDirective conglomérat financier», ", sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2017, comme en 2016 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a répondu aux exigences réglementaires.

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	121	27
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 620	36 866
Sur opérations avec la clientèle	301 110	326 881
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 067	2 544
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 510	10 195
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	25 691	30 952
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	370 119	407 465
Sur opérations avec les établissements de crédit	731	507
Sur opérations internes au Crédit Agricole	115 730	118 512
Sur opérations avec la clientèle	20 563	33 682
Sur dettes représentées par un titre		
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	26 220	33 597
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	2	
Charges d'intérêts	163 246	186 298

(1) Dont 5 254 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 contre 5 048 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Dont 4 413 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017 contre 6 433 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	833	-528	305	682	-412	270
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 548	-21 723	-1 175	25 751	-19 607	6 144
Sur opérations avec la clientèle	55 772	-1 003	54 769	55 944	-976	54 968
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	123		123	191		191
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 379	-2 436	1 943	333		333
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	125 559	-13 608	111 951	121 187	-10 892	110 295
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 606		3 606	3 298		3 298
Produits nets des commissions	210 820	-39 298	171 522	207 386	-31 887	175 499

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-265	-1 180
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-26	23
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	541	657
Résultat de la comptabilité de couverture	1 609	77
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 859	-423

Le résultat de la comptabilité de couverture est nul car il n'y a pas d'inefficacité constatée dans les relations de couverture.

Ce résultat comprend toutefois l'impact de comptabilisation de la CVA-DVA pour 1 609 milliers d'euros.

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes reçus	42 213	33 830
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	3 797	8 582
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-101	-19
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	45 909	42 393

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 " Coût du risque".

(2) Perte sur avance en compte courant de Sacam Fia-Net

4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-322	-169
Autres produits (charges) nets	69 123	64 573
Produits (charges) des autres activités	68 801	64 404

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	152 306	151 917
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	10 507	13 963
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	109 750	104 876
Charges générales d'exploitation	272 563	270 756

(1) Dont 1 468 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2017 est donnée ci-dessous :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	Ernst & Young Audit		Albouy Associés Consult		Total 2017
	2017	2016	2017	2016	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	179	168	129	118	308
<i>Emetteur</i>	179	168	129	118	308
<i>Filiales intégrées globalement</i>					0
Services autres que la certification des comptes	8	10	0	0	8
<i>Emetteur (1)</i>	8	10			8
<i>Filiales intégrées globalement</i>					0
Total	187	178	129	118	316

(1) Pour Ernst & Young Audit, les services autres que la certification des comptes ont eu trait aux vérifications des données RSE réalisées par le cabinet Ernst & Young et Associés, membre du réseau Ernst & Young.

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements	14 664	14 982
Immobilisations corporelles	14 500	14 793
Immobilisations incorporelles	164	189
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	14 664	14 982

4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-610 371	-92 576
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-601 080	-89 788
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-471	
Autres actifs	-672	-745
Engagements par signature	-1 240	-237
Risques et charges	-6 908	-1 806
Reprises de provisions et de dépréciations	634 979	88 511
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		1 404
Prêts et créances	630 884	77 185
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	208	282
Autres actifs	418	738
Engagements par signature	148	5 114
Risques et charges	3 321	3 788
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	24 608	-4 065
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		-1 352
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 706	-751
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 058	671
Décotes sur crédits restructurés	-44	-88
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-557	-338
Autres produits		
Coût du risque	23 359	-5 923

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	55	-148
Plus-values de cession	68	9
Moins-values de cession	-13	-157
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	55	-148

4.10 Impôts

Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charge d'impôt courant	23 049	48 043
Charge d'impôt différé (1)	43 018	27 017
Charge d'impôt de la période	66 067	75 060

(1) Dont 2 185 milliers d'euros de produit d'impôt différés au titre de l'exercice 2017 lié(e) à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022.

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	231 151	34,43%	79 585
Effet des différences permanentes		2,14%	4 950
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,70%	1 607
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,17%	-391
Changement de taux		-1,64%	-3 782
Effet des autres éléments		-6,88%	-15 902
Taux et charge effectifs d'impôt		28,58%	66 067

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 6 082 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	211 231	34,43%	72 727
Effet des différences permanentes		-4,72%	-9 974
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-1,98%	-4 182
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	4
Changement de taux			
Effet des autres éléments		7,80%	16 485
Taux et charge effectifs d'impôt		35,53%	75 060

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 3 880 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	45 254	-2 168
Ecart de réévaluation de la période	47 312	6 414
Transfert en résultat	-2 058	-8 582
Autres variations		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	3 471
Ecart de réévaluation de la période	0	3 471
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-1 519	1 076
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	43 735	2 379
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	884	-1 959
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-339	479
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	545	-1 480
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	44 280	899
Dont part du Groupe	44 280	899
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2016				Variation				31/12/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	39 348	-4 910	34 438	34 438	45 254	-1 519	43 735	43 735	84 602	-6 429	78 173	78 173
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			0				0				0	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	39 348	-4 910	34 438	34 438	45 254	-1 519	43 735	43 735	84 602	-6 429	78 173	78 173
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	39 348	-4 910	34 438	34 438	45 254	-1 519	43 735	43 735	84 602	-6 429	78 173	78 173
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-3 561	1 030	-2 531	-2 531	884	-339	545	545	-2 677	691	-1 986	-1 986
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-3 561	1 030	-2 531	-2 531	884	-339	545	545	-2 677	691	-1 986	-1 986
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-3 561	1 030	-2 531	-2 531	884	-339	545	545	-2 677	691	-1 986	-1 986
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	35 787	-3 880	31 907	31 907	46 138	-1 858	44 280	44 280	81 925	-5 738	76 187	76 187

5 Informations sectorielles

Le produit net bancaire du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées provient essentiellement de son activité de proximité en France.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	48 314		47 895	
Banques centrales	55 237		47 080	
Valeur au bilan	103 551	0	94 975	0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 757	42 310
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		2 086
Valeur au bilan	21 757	44 396
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Instruments de capitaux propres	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	21 757	42 310
Valeur au bilan	21 757	42 310

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Intruments de capitaux propres	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	2 086
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		2 086
Prêts et avances	0	0
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	0	2 086

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	28 329	48 955
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	28 329	48 955

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Instruments dérivés	28 329	48 955
Valeur au bilan	28 329	48 955

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	23 242	77	-72	41 661	575	-8
Obligations et autres titres à revenu fixe	519 686	6 185	-1 810	440 739	6 272	-1 920
Actions et autres titres à revenu variable (2)	130 727	13 017	-460	90 684	9 794	-517
Titres de participation non consolidés	1 337 630	68 497	-834	1 292 098	26 070	-917
Total des titres disponibles à la vente	2 011 285	87 776	-3 176	1 865 182	42 711	-3 362
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 011 285	87 776	-3 176	1 865 182	42 711	-3 362
Impôts		-7 032	606		-5 616	706
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		80 744	-2 570		37 095	-2 656

(1) Dont 28 539 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2017 et 30 177 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 631 326 milliers d'euros au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016.

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	4 740	8 954
Comptes et prêts	4 378	8 592
dont comptes ordinaires débiteurs sains	4 372	7 487
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	362	362
Autres prêts et créances		
Valeur brute	4 740	8 954
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	4 740	8 954
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	1 001 801	808 593
Comptes ordinaires	305 304	72 128
Comptes et avances à terme	696 497	736 465
Prêts subordonnés		
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 001 801	808 593
Valeur au bilan	1 006 541	817 547

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	3 535	3 524
Titres non cotés sur un marché actif	3 535	3 524
Prêts et avances	12 321 450	11 745 116
Créances commerciales	24 107	27 919
Autres concours à la clientèle	12 220 342	11 638 083
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	35 371	35 954
Comptes ordinaires débiteurs	41 630	43 160
Valeur brute	12 324 985	11 748 640
Dépréciations	-378 025	-427 394
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 946 960	11 321 246
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement	0	0
Valeur au bilan	11 946 960	11 321 246

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées	294 359	310 562
Obligations et autres titres à revenu fixe	528 230	474 284
Total	822 589	784 846
Dépréciations	-2 277	-2 014
Valeur au bilan	820 312	782 832

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	427 394		602 594	-651 963			378 025
<i>dont dépréciations collectives</i>	193 727		509 130	-567 720			135 137
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 014		471	-208			2 277
Actifs disponibles à la vente	30 177		101	-1 739			28 539
Autres actifs financiers	1 272		672	-418			1 526
Total Dépréciations des actifs financiers	460 857	0	603 838	-654 328	0	0	410 367

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	435 392		91 870	-99 868			427 394
<i>dont dépréciations collectives</i>	208 443		10 628	-25 344			193 727
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 296			-282			2 014
Actifs disponibles à la vente	31 561		20	-1 404			30 177
Autres actifs financiers	1 265		743	-736			1 272
Total Dépréciations des actifs financiers	470 514	0	92 633	-102 290	0	0	460 857

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées a affiné au second trimestre 2017 les paramètres servant de base au calcul des dépréciations collectives, notamment les notations, les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut liés aux encours des contreparties sensibles et leurs engagements de crédits. L'application de ces paramètres a eu une incidence sur le montant des provisions collectives.

6.8 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2017	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Allemagne						0		0
Arabie Saoudite						0		0
Belgique						0		0
Bésil						0		0
Chine						0		0
Espagne						0		0
Etats-Unis						0		0
France	294 359	23 242				317 601		317 601
Grèce						0		0
Hong Kong						0		0
Irlande						0		0
Italie						0		0
Japon						0		0
Maroc						0		0
Portugal						0		0
Royaume-Uni						0		0
Russie						0		0
Syrie						0		0
Ukraine						0		0
Venezuela						0		0
Yémen						0		0
Total	294 359	23 242	0	0	0	317 601	0	317 601

31/12/2016	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Allemagne						0		0
Arabie Saoudite						0		0
Belgique						0		0
Bésil						0		0
Chine						0		0
Espagne						0		0
Etats-Unis						0		0
France	310 562	41 661				352 223		352 223
Grèce						0		0
Hong Kong						0		0
Irlande						0		0
Italie						0		0
Japon						0		0
Maroc						0		0
Portugal						0		0
Royaume-Uni						0		0
Russie						0		0
Syrie						0		0
Ukraine						0		0
Venezuela						0		0
Yémen						0		0
Total	310 562	41 661	0	0	0	352 223	0	352 223

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	647	869
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	260	497
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	647	869
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	239 150	56 573
Comptes et avances à terme	7 983 355	7 744 468
Total	8 222 505	7 801 041
Valeur au bilan	8 223 152	7 801 910

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	4 323 081	3 878 254
Comptes d'épargne à régime spécial	59 316	55 000
Autres dettes envers la clientèle	643 167	769 802
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	5 025 564	4 703 056

6.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	21 539	
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	21 539	0
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	0

6.11 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	122 965		122 965	200		122 765
Prises en pension de titres	91 048		91 048			91 048
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	214 013	0	214 013	200	0	213 813

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	170 335		170 335	91 483		78 852
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres	46 121	46 118	3			3
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	216 456	46 118	170 338	91 483	0	78 855

Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017 Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	94 625		94 625	200		94 425
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	94 625	0	94 625	200	0	94 425

Nature des instruments financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires			Autres montants compensables sous conditions		
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	143 573		143 573	91 483		52 090
Mises en pension de titres	46 197	46 118	79			79
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	189 770	46 118	143 652	91 483	0	52 169

6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants	16 602	15 045
Impôts différés (1)	18 851	48 989
Total Actifs d'impôts courants et différés	35 453	64 034
Impôts courants	829	1 884
Impôts différés (1)	21	100
Total Passifs d'impôts courants et différés	850	1 984

(1) Dont augmentation du stock d'impôts différés actifs de 2 185 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	76 539	30 535	90 198	31 852
Charges à payer non déductibles	333		344	
Provisions pour risques et charges non déductibles	48 508	24 646	74 162	25 596
Autres différences temporaires	27 698	5 889	15 692	6 256
Impôts différés sur réserves latentes	249	6 195	1 159	4 540
Actifs disponibles à la vente	180	6 195	766	4 540
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes sur écarts actuariels	69		393	
Impôts différés sur résultat	-21 207	21	-5 976	
Total Impôts différés	55 581	36 751	85 381	36 392

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs	168 760	186 361
Comptes de stocks et emplois divers	2	2
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Débiteurs divers (1)	168 716	186 313
Comptes de règlements	42	46
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	111 660	100 117
Comptes d'encaissement et de transfert	58 502	47 506
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	
Produits à recevoir	51 464	50 645
Charges constatées d'avance	1 309	1 550
Autres comptes de régularisation	384	416
Valeur au bilan	280 420	286 478

(1) Dont 504 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs (1)	117 908	96 137
Comptes de règlements	576	666
Créditeurs divers	98 230	89 556
Versements restant à effectuer sur titres	19 102	5 915
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	175 101	140 945
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	24 516	4 760
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	74 366	64 164
Charges à payer	71 802	68 907
Autres comptes de régularisation	4 417	3 114
Valeur au bilan	293 009	237 082

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.14 Immeubles de placement

	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	5 271		127	-1			5 397
Amortissements et dépréciations	-1 823		-322				-2 145
Valeur au bilan (1)	3 448	0	-195	-1	0	0	3 252

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	4 363		1 292	-384			5 271
Amortissements et dépréciations	-1 668		-321	166			-1 823
Valeur au bilan (1)	2 695	0	971	-218	0	0	3 448

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

Juste valeur des immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2		
Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	3 252	3 448
Valeur de marché des immeubles de placement	3 252	3 448

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	300 280		37 850	-697			337 433
Amortissements et dépréciations (1)	-220 481		-14 500	657			-234 324
Valeur au bilan	79 799	0	23 350	-40	0	0	103 109
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 604		199	-48			10 755
Amortissements et dépréciations	-10 443		-164	47			-10 560
Valeur au bilan	161	0	35	-1	0	0	195

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	285 332		18 393	-3 445			300 280
Amortissements et dépréciations (1)	-208 708		-14 792	3 019			-220 481
Valeur au bilan	76 624	0	3 601	-426	0	0	79 799
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 554		50				10 604
Amortissements et dépréciations	-10 254		-189				-10 443
Valeur au bilan	300	0	-139	0	0	0	161

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.16 Provisions

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	24 106				-7 818			16 288
Risques d'exécution des engagements par signature	299		1 240		-149			1 390
Risques opérationnels	31 095		6 006	-1 246	-8 259			27 596
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	5 722		87		-260		-1 093	4 456
Litiges divers	13 363		2 308	-4 966	-3 356			7 349
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	18 330		2 599	-3 251	-128			17 550
Total	92 915	0	12 240	-9 463	-19 970	0	-1 093	74 629

(1) Dont 1 633 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de 1 093 milliers d'euros due à l'application d'IAS 19.

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	17 325		6 781					24 106
Risques d'exécution des engagements par signature	5 176		237		-5 114			299
Risques opérationnels	35 665		206	-4 562	-214			31 095
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	4 037		719		-480		1 446	5 722
Litiges divers	10 589		6 658	-259	-3 625			13 363
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques (3)	16 266		5 688	-3 456	-183		15	18 330
Total	89 058	0	20 289	-8 277	-9 616	0	1 461	92 915

(1) Dont 1 669 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de 1 446 milliers d'euros due à l'application d'IAS 19.

(3) Dont 15 milliers d'euros de transfert entre provision engagements sociaux et autres risques.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 350 000	1 193 000
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans		
Ancienneté de plus de 10 ans	1 554 000	1 560 000
Total plans d'épargne-logement	2 904 000	2 753 000
Total comptes épargne-logement	437 000	432 000
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 341 000	3 185 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017 et à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	17 000	22 000
Comptes épargne-logement	86 000	108 000
Total Encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	103 000	130 000

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	8 865	8 576
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans		
Ancienneté de plus de 10 ans	7 423	15 530
Total plans d'épargne-logement	16 288	24 106
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	16 288	24 106

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	24 106		7 818		16 288
Comptes épargne-logement					0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	24 106	0	7 818	0	16 288

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.17 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2017

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2017	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2017
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 080 416	0	0	2 080 416
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Sacam Mutualisation	2 080 416			2 080 416
Parts sociales	154 398 309	18 159 878	9 993 574	162 564 613
Dont 66 Caisses Locales	154 398 287	18 159 878	9 993 574	162 564 591
Dont 20 administrateurs de la CR	20			20
Dont Crédit Agricole S.A.	2			2
Dont Sacam Mutualisation				
Dont Autres				
Total	156 478 725	18 159 878	9 993 574	164 645 029

La valeur nominale des titres est de 15 euros pour les CCA et de 1,5 euro pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Le montant total du capital est de 275 054 milliers d'euros.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2014		3,62	0,04
2015		3,56	0,03
2016		3,51	0,02
Prévu 2017		3,53	0,02

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 167 milliers d'euros en 2017.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2017

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2017 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées du 27 Mars 2018.

Le texte de la résolution est le suivant :

6^{ème} Résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2017, se soldant par un bénéfice 98.083.695,77 euros :

- 1.451.291,04 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de

1,55%, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/2018.

- 7.344.927,48 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2017, soit un dividende de 3,53 euros net par titre. Ce dividende sera payable à partir du 01/04/2018.

Reste à affecter : 89.287.477,25 euros

- affectation des trois quarts à la réserve légale soit 66.965.607,94 euros

- affectation du solde à la réserve facultative soit 22.321.869,31 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices.

Intérêt aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2012	6.242.112	2,78%	2.602.960,70 €
2013	6.242.112	2,46%	2.303.339,33 €
2014	6.242.112	1,89%	1.769.638,75 €
2015	6.242.112	1,07%	1.001.858,98 €
2016	6.242.112	1,35%	1.264.027,68 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2012	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €
2013	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €
2014	2.080.716	3,62 €	7.532.191,92 €
2015	2.080.716	3,56 €	7.407.348,96 €
2016	2.080.716	3,51 €	7.303.313,16 €

6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	103 551					103 551
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	251	7	11 850	9 649		21 757
Instruments dérivés de couverture	724		43 022	57 462		101 208
Actifs financiers disponibles à la vente	2	3 506	104 890	58 996	1 843 891	2 011 285
Prêts et créances sur les établissements de crédit	299 014	131 611	256 565	319 351		1 006 541
Prêts et créances sur la clientèle	602 739	1 064 145	4 207 528	6 049 997	22 551	11 946 960
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 367					7 367
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 671	54 282	310 040	446 319		820 312
Total Actifs financiers par échéance	1 023 319	1 253 551	4 933 895	6 941 774	1 866 442	16 018 981
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 821	49	11 851	10 608		28 329
Instruments dérivés de couverture	943	1 723	9 326	54 604		66 596
Dettes envers les établissements de crédit	1 377 247	2 746 426	2 303 527	1 795 952		8 223 152
Dettes envers la clientèle	4 445 202	13 713	441 765	124 884		5 025 564
Dettes représentées par un titre				21 539		21 539
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	85 710					85 710
Total Passifs financiers par échéance	5 914 923	2 761 911	2 766 469	2 007 587	0	13 450 890

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	94 975					94 975
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	107	2 153	28 466	13 670		44 396
Instruments dérivés de couverture		1 605	42 776	83 644		128 025
Actifs financiers disponibles à la vente		12 210	94 717	270 967	1 487 288	1 865 182
Prêts et créances sur les établissements de crédit	94 360	34 332	306 828	381 665	362	817 547
Prêts et créances sur la clientèle	588 384	1 068 432	4 051 645	5 589 839	22 946	11 321 246
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15 649					15 649
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29 790	72 616	243 706	436 720		782 832
Total Actifs financiers par échéance	823 265	1 191 348	4 768 138	6 776 505	1 510 596	15 069 852
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 439	67	28 638	14 811		48 955
Instruments dérivés de couverture	299	1 265	19 191	73 863		94 618
Dettes envers les établissements de crédit	1 303 320	2 452 467	2 200 107	1 845 654	362	7 801 910
Dettes envers la clientèle	4 032 862	112 227	341 751	216 216		4 703 056
Dettes représentées par un titre						0
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	112 526					112 526
Total Passifs financiers par échéance	5 454 446	2 566 026	2 589 687	2 150 544	362	12 761 065

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements (1)	83 289	83 026
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 931	7 850
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 872	2 513
Autres charges sociales	28 880	28 462
Intéressement et participation	14 911	15 878
Impôts et taxes sur rémunération	14 423	14 188
Total Charges de personnel	152 306	151 917

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 461 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 676 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

7.2 Effectifs fin de la période

Effectifs	Effectif moyen	Effectif fin de période	
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
France	2 453	2 320	2 278
Etranger			
Total	2 453	2 320	2 278

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	40 036		40 036	35 150
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	2 670		2 670	85
Coût financier	551		551	702
Cotisations employés				2 243
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-20		-20	112
Prestations versées (obligatoire)	-905		-905	-603
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	-1 039		-1 039	-802
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	358		358	3 149
Dette actuarielle au 31/12/N	41 651	0	41 651	40 036

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 670		2 670	2 328
Charge/produit d'intérêt net	-37		-37	2
Impact en compte de résultat au 31/12/N	2 633	0	2 633	2 330

Détail des gains et pertes comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres autres éléments du résultat global non recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	3 563		3 563	1 604
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-258		-258	-113
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	-1 039		-1 039	-802
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	358		358	3 149
Ajustement de la limitation d'actifs	54		54	-275
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	2 678	0	2 678	3 563

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	36 589		36 589	33 481
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	534		534	700
Gains/(pertes) actuariels	258		258	113
Cotisations payées par l'employeur	3 003		3 003	2 290
Cotisations payées par les employés			0	273
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-20		-20	335
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	-905		-905	-603
Juste valeur des actifs au 31/12/N	39 459	0	39 459	36 589

Variation de juste valeur des droits à remboursement

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	0	0	0	0
Ecart de change				
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)				
Gains/(pertes) actuariels				
Cotisations payées par l'employeur				
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	0	0	0	0

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	41 651		41 651	40 036
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	-39 459		-39 459	-36 589
Position nette (passif) / actif fin de période	2 192	0	2 192	3 447

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	1,38%		1,37%	
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,05%		2,05%	
Taux attendus d'augmentation des salaires				
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Autres (à détailler)				

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel.

Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs

	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Actions	9,60%	3 698					9,60%	3 698	
Obligations	84,10%	32 394					84,10%	32 394	
Immobilier	nc						nc	0	
Autres actifs	6,30%	2 427					6,30%	2 427	

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,24 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,91 %.

7.5 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations et jetons de présence alloués pendant l'exercice 2017 aux organes de direction de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 2 440 milliers d'euros.

8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 200 823	1 183 836
Engagements en faveur des établissements de crédit		1 763
Engagements en faveur de la clientèle	1 200 823	1 182 073
. Ouverture de crédits confirmés	580 784	589 289
- Ouverture de crédits documentaires	5 030	5 392
- Autres ouvertures de crédits confirmés	575 754	583 897
. Autres engagements en faveur de la clientèle	620 039	592 784
Engagements de garantie	481 851	476 222
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	298 846	299 136
. Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	969	2 437
. Autres garanties (1)	297 877	296 699
Engagements d'ordre de la clientèle	183 005	177 086
. Cautions immobilières	5 406	3 106
. Autres garanties d'ordre de la clientèle	177 599	173 980
Engagements reçus		
Engagements de financement	27 574	38 292
Engagements reçus des établissements de crédit	27 574	38 292
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 128 578	2 956 027
Engagements reçus des établissements de crédit	163 264	166 633
Engagements reçus de la clientèle	2 965 314	2 789 394
. Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	120 890	125 343
. Autres garanties reçues	2 844 424	2 664 051

- (1) Dont 295 914 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 768 732 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 238 247	3 220 862
Titres prêtés	-392	-392
Dépôts de garantie sur opérations de marché	3 950	2 130
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	91 228	79
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 333 033	3 222 679
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	91 048	
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	91 048	0

Au 31 décembre 2017, Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement dans le cadre d'opérations de Repo/Reverse Repo :

- Une en janvier 2017, remboursée en Décembre 2017 pour un montant de 46 millions d'euros,
- Une en mai 2017, à échéance Mai 2018 pour un montant de 91 millions d'euros.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2017, Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a apporté 3 238 232 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 220 843 milliers d'euros en 2016. Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a apporté :

- 2 426 159 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 165 368 milliers d'euros en 2016;
- 185 670 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 207 555 milliers d'euros en 2016;
- 626 403 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 847 920 milliers d'euros en 2016.

Une lettre de garantie de 1 951 846 milliers d'euros a été donnée par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées en faveur de Crédit Agricole S.A. (garantie de la liquidité et de la solvabilité du réseau Crédit Agricole).

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 91 048 milliers d'euros au 31 décembre 2017, les garanties détenues par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

9 Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas opéré en 2017 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et créances	12 953 501	13 268 441	0	1 073 812	12 194 629
Créances sur les établissements de crédit	1 006 541	1 038 441	0	1 038 441	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	218 628	218 628		218 628	
Comptes et prêts à terme	696 503	728 403		728 403	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	91 048	91 048		91 048	
Prêts subordonnés	362	362		362	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	11 946 960	12 230 000	0	35 371	12 194 629
Créances commerciales	24 091	32 662			32 662
Autres concours à la clientèle	11 859 905	12 134 374			12 134 374
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 535	3 535			3 535
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	35 371	35 371		35 371	
Comptes ordinaires débiteurs	24 058	24 058			24 058
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	820 312	847 886	847 886	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	294 359	305 490	305 490		
Obligations et autres titres à revenu fixe	525 953	542 396	542 396		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 773 813	14 116 327	847 886	1 073 812	12 194 629

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et créances	12 138 793	12 868 882	0	892 545	11 976 337
Créances sur les établissements de crédit	817 547	856 591	0	856 591	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	79 615	79 614		79 614	
Comptes et prêts à terme	737 570	776 615		776 615	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	362	362		362	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	11 321 246	12 012 291	0	35 954	11 976 337
Créances commerciales	27 809	35 343			35 343
Autres concours à la clientèle	11 230 972	11 914 577			11 914 577
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 524	3 508			3 508
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	35 853	35 954		35 954	
Comptes ordinaires débiteurs	23 088	22 909			22 909
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	782 832	811 081	810 566	515	0
Effets publics et valeurs assimilées	310 562	322 206	322 206		
Obligations et autres titres à revenu fixe	472 270	488 875	488 360	515	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 921 625	13 679 963	810 566	893 060	11 976 337

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	8 223 152	8 342 495	0	8 342 495	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	148 182	148 182		148 182	
Comptes et emprunts à terme	7 983 742	8 103 085		8 103 085	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	91 228	91 228		91 228	
Dettes envers la clientèle	5 025 564	5 025 563	0	4 966 247	59 316
Comptes ordinaires créditeurs	4 323 081	4 323 081		4 323 081	
Comptes d'épargne à régime spécial	59 316	59 316			59 316
Autres dettes envers la clientèle	643 167	643 166		643 166	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	21 539	21 625	21 625		
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 270 255	13 389 683	21 625	13 308 742	59 316

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	7 801 910	7 982 172	0	7 982 172	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	56 991	56 992		56 992	
Comptes et emprunts à terme	7 744 840	7 925 180		7 925 180	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	79	0			
Dettes envers la clientèle	4 703 056	4 702 962	0	4 647 962	55 000
Comptes ordinaires créditeurs	3 878 254	3 878 160		3 878 160	
Comptes d'épargne à régime spécial	55 000	55 000			55 000
Autres dettes envers la clientèle	769 802	769 802		769 802	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 504 966	12 685 134	0	12 630 134	55 000

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Vvaluation Aadjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Ddebit Vvaluation Aadjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment – CVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment – DVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21 757	0	21 757	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	21 757		21 757	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	2 011 285	497 960	1 513 325	0
Effets publics et valeurs assimilées	23 242	23 242		
Obligations et autres titres à revenu fixe	519 686	367 641	152 045	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 468 357	107 077	1 361 280	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	101 208		101 208	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 134 250	497 960	1 636 290	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 631 326 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	42 310	0	42 310	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	42 310		42 310	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 086	0	2 086	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 086	0	2 086	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	2 086		2 086	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 865 182	512 090	1 353 092	0
Effets publics et valeurs assimilées	41 661	41 661		
Obligations et autres titres à revenu fixe	440 739	390 740	49 999	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 382 782	79 689	1 303 093	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	128 025		128 025	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 037 603	512 090	1 525 513	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 631 326 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	28 329	0	28 329	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	28 329		28 329	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	66 596		66 596	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	94 925	0	94 925	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	48 955	0	48 955	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	48 955		48 955	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	94 618		94 618	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	143 573	0	143 573	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

11.1 Information sur les filiales

11.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Il n'existe pas de dispositions réglementaires, légales ou contractuelles pouvant limiter la capacité de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler ses passifs.

11.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas apporté de soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2017.

11.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion (OPC fermés) obtenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sont consolidés par intégration globale.

En 2017, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2017, titrisation décrite au niveau de la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

11.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	Méthode de consolidation	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisses Locales Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 - Compartiment CR812 Nord Midi-Pyrénées	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Force 4	France	GLOBALE	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
NMP Gestion	France	GLOBALE	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Groupe Inforsud Gestion	France	GLOBALE	88,94%	88,94%	88,94%	88,94%

Au 31/12/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 31 décembre 2017, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

Le Groupe Inforsud Gestion est une holding de sociétés à activité commerciale / prestations de services (Editique, Imprimerie, Informatique de proximité) composé de 5 sociétés :

- La Holding Inforsud Gestion,
- Edokial,
- Inforsud Diffusion,
- Chabrilac,
- Merico.

La liste des Caisse Locales figure en page suivante :

Caisses locales - adresse complète	Président
SEGALA TARNAIS-Route de RODEZ - 81190 TANUS	Remy LACROIX
CARMAUX-14 place Gambetta - 81400 CARMAUX	Jean-Pierre DURAND
DOURGNE-Les promenades - 81110 DOURGNE	Françoise LECLERC
GRAULHET-3 av. de la Résistance - 81300 GRAULHET	Marie-Ange VAISSIERE
LABRUGUIERE-12 bd Gambetta - 81290 LABRUGUIERE	Laurent CARRIERE
DADOU-GIJOU-Place de l'église - 81360 MONTREDON	Gérard SOULET
LAUTREC-rue Lengouzy - 81440 LAUTREC	Thierry BARDOU
LISLE SUR TARN-place Paul Sayssac - 81310 LISLE SUR TARN	Francis TERRAL
RABASTENS-SALVAGNAC-23 Pl St Michel - 81800 - RABASTENS	Pascal ASSEMAT
REALMONT-bd Gambetta - 81120 REALMONT	Patrick DURAND
SAINT SULPICE-14, place Jean Jaures - 81370 ST SULPICE	Jean-Robert RIGAL
CASTRES - VAL D'AGOUT -8 avenue A. Malroux - 81100 CASTRES	Vincent DESPLATS
GAILLAC-CADALEN-42 place de la Libération - 81600 GAILLAC	Christophe CAUSSE
MONTS DE LACAUNE - BRASSAC-17 Allées du château - 81230 BRASSAC	Lucien BIAU
CORDES - VAOUR-14 place de la Bouteillerie - 81170 CORDES	Christian LONQUEU
COCAGNE-place du Foirail - 81500 LAVAUR	Patricia ROSSONI
LA VALLEE DU GIROU-Avenue de Castres - 81700 PUYLAURENS	Bernard PINEL
MONTAGNE NOIRE-square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET	Michel BOURDEL
BEAUMONT DE LOMAGNE-13, rue Pierre Fermat - 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Daniel CHAUBET
CASTELSARRASIN -PAYS DE CADILLAC-56 rue de l'Egalité - 82100 CASTELSARRASIN	Gisèle VIGNAUX
CAUSSADE -3 place Léon de Maleville - 82300 CAUSSADE	Alain DURADE
MONTPEZAT DE QUERCY -Place de la Mairie - 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	Antoine POIRET
LAFRANCAISE - MOLIERES-21 rue Louis Pernon - 82130 LAFRANCAISE	Michel PARRIEL
QUERCY - PAYS DE SERRES-place Mercadier - 82150 MONTAIGU DE QUERCY	Philippe LARROQUE
MOISSAC -6 place de la Liberté - 82200 MOISSAC	Martine BENECH
CAZES MONDENARD-place de la Mairie - 82110 CAZES MONDENARD	Jean-Michel GUILLOTEAU
MONTAUBAN -bd Gambetta - 82000 MONTAUBAN	Gérard POUJOL
MONTECH-place Aristide Briand - 82700 MONTECH	Serge FIORE
NEGREPELISSE-45 rue Marcelin Viguié - 82800 NEGREPELISSE	Véronique MAGNANI
SAINT ANTONIN NOBLE VAL-38 avenue du Dr Benet - 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL	Cécile CADILHAC
CAYLUS-avenue du Pere Huc - 82160 CAYLUS	Dominique BORIES
QUERCY - BRULHOIS-5 bd V. Guilhem - 82400 VALENCE D'AGEN	Jean-Jacques CALCAT
LAVIT DE LOMAGNE-boulevard des Amoureux - 82120 LAVIT DE LOMAGNE	Francis AMBROGIO
VERDUN SUR GARONNE-rue Joliot-Curie - 82600 VERDUN SUR GARONNE	Corinne VIRCHENAUD GOMBAO
GRISOLLES-place du Parvis - 82170 GRISOLLES	Alain REY
TARN TESCOU QUERCY VERT-Route de Montauban - 82230 MONCLAR DE QUERCY	Robert PAGES
ESPALION -11 bd Joseph Poulenc -12 500 ESPALION	Jean-Louis MIQUEL
LAGUIOLE -Place du Foirail -12 210 LAGUIOLE	Géraud VALADIER
MUR DE BARREZ -Grande Rue -12 600 MUR DE BARREZ	Lucien GUIMONTEIL
LAISSAC -Route de RODEZ -12310 -LAISSAC	Georgette LACOSTE
SAINT GENIEZ -Route Nationale -12 130 ST GENIEZ-D'OLT	Gérard MAJOREL
PONT DE SALARS -Avenue de Rodez -12 290 PONT-de-SALARS	Patrick GERAUD
MILLAU -35 avenue de la République -12 100 MILLAU	Charles SCHACKIS
REQUISTA -Place des Anciens Combattants -12170 -REQUISTA	Joël BOUTEILLE
CASSAGNES - BEGHONES-4 Place Charles de Gaulle -12 120 -CASSAGNES-BEGONHES	Marc FERRIEU
BARAQUEVILLE -Place du Foirail -12 160 BARAQUEVILLE	Gilles DURANTON
NAUCELLE -Avenue de la Gare -12800 NAUCELLE	Nadine MEISSONNIER
RODEZ -6 bd du 122ème R.I. -12 000 RODEZ	Benoît QUINTARD
SAINT AFFRIQUE -28 bd de la République -12400 ST AFFRIQUE	William SOLIER
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE-22 bd du Général De GAULLE -12 200 VILLEFRANCHE DE R.	Jacky FOISSAC
RIEUPEYROUX -Tour de Ville -12 240 RIEUPEYROUX	Benoît VALAYE
MONTBAZENS -Rue Principale -12 220 MONTBAZENS	Jacques COUDERC
VALLEE DU LOT-Place Dutour -46 220 PRAYSSAC	Georges BONACHERA
SOUILLAC -bd Malvy -46 200 SOUILLAC	Francine GREGORY
FIGEAC -9 avenue Pezet -46 101 FIGEAC	Agnès AUBERTIN
GRAMAT-Place de la République -46 500 GRAMAT	Michel ALIBERT
VAYRAC-Place des Cadurques -46 110 VAYRAC	Guy MISPOULET
SAINT CERE-bd Lurçat -46 400 SAINT CERE	Véronique LACAZE
MONTCUQ-Faubourg Saint Privat -46 800 MONTCUQ	Pierre-Marie MOURGUES
QUERCY BLANC-Place Gambetta -46 170 CASTELNAU MONTRATIER	Jean-Marc ALBOUYS
LA BOURIANE-40 bd Mainiol -46 300 GOURDON	Robert NAVARRE
CAHORS UNIVERSITE -111 bd Gambetta -46 002 CAHORS	Patrick RUFFIE
SEGALA-Route Nationale -46 120 LA CAPELLE-MARIVAL	Sebastien DEVEZ
CAHORS LARROUMET-22 bd Gambetta -46 021 CAHORS	Jacques GRIN
ALBAN -9 place de l'Eglise -81250 ALBAN	Evelyne BOUSQUET
ALBI -14 place du Vigan -81000 ALBI	Jean-Marc FAGES

12 Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2016, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS Rue La Boétie	631 326	3,35	631 326	3,35
SA Grand Sud Ouest Capital	10 334	11,81	10 123	11,81
SAS Sacam Avenir	3 700	1,88	2 741	1,88
SAS Sacam développement	25 817	3,37	25 560	3,37
SAS Sacam International	19 525	3,35	20 008	3,35
SAS Sacam Fireca	668	3,11	681	3,11
SAS Sacam participations	2 723	2,71	2 671	2,71
SA Sopra Steria	18 312	0,57	12 672	0,58
SAS NMP Développement	9 291	100,00	8 440	100,00
Axway Software	2 679	0,56	3 596	0,57
Sacam Immobilier	5 145	2,65	3 815	2,65
Sacam Mutualisation	588 060	2,97	552 019	2,97
Autres titres de participation	20 049		18 445	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	1 337 630		1 292 098	

(1) Dont 28 539 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Conformément à l'option offerte par la Recommandation ANC 2016-01, la liste exhaustive des entités contrôlées non consolidées et des titres de participations significatifs non consolidés est consultable sur le site internet de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à l'adresse suivante : www.ca-nmp.fr

12.1.1 Entités contrôlées non consolidées exclues du périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable qui ont été exclues du périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous : Les entités contrôlées non consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2017	31/12/2016	
COMPAGNIE AVEYRONAISE SERVICE ET GESTION	FRANCE	99		Entite non significative
NMP DEVELOPPEMENT	FRANCE	100		Entite non significative
NMP IMMO	FRANCE	100		Entite non significative

12.1.2 Titres de participations significatifs non consolidés

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice
		31/12/2017	31/12/2016		
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	FRANCE	12		76 824	9 267
GSO INNOVATION	FRANCE	12		3 177 119	
TARN ET GARONNE INVESTISSEMENT	FRANCE	14		30 898	-104
STÉ AVEYRON DIFFUSION INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES	FRANCE	15		818 596	126 928
SARL EDITION INFORMATION ET DOCUMENTATION AGRICOLE	FRANCE	25		562 037	7 608
SARL EDITION ET PRESSE AGRICOLE DU TARN	FRANCE	13		404 702	15 780
IMMOBILIERE DU MIDI	FRANCE	11		2 714 813	33 228

12.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2017, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas d'intérêts dans certaines entités structurées non consolidées.

La Caisse Régionale n'a pas sponsorisé d'entités structurées non consolidées.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas apporté son soutien financier à une ou plusieurs entités structurées non consolidées au cours de l'exercice 2017.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, l'implication de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2017															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Actifs financiers disponibles à la vente									297 094	297 094			297 094			
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	297 094	297 094	0	297 094	0	0	0	
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de transaction																
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Dettes																
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Engagements donnés															0	
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions sur risque d'exécution - Engagements par signature																
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	
Total bilan des entités structurées non consolidées									30 170 341							

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2016																		
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)						
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale					
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette			
<i>(en milliers d'euros)</i>																			
Actifs financiers détenus à des fins de Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Actifs financiers disponibles à la vente Prêts et créances Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance									250 593	250 593		250 593							
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	250 593	250 593	0	250 593	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres Passifs financiers détenus à des fins de transaction Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Dettes																			
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés Engagements de financement Engagements de garantie Autres Provisions sur risque d'exécution - Engagements par signature																			0
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées									37 525 710										

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

13 Événements postérieurs au 31 décembre 2017

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieurement au 31 décembre 2017.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-
Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ALBOUY ASSOCIES CONSULT

9, rue Camille Douls
12000 Rodez
S.A.S. au capital de € 48.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG Audit

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés (notes 1.3 et 3.1), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.</p> <p>S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.</p> <p>Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés.</p> <p>Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées en note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élèvent à M€ 248,5 au 31 décembre 2017.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.</p> <p>Nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ;▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;▶ analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit présentant un risque avéré ;▶ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

■ Dépréciations des crédits sur une base collective

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés (note 3.1), la caisse régionale constitue des dépréciations sur une base collective concernant des encours non dépréciés sur une base individuelle, pour un montant de M€ 26 au 31 décembre 2017. Ces dépréciations sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations ;▶ de l'évolution du moteur de calcul des dépréciations sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ;▶ tester le correct déversement des données servant de base au calcul des dépréciations collectives et de la correcte imputation des notations dans les outils alimentant la comptabilité ;▶ procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des dépréciations par notation.

■ Dépréciation des crédits sur une base sectorielle

Risque identifié	Notre réponse
<p>La caisse régionale constitue des dépréciations sur une base sectorielle concernant des encours non dépréciés sur une base individuelle. Ces dépréciations sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole, tel que décrit dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces dépréciations s'élèvent à M€ 109 au 31 décembre 2017.</p> <p>S'agissant de la détermination des dépréciations sur une base sectorielle, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses de dégradation de la notation des contreparties.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations servant de base au calcul des dépréciations sur une base sectorielle ;▶ de l'évolution du moteur de calcul des dépréciations sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance de la documentation fournie par la caisse régionale sur la justification du choix des secteurs retenus et des procédures appliquées pour la détermination de ces dépréciations ;▶ effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ;▶ examiner le processus de sélection des encours servant de base au calcul des dépréciations sur une base sectorielle ;▶ procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des dépréciations par secteur.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées par votre assemblée générale du 29 mars 2007 pour le cabinet Albouy Associés Consult et du 6 décembre 2002 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la seizième année..

Au 31 décembre 2017, le cabinet Albouy Associés Consult était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la seizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant Erreur ! Nom de propriété de document inconnu. relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le **Erreur ! Nom de propriété de document inconnu.** des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Rodez et Paris-La Défense, le 9 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

ALBOUY ASSOCIES CONSULT

ERNST & YOUNG Audit

Stéphane Albouy

Valérie Meeus

ERNST & YOUNG Audit

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie

Régionale de Versailles

ALBOUY ASSOCIES CONSULT

9 rue Camille Douls

12000 Rodez

S.A.S. au capital de €48.000

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie

régionale de Montpellier

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Sociétaires de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 / CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 / Avec le Groupe INFORSUD

Dirigeants concernés :

. SAS Edokial

Jean-Jacques CALCAT, Philippe VIGUIER, Benoît QUINTARD et Pierre CAMBEFORT, respectivement Président, Premier Vice-Président, Administrateur et Directeur général de la Caisse régionale, sont également administrateurs d'Edokial.

. SAS Inforsud Diffusion

Philippe VIGUIER et Marie-Jeanne SOULENQ, respectivement Premier Vice-Président et Administrateur de la Caisse régionale, sont également administrateurs d'Inforsud Diffusion.

. SAS Merico Deltaprint

Philippe VIGUIER, Michel ALIBERT et Benoît QUINTARD, respectivement Premier Vice-Président et Administrateurs de la Caisse régionale, sont également administrateurs de Merico Deltaprint.

. SA Inforsud Gestion

Jean-Jacques CALCAT, Philippe VIGUIER, Benoît QUINTARD et Pierre CAMBEFORT, respectivement Président, Premier Vice-Président, Administrateur et Directeur général de la Caisse régionale, sont également administrateurs d'Inforsud Gestion.

Nature, objet et modalités :

La Caisse régionale a recourt aux prestations des sociétés suivantes :

- SAS Edokial pour l'édition et l'envoi de relevés ;
- SAS Inforsud Diffusion pour des prestations informatiques ;
- SAS Merico Deltaprint pour la réalisation d'imprimés ;
- SA Inforsud Gestion pour la facturation de fioul du Causse Comtal.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, les factures comptabilisées ont été les suivantes :

	HT €	TTC €
- SAS Edokial	1.348.730,51	1.618.476,61
- SAS IS Diffusion	1.206.676,09	1.448.011,30
- SAS Merico Deltaprint	62.562,40	75.074,87
- SA Inforsud Gestion	14.000,00	16.800,00

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.2 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de SEGALA TARNAIS

Dirigeant concerné :

Christian PUECH, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de la Caisse locale de Crédit Agricole de Ségala Tarnais.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 3.600 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Ségala Tarnais de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.3 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de LISLE-SUR-TARN

Dirigeant concerné :

Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Lisle-sur-Tarn.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 2.300 € afin de permettre à la Caisse locale de Lisle-sur-Tarn de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.4 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de REALMONT

Dirigeant concerné :

Bernard HOULES, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Réalmont.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 600 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Réalmont de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.5 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de VALLEE DU GIROU

Dirigeant concerné :

Bernard PINEL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Vallée du Girou.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 2.800 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Vallée du Girou de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.6 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de LAFRANÇAISE-MOLIERES

Dirigeant concerné :

Michel PARRIEL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Lafrançaise-Molières.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 11.700 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Lafrançaise-Molières de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.7 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de NEGREPELISSE

Dirigeant concerné :

Véronique MAGNANI, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole de Nègrepelisse.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 6.500 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Nègrepelisse de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.8 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de QUERCY-BRULHOIS

Dirigeant concerné :

Jean-Jacques CALCAT, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Quercy-Brulhois.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 7.400 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Quercy-Brulhois de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.9 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de VERDUN-SUR-GARONNE

Dirigeant concerné :

Corinne VIRCHENAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole de Verdun-sur-Garonne.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 3.200 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Verdun-sur-Garonne de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.10 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole d'ESPALION

Dirigeant concerné :

Philippe VIGUIER, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole d'Espalion.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 6.300 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole d'Espalion de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.11 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de MUR-DE-BARREZ

Dirigeant concerné :

Marie-Jeanne SOULENQ, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole de Mur-de-Barrez.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 9.600 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Mur-de-Barrez de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.12 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de PONT-DE-SALARS

Dirigeant concerné :

Patrick GERAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Pont-de-Salars.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 1.300 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Pont-de-Salars de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.13 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de VALLEE DU LOT

Dirigeant concerné :

Alain GAYRAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Vallée du Lot.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 10.500 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Vallée du Lot de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.14 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de GRAMAT

Dirigeant concerné :

Michel ALIBERT, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Gramat.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 8.000 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Gramat de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.15 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de SAINT CERÉ

Dirigeant concerné :

Véronique LACAZE, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole de Saint-Céré.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 10.700 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Saint-Céré de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.16 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de CAHORS LARROUMET

Dirigeant concerné :

Vincent LABRUYERE, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Cahors Larroumet.

Nature, objet et modalités :

Accord d'une subvention de 16.500 € afin de permettre à la Caisse locale de Crédit Agricole de Cahors Larroumet de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2017.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.17 / Avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

Dirigeant concerné :

Philippe VIGUIER, Premier Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 60.000 € (convention référence de 50 K€, contribution aux actions de proximité et d'accompagnement agricole en projet d'installation ou phase sensible 2015 de 10.000 €).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.18 / Avec la Chambre d'Agriculture du Lot

Dirigeants concernés :

Michel ALIBERT, Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, et **Véronique LACAZE**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tous deux membres de la Chambre d'Agriculture du Lot.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 49.140 € (convention référence 2016 de 24.000 € convention référence 2017 de 24.000 € publicité 1.140 €).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.19 / Avec la Chambre d'Agriculture du Tarn

Dirigeant concerné :

Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d'Agriculture du Tarn.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 31.150 € (convention référence 30 K€ et 1.150 € de partenariats ponctuels).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.20 / Avec la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne

Dirigeants concernés :

Jean-Jacques CALCAT, Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, et **Yannick FRAISSINET**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tous deux membres de la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 32.000 € (convention référence de 30 K€ et bienvenue à la campagne 2 K€).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

1.21 / Avec le CER France Aveyron

Dirigeant concerné :

Patrick GERAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président du CER France Aveyron.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 5.721,74 € (transfert de la comptabilité).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018.

1.22 / Avec la FDSEA de l'Aveyron

Dirigeant concerné :

Benôit QUINTARD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président du syndicat local FDSEA commune de Saint-Félix-de-Lunel.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 8.250 €(subvention annuelle).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018.

1.23 / Avec la FDSEA du Lot

Dirigeant concerné:

Véronique LACAZE, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre du Bureau départemental FDSEA.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 7.575 €(subvention annuelle 2017).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018.

1.24 / Avec le Syndicat Interprofessionnel Vins du Sud-Ouest Gaillac

Dirigeant concerné :

Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur du syndicat interprofessionnel Vins du Sud-Ouest Gaillac.

Nature, objet et modalités :

Montant versé: 7.650 €(fête des vins de Gaillac)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018.

1.25 / Avec l'EDE du Tarn – Maison de l'élevage

Dirigeant concerné:

Christian PUECH, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'EDE du Tarn – Maison de l'élevage.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 2.800 €(2.800 €parrainage 2017).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018.

1.26 / Avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot

Dirigeant concerné :

Vincent LABRUYERE, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Secrétaire général – Directeur des services de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 10.000 €

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018.

1.27 / Avec l'association Agri Solidarité Lot

Dirigeant concerné :

Michel ALIBERT, Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Trésorier adjoint d'Agri Solidarité Lot.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 2.400 €(cotisation).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018.

1.28 / Avec la SCEA du Château Lamartine

Dirigeant concerné :

Alain GAYRAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Gérant de la SCEA du Château Lamartine.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 350,10 €(vins).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018.

1.29 / Avec la SCA Vinotalie

Dirigeant concerné :

Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la SCA Vinotalie.

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 19.054,32 €(vins et coffrets cadeaux).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018.

1.30 / Avec Vinoterra

Dirigeant concerné :

Corinne VIRCHENAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées (Vinoterra entreprise individuelle).

Nature, objet et modalités :

Montant versé : 559,21 €(vins).

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018.

2 / CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 / Avec la société Crédit Agricole SA et la CR Nord Midi-Pyrénées

Nature, objet et modalités :

Monsieur Pierre CAMBEFORT a été nommé Directeur général de la CR Nord Midi-Pyrénées avec le statut de mandataire social. De façon à ce que cette nomination en qualité de mandataire social ne le prive pas des avantages qu'il a pu acquérir antérieurement, en qualité de salarié, à raison de sa carrière passée au sein du groupe Crédit Agricole (étant précisé que Pierre CAMBEFORT était jusque-là titulaire d'un contrat de travail à Crédit Agricole SA) une convention de transfert (de Crédit Agricole SA à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) et de suspension (à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) de son contrat de travail en qualité de Directeur général adjoint a été conclue.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31/05/2013.

2.2 / Avec Monsieur Pierre CAMBEFORT

Nature, objet et modalités :

Monsieur Pierre CAMBEFORT a été nommé Directeur général de la CR Nord Midi-Pyrénées avec le statut de mandataire social. Il est rappelé que, pour la détermination de tous les avantages sociaux accordés au Directeur général, ce dernier est assimilé à un cadre de direction salarié. A ce titre il bénéficie, dans le cadre du « référentiel du statut de Directeur général », du même régime de prévoyance et de retraite à prestations définies que celui applicable à cette catégorie de salariés. Cela a amené la Caisse à souscrire un engagement relatif à la pension de retraite et à l'indemnité de départ à la retraite de Pierre CAMBEFORT.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31/05/2013.

2.3 / Avec le GIE Crédit Agricole Technologies et Services et la SNC Crédit Agricole Cards & Payments (devenue SAS Crédit Agricole Payments Services)

Dirigeant concerné :

Monsieur Pierre CAMBEFORT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur du GIE Crédit Agricole Technologies et Services depuis janvier 2015 et Administrateur de la SNC Crédit Agricole Cards & Payments depuis 2014.

Nature, objet et modalités :

Un protocole d'accord relatif à la gestion des effectifs du site d'Albi a été signé le 20/07/2015 entre la CR Nord Midi-Pyrénées, le GIE Crédit Agricole Technologies et Services et la SNC Crédit Agricole Cards & Payments. Ce protocole définit notamment les modalités de facturation des ressources, de prise en charge des coûts afférents aux

locaux occupés par les ressources (loyers et charges) et de prise en charge des coûts de structure (postes de travail, frais de déplacement, fonctions support...)

Impact sur les comptes 2017 (coûts pris en charges et non refacturation charges) : 45.081,20 €

NB : cet impact n'est pas cumulatif avec celui de la convention ci-dessous concernant le GIE Crédit Agricole Technologies et Services.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

2.4 / Avec le GIE Crédit Agricole Technologies et Services

Dirigeant concerné :

Monsieur Pierre CAMBEFORT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur du GIE Crédit Agricole Technologies et Services depuis janvier 2015.

Nature, objet et modalités :

Une convention d'occupation et de gestion concernant les locaux situés sur le site d'Albi a été signée le 08/04/2014 entre la CR Nord Midi-Pyrénées et le GIE Crédit Agricole Technologies et Services. Cette convention définissait notamment dans son article 8 les modalités de répartition des charges (fonctionnement, gros travaux de réparations, travaux d'amélioration) et dans son article 9 les modalités d'arrêtés des charges et de paiement.

Par avenant à cette convention en date du 13/04/2016, il a été convenu de modifier l'article 8 (arrêt à compter du 01/01/2016 de la refacturation des charges de fonctionnement, des gros travaux de réparations et des travaux d'investissement), de supprimer l'article 9 ainsi que 2 annexes concernant le référentiel estimatif des charges.

Impact sur les comptes 2017 (coûts pris en charges et non refacturation charges) : 45.081,20 €

NB : cet impact n'est pas cumulatif avec celui de la convention ci-dessus concernant le GIE Crédit Agricole Technologies et Services et la SNC Crédit Agricole Cards & Payments.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2018

Paris-La Défense et Rodez, le 9 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

ALBOUY ASSOCIES CONSULT

Valérie MEEUS

Stéphane ALBOUY



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit - 444 953 830 RCS ALBI. Siège Social : 219 avenue François Verdier - 81022 ALBI Cedex 9 Tél : 098 098 18 18 (prix d'un appel local non surtaxé). Société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 019 259. Date de création : Mars 2017. Imprimé par le groupe MERICO DELTA PRINT, 12340 Bozouls.
Crédits photos : itsock, Pierre Soissons.

